



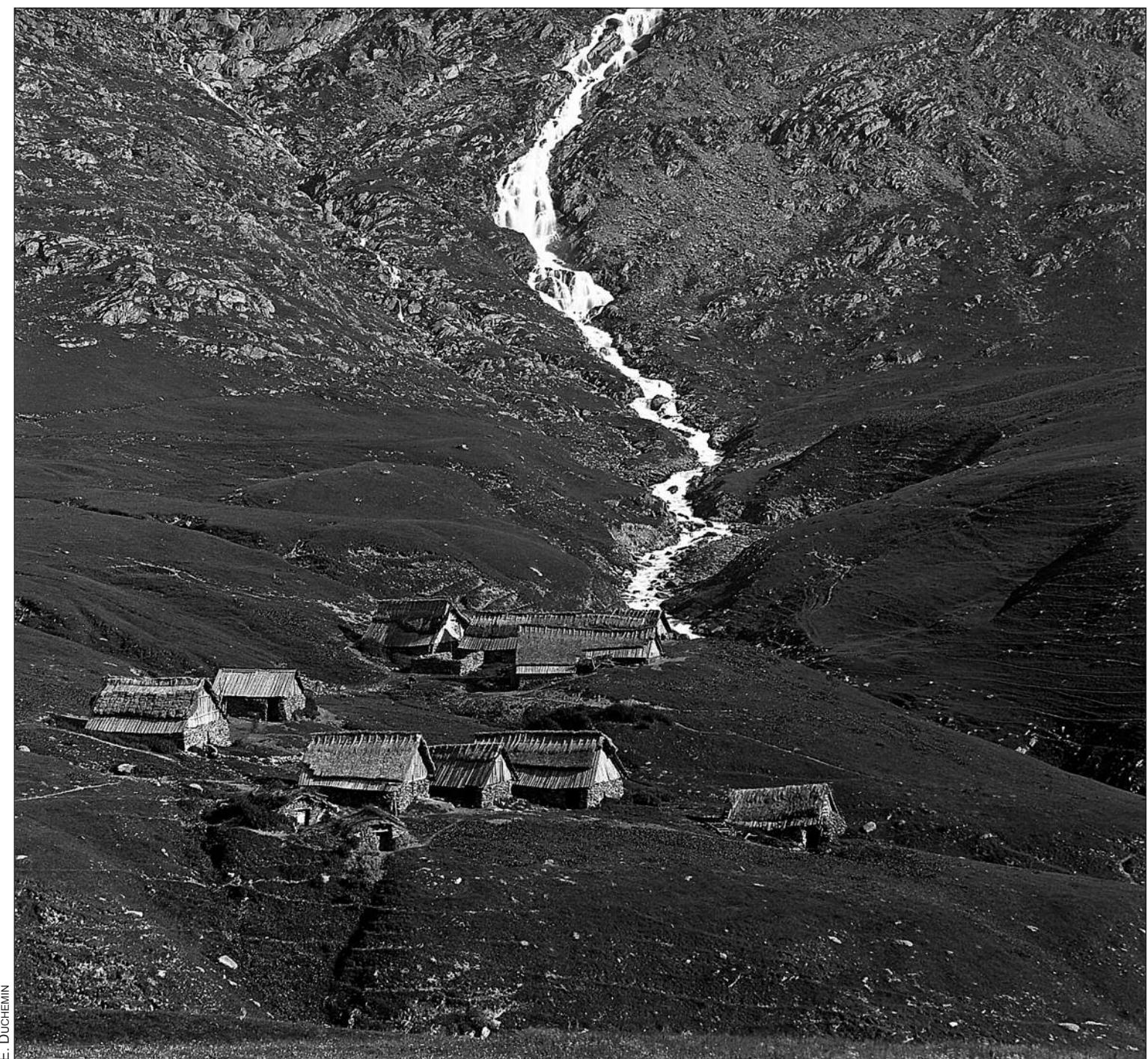
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Fin du XIX^e siècle, début du XX^e.

Les chalets d'alpage du Plan du Suet (1 820 m)

Fin du différend avec Alexandre Maulin, nouveaux gestionnaires pour les remontées mécaniques et les gîtes, les saisonniers et les moniteurs mécontents : une avant-saison bien singulière...

Les semaines qui ont précédé l'ouverture de la saison (repoussée à Saint-Colomban par manque de neige) resteront singulières à bien des égards.

• Comme on le pressentait depuis plusieurs mois (lire *Le Petit Villarin* numéro 189, septembre 2019), et face à des difficultés financières qui ne permettaient plus de poursuivre avec l'EPIC, la commune a confié la gestion du domaine skiable à la société Savoie stations domaines skiables (SSDS), filiale de Savoie stations ingénierie touristique (SSIT) (lire page 15). Une convention de délégation de service public (DSP) a été signée pour un an, le 2 décembre 2019. L'objectif de SSDS : réduire le déficit de la station en abaissant les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel.

• Le 25 novembre, la commune et la Satvac ont signé un protocole d'accord qui met fin au litige qui les opposait sur un reliquat de pénalités de 0,788 million d'euros. Le dénouement de cette affaire qui traînait depuis près de 4 ans s'est accéléré quand Alexandre Maulin, lassé d'être « sans nouvelles » des propositions qu'il avait avancées pour un règlement en mars 2019, a demandé (7 octobre) au tribunal administratif de statuer, et mis la « pression » sur la commune et SSDS en refusant de signer les conventions de secours et de sécurité nécessaires à l'ouverture de la station qui est dans l'incapacité d'assurer seule ces fonctions.

Une fois la date de l'audience connue (26 novembre), les deux parties se sont alors rapidement rapprochées (sans doute « contraintes » par leurs « conseillers », les services de l'État, Michel Bouvard, et autres décideurs dans le milieu du ski...) pour finalement trouver un accord le 23 novembre vers 18 heures... Soit 3 jours seulement avant que le tribunal ne tranche. (Les conclusions du juge rapporteur, défavorables à la commune, ont été mises en ligne le 26 novembre à 8 h 30.)

• Dans le même temps, la municipalité a remis à plat la gestion des hébergements publics dans le but, selon elle, de « redynamiser » les locations. Un bail commercial a été signé (12 décembre) avec la société Olydéo pour la ré-

sidence de La Perrière, et une convention d'occupation des gîtes de Lachenal et une DSP pour les gîtes du Martinan, de La Pierre, et les centres de vacances Les Myrtilles et Les Moulins ont été signées (5 décembre) avec l'association À la Croisée des chemins.

Ces réajustements de la politique municipale en matière de tourisme sont présentés dans les comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban (lire pages 20 à 23) et justifiés dans deux points de vue (quelque peu identiques...) publiés dans ces colonnes (pages 12 et 13) par Pierre-Yves Bonnivard, maire, et Gilbert Pautasso, adjoint au maire de Saint-Colomban.

Sitôt connues, ces orientations ont suscité des réactions. Positives : un Villarin, constatant « l'importance de SSIT dans l'ingénierie du ski Sybelles – Karelis – Albiez », estime par exemple que « la mise sous tutelle (de Saint-Colomban) a du bon » et que « pour le coup, on est dans le bon train ». Mais très critiques aussi. Notamment de Stéphan Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban de 2008 à 2014, qui est intervenu publiquement lors de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2019, et s'est exprimé dans la presse (*) et sur les réseaux sociaux à propos du protocole d'accord.

Le Collectif pour la préservation de l'économie, du tourisme et de l'emploi dans la vallée des Villards, dont certains de ses membres seraient candidats aux élections municipales de mars 2020, a également réagi (lire page 12).

Dans tous ces articles, ces points de vue et ces échanges sur la station, qu'ils soient favorables ou critiques, rien n'est jamais dit sur les conditions salariales des saisonniers qui la font tourner.

En acceptant de reprendre le domaine skiable, la société SSDS a clairement indiqué qu'elle n'était pas là pour perdre de l'argent et qu'elle allait réduire le déficit en coupant dans les dépenses de fonctionnement. Quand les premiers contrats de travail ont été connus, début décembre, les travailleurs saisonniers (désormais appelés « collaborateurs »...) ont compris ce que cela voulait dire en constatant que leur

rémunération allait être amputée mensuellement de plusieurs centaines d'euros. « *Un sacrifice au redressement de la station que n'auront pas à faire ceux qui vont profiter d'une saison d'hiver qu'on espère pleine et réussie : commerçants, loueurs, moniteurs et autres acteurs de la station* » constate, amer, l'un d'eux.

Ces nouvelles conditions salariales ont conduit une majorité du personnel à exprimer sa colère le 13 décembre sur un rond-point de Saint-Jean-de-Maurienne. Un type d'action qui continue de diviser les Villarins, mais, semble-t-il, d'une manière moins tranchée que durant l'épisode de février 2018, certains estimant même qu'il pose des questions de fond (lire page 3).

Cette « compréhension » tient probablement au fait que si tout le monde comprend que des économies sont nécessaires, tout le monde comprend aussi que celles réalisées sur le poste du personnel apparaissent dérisoires (quelque 25 000 euros par saison ?) au regard du budget de la régie (1,2 million d'euros) et des 10 à 12 millions d'euros que va coûter le réaménagement du domaine skiable... Des économies « de bouts de chandelle » pas toujours bien comprises et démotivantes... comme la commune a su parfois en imposer durant le mandat qui s'achève,

Finalement, le 13 décembre en fin d'après-midi, au terme d'une négociation qui aurait duré près de 3 heures, un accord *a minima* a été trouvé entre les représentants syndicaux et SSDS qui devait recruter une trentaine de personnes (une douzaine de moins que l'an passé, soit - 25 %).

Début décembre, on a appris que le téléski de l'Ormet ne serait pas ouvert de la saison, un « désarmement » du parc des remontées mécaniques de Saint-Colomban comme le nouveau gestionnaire en a pratiqué à Albiez au début de sa gestion.

Cette fermeture de la piste supérieure de l'Ormet (une fermeture que certains redoutent qu'elle ne soit définitive) a déclenché un mécontentement, plus feutré mais bien réel, des moniteurs de l'École du ski français (ESF) de Saint-Colomban qui avaient l'habitude d'y conduire leurs clients pour y donner leurs cours. Les licenciés du Club des sports des Villards qui s'entraînaient régulièrement sur cette piste sont également pénalisés par cette mesure.

(*) *La Maurienne* (édition du 28 novembre 2019). Cette prise de position a donné lieu à un droit de réponse de la municipalité (édition du 12 décembre 2019 de cet hebdomadaire) qui reprend les arguments développés dans les points de vue publiés dans ces colonnes pages 12 et 13.

■ OUVERTURE DE LA STATION : REPOUSSÉE PAR MANQUE DE NEIGE

L'ouverture des stations des Sybelles a eu lieu comme prévu le 21 décembre sauf à Saint-Colomban où, ce jour-là, la station est restée fermée par manque de neige sur le bas du domaine skiable.

Après les pluies de novembre (172 mm sur le mois, mesurés par Michel Donda à 1 120 m), la neige était tombée en abondance : près d'un mètre entre le 9 et le 13 décembre. Mais la semaine suivante, le redoux, avec des températures comprises entre 3 °C et 10 °C (même source), et la pluie (47 mm les 20 et 21 décembre) ont rendu impraticables le front de neige, la pente de l'Ormet (jusqu'à l'Auberge du Coin) et l'accès au départ du télésiège des Charmettes. D'où l'impossibilité d'accéder aux pistes de Bellard (où, malgré la pluie, la couche de neige était épaisse) et aux stations de l'Arvan.

Le 22 décembre en fin de journée, des chutes de neige confortaient l'enflement des pistes au-dessus de 1 450 m (50 cm mesurés à l'Auberge du Coin) mais seuls une vingtaine de cm recouvraient le bas du domaine d'une couche précaire qui n'a pas permis d'ouvrir la piste de Rogemont ni celle du bas de l'Ormet... Le 24 décembre il a plu toute la journée (30 mm de pluie). Dans ces conditions, seul le tapis de l'Ourson fonctionnait (gratuitement). Pour le 25 décembre, l'ouverture du

haut du domaine était envisagée, nécessitant toutefois que les skieurs de retour de Bellard soient remontés en scooter de l'Auberge du Coin jusqu'à l'arrivée du télésiège de l'Ormet pour une descente piéton en télésiège utilisé comme un ascenseur...

Cependant, le 24 décembre en milieu d'après-midi on apprenait qu'un « *acte malveillant avait saccagé l'armoire électrique* » qui renferme les commandes du téléski de Cuinat (une plainte aurait été déposée par SSDS). Cette « panne » a été réparée le jour de Noël, et l'accès au domaine de Bellard et aux Sybelles programmé pour le 26 décembre (le téléski de Rogemont et le bas de la piste de l'Ormet étant toujours fermés).

Dans l'attente d'une ouverture vers les Sybelles, les navettes internes à la vallée des Villards ont été remplacées par des navettes en direction de La Toussuire et Saint-François-Longchamp. Un service qui a eu du mal à se mettre en place et, le premier jour, laissé une trentaine de vacanciers sur le carreau...

Pour gérer le domaine skiable de Saint-Colomban, la société SSDS a créé un établissement secondaire intitulé « SSDS régie intéressée de Saint-Colomban-des-Villards ». Cette régie est le pendant de celle qui gère depuis 2017 le domaine skiable d'Albiez sous le nom de SSDS régie intéressée d'Al-



■ Des saisonniers en colère.

Réduction de personnel, conditions salariales moindres, fermeture du téléski de l'Ormet : les premières mesures d'austérité passent mal

Les conséquences des nouvelles orientations décidées par la municipalité, notamment quant à la gestion du domaine skiable, ne devraient pas manquer d'alimenter la campagne électorale qui va s'ouvrir. Sans toutefois que les candidats dont les noms circulent ne remettent en cause l'idée que le salut économique de la vallée dépend uniquement du développement du tourisme d'hiver même s'il faut, pour cela, y sacrifier d'autres aspects de la vie communale. Seul semble-t-il le choix du gestionnaire du domaine skiable fait débat alors que la situation financière de la station pose d'autres questions d'importance.

Pierre-Yves Bonnivard avait prévenu tout le monde cet été lors de la réunion publique d'information : « *La régie va gérer pour le compte de la commune mais pas à la place de la commune (...). Mais si quelqu'un a des réclamations à faire, il doit s'adresser au régisseur, pas à la commune.* »

Aussi, interpellé sur les revendications des saisonniers, Pierre-Yves Bonnivard a-t-il logiquement répondu que ces questions n'étaient plus de son ressort, et qu'elles relèvent de la responsabilité de SSDS chargée du redressement de la station. Ajoutant à l'adresse des mécontents que « *l'alternative au plan de redressement, qui touche tous les acteurs, l'ESF par exemple avec la fermeture du téléski de l'Ormet, c'est la fermeture de la station et de tous les emplois.* »

En privé, le maire rappelle le refus d'Alexandre Maulin de signer les conventions d'exploitation, le refus, dans ces conditions, de l'autorisation d'ouvrir la station signifié par les services de l'État qui suivent la réglementation des remontées mécaniques, puis la signature le 25 novembre du protocole

d'accord et de ces conventions d'exploitation, et enfin l'entrée en fonction de SSDS le 1^{er} décembre, un enchaînement de faits qui, selon lui, explique seul que les contrats de travail n'ont pas pu être proposés aux saisonniers avant cette date, et, qu'alors, les accords d'entreprise qui doivent s'appliquer sont ceux de SSDS.

Une explication confirmée par l'inspection du travail mais que ne partage pas d'autres spécialistes du droit du travail qui estiment eux que l'ÉPIC n'étant pas dissout (il devait l'être le 31 décembre) la reprise des employés aurait dû se faire avec les accords d'entreprise en vigueur à l'ÉPIC.

Également interpellée sur cette « grogne » sociale, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban (sa commune a participé à travers le district, puis la CCVG, à quelque 34 % de l'investissement total de la station), a indiqué : « *Comment s'étonner qu'ils enclenchent un mouvement social visant à renégocier les termes de leur engagement ? Il faudrait donc qu'ils acceptent sans mot dire de perdre 200, 300, 400 euros par mois pour le même travail que l'année précédente ?auraient-ils donc commis une faute ? Seraient-ils responsables des difficultés de la station ? En aucune façon. La station est en difficulté pour de multiples raisons (...) parmi lesquelles ses caractéristiques naturelles tiennent une bonne place. Le travail de ses salariés n'est pas un élément d'explication. Pourra-t-on la sauver en utilisant la masse salariale comme variable d'ajustement ? Qui est en mesure d'affirmer que ce sera déterminant, que cela compensera les problèmes d'avalanche ou de tempête, de manque de neige, de manque de lits, de manque de commerces, d'affaiblissement continu de la population permanente, de vieillissement des équipements ? (...) Il y a déjà eu une dizaine de suppressions d'emplois. Faut-il que ceux qui restent soient ainsi traités ? C'est humainement indéfendable et contre-productif, car il faut cesser de croire que plus les gens sont pressurés mieux ils travaillent, c'est juste le contraire qui se produit.* »

Élargissant son propos Jacqueline Dupenloup demande : « *Ouvrir, pour quoi faire ? Pas seulement pour faire venir des gens dans les gîtes et résidences de la vallée, mais aussi pour permettre un salaire d'hiver digne à des saisonniers qui par ailleurs sont touchés plus que d'autres par la réforme de l'assurance chômage. Ouvrir dans quelles conditions, sur quel domaine skiable ? Ouvrir pour quoi et qui, dans quelles conditions ? Si la réponse à ces interrogations n'est pas satisfaisante, alors il*

faut se poser l'autre question : faut-il continuer au fil des années à compter sur cette station ? Ne faut-il pas nous consacrer, ici aux Villards, à mettre en place une vraie reconversion artisanale, agricole et touristique ? La question est d'une difficulté terrible mais elle mérite d'être posée. »

La suppression de la piste supérieure de l'Ormet, suite à la fermeture du seul téléski qui la desservait, a déconcerté les moniteurs de l'ESF. Cette piste, exposée au nord, toujours correctement enneigée, bien ensoleillée, est « la » piste des Villarins. Dans *Le Ski, revue mensuelle illustrée* (numéro 88, 15 novembre 1947), Benoît Paret écrivait : « *Cette croupe est un des points les plus fréquentés durant la saison hivernale. Elle présente un itinéraire facile, d'inclinaison régulière, sans risque aucun et visible de bout en bout du point de départ. Les concours qu'y organisent le ski club du Glandon y sont particulièrement spectaculaires.* » Il ajoutait : « *Du sommet, très belle vue : en amont sur la vallée du Glandon; en aval sur le bassin de La Chambre, le col de la Madeleine, et le Mont-Blanc.* »

Une piste idéale donc pour y enseigner le ski. C'est ce qu'auraient plaidé les représentants de l'ESF de Saint-Colomban auprès de Pascal Vie, directeur de la régie intéressée. Pour eux, cette fermeture se traduit par des difficultés à trouver une autre piste présentant autant d'avantages pour y dispenser leurs cours, notamment en terme de sécurité. Le bas de l'Ormet et la combe de Bellard comptant, selon un moniteur, trop de passages.

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire, M. Vie est là pour réduire la dépense publique dans ce secteur d'activité. C'est ce qu'il aurait de nouveau réaffirmé sans ambages lors de la réunion de la commission communale de

sécurité (19 décembre dernier), indiquant en substance que Saint-Colomban était un cas « *unique en France (...), sans précédent et sans équivalent* » puisque depuis des années, que la gestion de la station soit privée (DSP avec la Satvac) ou publique (ÉPIC), la viabilité du domaine skiable dépend financièrement de la commune, les recettes ne couvrant pas la masse salariale. Le choix de fermer le téléski de l'Ormet résulterait, selon lui, de sa sous-exploitation. Christophe Poirier, alors directeur de l'ÉPIC, avait déjà signalé ce fait au cours d'une réunion de fin de saison, avançant même un taux de remplissage de quelque 10 %.

Une autre justification parfois alléguée serait le coût de la révision des 30 ans de ce téléski (inaugurée en février 1989) sans qu'on en connaisse vraiment le montant, les chiffres donnés variant selon les interlocuteurs entre 50 000 et 150 000 euros. (Explication que semble accréditer ce qu'on peut lire sur le site Sybelles.ski : « *Le téléski de l'Ormet sera fermé pour raisons techniques la saison prochaine.* »)

Au delà des difficultés qu'elle pose aux moniteurs pour leurs cours, et aux responsables du Club des sports des Villards pour l'entraînement de ses licenciés, cette fermeture fait craindre à de nombreux Villarins que la priorité des nouveaux gestionnaires ne soit en fin de compte de privilégier la liaison avec les Sybelles au détriment du ski sur Saint-Colomban.

Le projet d'installer un téléporté (de La Pierre en Bellard ou, comme cela se dit actuellement, de La Pierre au Truc) irait, selon eux, dans ce sens puisqu'il permettrait de rejoindre les pistes de l'Arvan quel que soit l'enneigement du bas du domaine villarin. Ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur l'activité économique locale.



■ Partie supérieure de l'Ormet.

biez. Elle est dirigée par M. Pascal Vie. Pour mutualiser les dépenses en personnels, les deux régies, de Saint-Colomban et d'Albiez, sont dirigées à mi-temps chacune par la même équipe de direction : Jean-François Motes, Benoît Rebuffel et Sébastien Dolci respectivement directeur opérationnel, directeur d'exploitation et chef d'exploitation des remontées mécaniques, et Cécile Bogey et Marie Humbert (qui arrive de Valmeinier sur un poste nouvellement créé), respectivement responsable commercial et marketing et responsable des caisses. Selon une source proche du nouvel exploitant, « *il y aura tous les jours à Albiez et à Saint-Colomban au moins une de ces 5 personnes* ».

Le conseil d'administration de l'ÉPIC a décidé que l'ÉPIC (créé en 2016) serait dissout le 31 décembre 2019. Pendant, sa liquidation ne devrait pas intervenir avant 3 à 5 mois le temps d'apurer les comptes qui sont attendus avec impatience... Depuis le 10 octobre (départ de Christophe Poirier), et jusqu'à sa liquidation, c'est Jean-François Motes qui dirige et dirigera l'ÉPIC (à 20 % d'un temps complet). De ce fait, durant cette période de transition, il ne devrait intervenir que pour 80 % de son temps comme directeur des régies d'Albiez et Saint-Colomban.

■ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

C'est l'association La Fine équipe (Stéphanie Lafaury) qui a lancé la saison en décorant les 2 et 3 décembre la Maison du tourisme et l'ancien café du Merlet à Saint-Alban. Durant deux week-ends, les 14 et 15 décembre et les 21 et 22 décembre, les deux associations Épicerie & compagnie et La Fine équipe ont proposé, dans les locaux de l'épicerie et l'atelier attenant à l'ancienne boulangerie, un marché de Noël qui présentait des produits des artisans et artistes villarins et qui a très bien marché. Puis ce furent les « fenêtres de Noël » et la veillée de Noël (*lire ci-dessous*).

L'après-midi du 31 décembre a été dédié aux enfants, avec maquillage, décoration, jeux de kermesse en bois, feu d'artifice et apéritif gratuit, tandis que, le soir, le Club des sports des Villards organisait une soirée dansante à la salle des fêtes.

Les pots d'accueil de la Maison du tourisme, qui permettent, autour d'un Green chaud ou chocolat chaud, de découvrir le programme des animations et des activités de la semaine, ont eu lieu les lundis 23 et 30 décembre et se dérouleront les lundis 10, 17 et 24 février et lundi 4 mars à 19 heures.

Des sorties en raquettes accompagnées à la découverte des Villards, de sa faune,

- **jeudi 2 janvier, 13 février, 20 février et 27 février :** de 10 h 30 à 14 heures (forfait Sybelles requis), les Sybelles Festi'Kids, journée dédiée aux enfants avec un château gonflable géant de 17 mètres de long pour sauter, glisser, grimper, rouler-bouler... ; dégustation de mafans : spécialité savoyarde aux pommes ; distribution de cadeaux aux enfants (goodies Sybelles) ; séance de gros câlins et de photos avec les mascottes des 6 belles stations des Sybelles.
- **samedi 18 et dimanche 19 janvier :** week-end ludique, convivial et festif dédié à la raquette à neige avec sorties en raquettes accompagnées et animations diverses pour toute la famille.
- **dimanche 26 janvier (et jusqu'au mercredi 29 janvier) :** 3^e édition de la semaine Zen Ô Sybelles au sommet de l'Ouillon et dans chacune des stations.
- **jeudi 13 février :** sculptures sur neige ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **vendredi 14 février :** Saint-Valentin, chasse aux coeurs sur les pistes...
- **jeudi 20 février :** biathlon ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **mardi 25 février :** Mardi gras.
- **mercredi 26 février :** grand loto de l'hiver à la salle des fêtes (20 heures).
- **jeudi 27 février :** descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **dimanche 1^{er} mars :** course de ski alpinisme La Sybelles Villarinche.
- **mardi 3 mars :** karaoqué.
- **jeudi 5 mars :** marché artisanal ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'ESF.
- **samedi 28 et dimanche 29 mars :** la feria des cimes, évènement organisé à l'Ouillon autour du rugby et des ferias.

LES FENÊTRES DE NOËL

Du 21 au 27 décembre on pouvait visiter (à partir de 17 h 45 et à pied pour la plupart des participants, mais ceux qui le souhaitaient pouvaient utiliser leur voiture) les « fenêtres de Noël », animation organisée à Saint-Colomban depuis 2012 par Martine Paret-Dauphin. Cette année il y avait 14 fenêtres décorées : à Lachenal (3), au Martinan (5), au Chef-Lieu (1), à Nantchenu (2), au Châtelet (2) et à Lachal (1), visitées en 3 soirées :

- le 21 décembre pour 5 fenêtres dans les hameaux de Lachenal et du Martinan (18 personnes, que des gens de Saint-Colomban) ;
- le 22 décembre pour 3 fenêtres dans les hameaux de Nantchenu et le Chef-Lieu (22 personnes, la moitié de touristes) ;
- le 23 décembre pour 3 fenêtres dans les hameaux du Châtelet et Lachal (35 personnes, les trois quarts de touristes).

Une tournée de l'ensemble des fenêtres décorées, le 27 décembre, n'a rassemblé que 9 personnes (que des propriétaires de fenêtres). Mais pour Martine Paret-Dauphin, « le jour était mal choisi ; c'était un

de sa flore ou encore de son histoire étaient proposées le 24, 27 et 31 décembre 2019 et le 3 janvier 2020, et le seront les mardis et les vendredis durant les vacances d'hiver et chaque mercredi hors vacances scolaires. Des balades en raquettes accompagnées, en nocturne cette fois-ci et se terminant à l'*Auberge du Coin* pour y diner, sont programmées les 12, 19, et 26 février et le 4 mars.

Outre les animations inscrites au calendrier (*lire ci-dessous*), l'OT proposera courses de luges, ateliers culinaires, courses d'orientation, concours de bons-hommes de neige, visites de l'église de Saint-Colomban, sorties en raquettes, etc. La bibliothèque sera ouverte les lundis et vendredis de 10 heures à 12 heures (prêt de livres gratuit ; caution de 40 euros).

La Maison du patrimoine sera ouverte les mercredis de 16 heures à 18 heures pendant les vacances scolaires (entrée libre) et sur demande, hors vacances scolaires, pour les groupes de 6 personnes et plus (2 euros par personnes). L'atelier de Simon Cartier-Lange sera ouvert pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures, et sur demande hors vacances scolaires.

- descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **vendredi 14 février :** Saint-Valentin, chasse aux coeurs sur les pistes...
- **jeudi 20 février :** biathlon ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **mardi 25 février :** Mardi gras.
- **mercredi 26 février :** grand loto de l'hiver à la salle des fêtes (20 heures).
- **jeudi 27 février :** descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'office de tourisme.
- **dimanche 1^{er} mars :** course de ski alpinisme La Sybelles Villarinche.
- **mardi 3 mars :** karaoqué.
- **jeudi 5 mars :** marché artisanal ; descente aux flambeaux et vin chaud offert par l'ESF.
- **samedi 28 et dimanche 29 mars :** la feria des cimes, évènement organisé à l'Ouillon autour du rugby et des ferias.

vendredi, veille de départ pour les touristes qui font les valises et veulent être en forme pour faire la route le lendemain. Devant ces fenêtres, les visiteurs chantaient ou écoutaient un conte, puis biscuits, papillotes, vin et chocolat chauds étaient offerts par les propriétaires des fenêtres (le 27 décembre c'est la commune qui offrait).

LA VEILLÉE DE NOËL

Une cinquantaine de personnes, des Villarins mais aussi des touristes, ont assisté à la veillée de Noël qui s'est tenue le 24 décembre de 19 heures à 20 heures dans l'église de Saint-Colomban où une crèche avait été installée par Paul Long et Jacques Girard. Organisée et animée avec des contes et des chants par une équipe de bénévoles où l'on retrouvait Valérie Favre-Teylaz, Geneviève Tardy, Françoise Vanini, Josette Rostaing-Troux, Bernadette Perrier, Christine Martin-Cocher, Christine Frasson-Botton, Danielle Nicol, Jean-Marc et Annie Bordas, cette veillée s'est terminée dans l'église autour des vin et chocolat chauds préparés par Patrick Martin-Fardon et offerts par la municipalité de Saint-Colomban.

■ ÉCOLE

Le vendredi 20 décembre à 13 heures, les enfants de l'école de la vallée des Villards ont offert un spectacle de qualité à leurs parents et grands-parents. Chants de Noël et danses ont été présentés avec aisance et élégance par petits et grands, et on ne peut qu'être admiratif devant la prestation très « professionnelle » des 11 écoliers, conduits par leur maîtresse Julie Mermoz, l'intervenante de l'établissement d'enseignement artistique (EEA) de Maurienne, Jennifer Chupin, et Mélanie Mollaret, actuellement Atsem. Les adultes, invités à danser la polka, s'y prêtèrent de bonne grâce... Le père Noël arriva (du hameau du Planchamp de Saint-Alban semble-t-il cette année) chargé de cadeaux assez pédagogiques et sponsorisés par le Sou des écoles, qui offrit aussi un petit goûter à tous les présents et permit aux enfants de descendre à La Chambre pour devenir à leur tour spectateurs d'un théâtre musical (« Coulcaf sans charge ») du groupe Couleur café, organisé par l'EEA de Maurienne.

Une semaine plus tôt, le 13 décembre, comme chaque année, les enfants résidant à Saint-Alban-des-Villard, d'âge scolaire ou nouveau-né, ont reçu un livre offert par le CCAS, au pied du sapin dressé dans la salle du conseil municipal. Par voie d'affiche, les aînés avaient été invités cette année à les rejoindre, et quelques-uns ont pu répondre présent. Ils ont ainsi pu faire la connaissance d'Afrim (représenté par ses parents car ses quelques semaines d'âge ne lui ont pas permis d'affronter le froid ce jour-là !), Louna, Éléonore, Raphaël, Léana et Éva, qui se sont vite plongés dans la lecture sous l'œil intéressé des très jeunes Mathieu et Élise... Un bon moment de convivialité.



■ La fête de Noël de l'école.



■ L'arbre de Noël des enfants résidant à Saint-Alban-des-Villard.

■ BRÈVES

► **OFFICE DE TOURISME.** Depuis le 4 novembre Nathalie Teiller a rejoint le personnel de la Maison du tourisme pour un an sur un poste à plein temps (35 heures hebdomadaires annualisées). Âgée de 31 ans et originaire des Chavannes-en-Maurienne, Mme Teiller, est titulaire d'un master en langues étrangères obtenu à l'université de Savoie (Chambéry). À la Maison du tourisme elle assurera les fonctions d'agent d'accueil et participera à l'animation.

► **ROUTE DÉPARTEMENTALE 927.** Suite à des blocages répétés de camions guidés par leur GPS vers la RD 927 pour traverser la vallée des Villards en direction de l'Isère, notamment durant la période hivernale quand cette route est sans issue et impose aux routiers des manœuvres délicates de demi-tour qui bloquent parfois l'accès unique aux deux communes des Villards, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villard, avait alerté les élus de Maurienne et les services départementaux compétents. Le 16 octobre, Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental de Savoie délégué aux routes, indiquait qu'une solution temporaire serait effective dès cet hiver avec la pose d'un panneau à messages variables lumineux mobile, ajoutant : « mes services étudient en parallèle l'implantation d'un panneau lumineux permanent ». Cependant, fin décembre le panneau mobile n'était toujours pas posé...

VEILLÉE EN BELLEDONNE

Des soirées menacées ?

Initialement programmée en juin, juste avant les vacances d'été, Veillée en Belledonne a rapidement connu le succès en rassemblant chaque fois quelque 150 personnes. Il fut alors décidé d'en déplacer la date hors périodes touristiques quand les animations se font rares. Et pour ne pas concurrencer la fête du col, qui se tient désormais fin août, les responsables (Cathy Davoine et le comité de pilotage de la fête du col du Glandon) ont choisi la date du 2 novembre pour la 7^e édition (aux Villards) quand nombre de Villarins reviennent au pays pour quelques jours.

Étaient présents Christiane Lehmann, maire et conseiller général de La Trinité (Val Gelon), Jean-François Clazraz, maire de La Table (Savoie, en charge de la culture à l'association Espace Belledonne), Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Cédric Émieux conseiller municipal de Saint-Colomban. (Pierre-Yves Bonnivard a quitté la soirée après son discours de bienvenue.)

Comme le veut le cahier des charges imposé par Espace Belledonne, organisatrice de ces veillées dans le Grésivaudan, en Oisans et en Maurienne (seulement aux Villards cette année), la

Ce travail de compilation effectué par Jacqueline Dupenloup, Martine Verlhac et Claire Martin-Cocher a nécessité des d'heures de préparation et bénéficié des documents prêtés par des Villarins.

Pour le repas, Monique et Gilbert Pautasso avaient préparé un velouté de potiron, servi dans les potirons eux-mêmes, une potée auvergnate, un fromage et une assiette de desserts « maison ». Un travail et une réussite salués par les 80 convives qui ont applaudis chaleureusement les cuisiniers du Châtelet.

Le film diffusé en fin de soirée (accompagné à la guitare par Benoît Tabita) montrait les difficultés rencontrées par des bergers arméniens dans les années 60. Si le film souffre parfois des conditions de tournage de l'Arménie des années 50 (pour ce qui est de la luminosité par exemple), le témoignage qu'il apporte reste authentique et émouvant.

Quel avenir pour ces soirées (9 proposées cette année dans 13 communes) ?

Comme l'ont indiqué les maires villarins, Espace Belledonne connaît depuis quelques années des difficultés financières dues aux restrictions budgétaires qui s'imposent aujourd'hui peu ou prou



C. GAUTERIN

soirée a débuté à 17 heures par un temps d'échange sur le thème « Sentiers, chemins, routes et voies ». Pendant près de 2 h 30, Jacqueline Dupenloup a demandé au public de reconnaître des lieux villarins dont les photographies étaient projetées sur un écran. Si certaines vues furent difficiles à découvrir, d'autres prises dans les combes villarines se ressemblaient à s'y méprendre. Mais il y avait dans l'assistance des connaisseurs qui ne s'en laissèrent pas compter accompagnant la projection de commentaires et d'anecdotes. Parmi ces vues, la reproduction du cadastre de la vallée datant de 1837, et les croix du Bouchet (1931) et du pont du Rivaud (1912).

Sur ce thème des voies et des chemins, lecture a été donnée d'un texte de Pierre Bozon qui rappelait l'histoire de la route départementale qui traverse la vallée du Glandon et son impact sur l'avenir des deux communes villarines.

Christophe Mayoux

PATRIMOINE ET CULTURE

Un manque de bénévoles pourrait réduire le nombre de jours d'ouverture de la Maison du patrimoine

À l'assemblée générale de l'association Patrimoine et culture, le 11 octobre dernier (*), on a appris que du 18 mai au 3 septembre la Maison du patrimoine a reçu 535 visiteurs (et 366,95 € de dons) contre 504 visiteurs et 248,86 € de dons durant la même période en 2018.

Au total sur une année (hiver et été), on a enregistré 785 visiteurs et 511,27 € de dons (740 visiteurs et 404,76 € de dons l'année précédente). À noter une pointe de fréquentation avec 74 visiteurs (le double du 15 août !) le dimanche 28 juillet.

Il y a eu cet été 27 ouvertures (3 avec 3 bénévoles, 16 avec 2 et 8 avec seulement 1 bénévole...). Ce qui pose un problème car selon les responsables de Patrimoine et culture « trois personnes sont indispensables » (*lire ci-dessous*).

Xavier Mugnier a réalisé des réaménagements dans la présentation des costumes : « J'ai déposé une fiche de commentaires sur le costume de la mariée. J'ai terminé la réorganisation des costumes, pour le moment. Outre le costume de la mariée, j'ai rajouté un mannequin avec une robe ronde à smocks blancs qui vient de chez Girard-Buttaz, nettoyée, mais pas encore rénovée. Dans la cuisine, j'ai changé les robes et rhabillé, avec des épings d'entomologiste, les costumes de carême et ordinaire, situés à côté de l'horloge. Dans la pièce du fond, j'ai changé les robes et rhabillé les costumes rouge, deuil des cousins, et violet. J'ai également changé quelques châles et ceintures sur plusieurs mannequins, et repassé trois coiffes qui se déformaient. Il y a maintenant 18 mannequins au total, dont 2 ne présentent que des robes »

Deux costumes villarins ont été exposés à la ferme de Bressieux à Bassens dans le cadre d'une exposition sur les costumes de Savoie montée (du 5 au 13 octobre) par Nathalie Hérodier et Jean-Charles Vayr. Elle comportait 50 costumes de Maurienne, de Tarentaise, du Beaufortin, du Val d'Arly et des Bauges.

Les visites de hameaux (10, dont 2 spéciales) ont attiré 48 personnes (moitié moins que l'an dernier). Deux sorties n'ont pas eu lieu : une à cause du mauvais temps, une car il n'y avait pas d'inscrit.

Concernant le livre sur les poilus villarins, 50 exemplaires ont été commandés mais 100 ont été livrés... L'association a réglé l'impression des 100 en obtenant toutefois une réduction pour les 50 en sus... Une préface était prévue parlant du travail de l'association sur les poilus mais Stéphanie Chaboud-Crousaz ne l'a pas donnée pour l'impression, c'est la raison

pour laquelle, dans chaque exemplaire du livre, une page a été collée par Martine Paret-Dauphin. Ces livres ont pratiquement tous été vendus (dégageant un bénéfice de quelque 900 euros).

L'association a participé au 15 août (19 personnes habillées par Xavier Mugnier et Martine Paret-Dauphin, et un stand tenu par Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin) et au fonctionnement du four à pain qui a été allumé 14 fois (dont 5 fois par le Sou des écoles). Le 4 août, il y eut une fabrication de tartes et de brioches à la demande de l'Association des amis des Villards, à l'occasion de sa fête du pain. Martine Paret-Dauphin : « Nous ne le ferons plus, car il n'y eut aucune visite des participants à cette fête. Ce sont les touristes du GCU et ceux allant au plan d'eau, par la passerelle, qui ont acheté nos fabrications. »

L'association a reçu des dons de Françoise et Gilbert Martin-Cocher (une grande table à 2 rallonges, en teck, pour la pièce du dressing), d'Aline Charpin (un tablier en bon état en soie rouge orangé sur fond marron vert, brodé à la machine au point de chaînette), de Roger Darves (un coupe-lacet en cuir) et de Pierre Campardon (pièces de costume dont l'inventaire est à faire et photos du 15 août 1983, du rassemblement des costumes de 1991, et de l'écurie de la Maison du patrimoine, avant travaux, tout cela venant de chez Ginette Paret).

Xavier Mugnier est intervenu sur les ramoneurs : « De passage à Santa Maria Maggiore, dans le Val Vigezzo situé au nord du Piémont, début septembre, je suis tombé, par hasard, sur une statue en métal de ramoneur ou « spazzacamino » : littéralement : balayeuse de cheminée, comme ils disent, là-bas. Selon l'OT local, il y a également un musée qui leur est entièrement dédié, fermé ce jour-là, ainsi qu'un important rassemblement international de ramoneurs qui se déroule annuellement fin août, début septembre. C'était la 33^e édition cette année. À quand, une délégation villarince ? Je ne leur ai pas demandé s'ils considéraient leur ville et leur vallée comme le berceau des ramoneurs. »

La sortie prévue le 1^{er} septembre a été annulée. Le musée du Félicien (Argentine) et le Grand Filon (Saint-Georges-d'Hurtières) étant fermés.

(*) Étaient présents : Roger Darves, Odette Émieux, Jacqueline Mugnier, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz, Patrice Gérard, Yves Morel, Martine Paret-Dauphin. Excusés : Xavier Mugnier, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Christophe Mayoux.

DEVANT LE MANQUE DE BÉNÉVOLES pour tenir les permanences à la Maison du patrimoine, deux solutions ont été évoquées : soit réduire le nombre de jours de visite, soit demander à la commune de détacher une personne pour chaque jour d'ouverture, un étudiant ou une personne de l'OT, qui assurerait également l'ouverture de l'église. Les membres de l'association qui souhaitent que le patrimoine villarin soit accessible militent pour cette dernière proposition. C'est ce que Martine Paret-Dauphin était chargée de dire au maire de Saint-Colomban qu'elle a rencontré le 6 décembre dernier. Pierre-Yves Bonnivard se serait dit attentif aux arguments de l'association promettant de proposer une solution avant la saison d'été.

Avec la participation active des élèves de l'école

Contrairement à l'an passé où la commémoration du 100^e anniversaire de l'armistice de 1918 avait rassemblé de nombreux Villarins pour les cérémonies civiles (un office religieux, moins suivi, avait été exceptionnellement célébré dans l'église de Saint-Colomban), il y avait moins de monde cette année autour des monuments aux morts : une cinquantaine à Saint-Colomban (à 10 h 30) et quelque 75 à Saint-Alban (une demi-heure plus tard environ).

Les deux cérémonies se sont déroulées par un temps frais pour la saison (et peut-être dissuasif) selon le protocole habituel. Six enfants de l'école intercommunale des Villards ont chacun déposé un lampion au pied des monuments (*) accompagnés de Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards et en présence d'un représentant de la gendarmerie nationale. (Pour la première fois depuis plusieurs années, aucun pompier villarin n'était présent.)

À Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard a lu le message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, qui rappelait qu'il y a un siècle, « (...) les traités sont signés, l'allégresse de la victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible. »

Ce message soulignait aussi que « depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer tous les fils et filles de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. » Référence ici faite au monument national dédié aux soldats français morts pour la France en opé-

rations extérieures (comme les cinq décédés en 2019 en Afrique et au Liban).

Gilbert Émieux a lu le message de l'Union nationale des associations d'anciens combattants.

Après le dépôt des gerbes (par les enfants de l'école et Gilbert Émieux à Saint-Colomban, et Armand Cartier-Lange à Saint-Alban), l'appel aux morts fut fait à Saint-Colomban, conjointement, par Patrick Louadoudi, porte-drapéau, et les enfants de l'école, un par année de 1914 à 1918, et par Marcel Louis à Saint-Alban. Encadrant la minute de silence, la sonnerie aux morts et *La Marseillaise* ont été interprétées par la clique l'*Écho des montagnes*. À Saint-Colomban, trois élèves de l'école, Éléonore Cartier-Lange, Gaston Martin-Garin et Louna Bellec ont lu avec application des lettres de poilus consciencieusement apprises avec leur institutrice Julie Mermoz. Malheureusement l'absence d'une sono (pour des raisons techniques) a rendu ces lectures inaudibles, ce qui est bien dommage compte tenu des efforts faits par ces élèves pour donner à la cérémonie un caractère original... (L'achat d'une baffle autonome, qui ne vaut que quelques dizaines d'euros, permettrait très simplement de pallier ce genre d'incident et pourrait servir en d'autres circonstances : associations, office du tourisme, etc.)

À Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, a lu un texte différent des messages officiels qui indiquait qu'elle avait chaque année de 2014 à 2018 évoqué la vie des poilus de Saint-Alban morts pour la France il y a 100 ans. Et que le 13 juillet 1919, le conseil municipal de Saint-Alban avait organisé dans la commune une « fête de la Victoire ».

À l'issue de la cérémonie de Saint-Alban, vers onze heures trente, le public était convié à un vin d'honneur offert par la municipalité au *Triandou*.

Christophe Mayoux

(*) À Saint-Colomban les anciens combattants ont fait nettoyer, à la charge de la commune, le monument aux morts et notamment les inscriptions.



■ À Saint-Alban, avec de gauche à droite : Gilbert Émieux, Jacqueline Dupenloup, et Pierre-Yves Bonnivard.

VILLARDS, VALLÉE PROPRE

Organisée par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards et, pour la logistique et le prêt de véhicules, par les deux communes, la journée de nettoyage Villards, vallée propre s'est déroulée le 28 septembre dans le cadre d'une opération nationale lancée par l'enseigne *Leclerc* qui fournit chaque site (préalablement inscrit) en gants, sacs-poubelle et chasubles blanches. (Sur le plan national, en 2019, 14 255 sites ont été nettoyés par 563 524 participants qui ont collecté 218,76 t de déchets. En région Rhône-Alpes, 48 788 collecteurs ont collecté 28,71 t sur 1 296 sites.)

Ces opérations connaissent actuellement un tel engouement (dernièrement les médias ont rapporté le nettoyage du Vieux-Port de Marseille et la collecte de mégots sous les remontées mécaniques de stations de ski de Tarentaise), qu'une opération internationale de ce type est désormais monnée, intitulée « World CleanUp Day » (« journée mondiale de nettoyage »).

Aux Villards, dès 8 heures, une trentaine de bénévoles se sont répartis les points à nettoyer choisis : des sites touristiques (le front de neige, les abords de la résidence de La Perrière, le plan d'eau du Clos) ou insolites (une équipe de courageux a prospecté dans le ruisseau des peupliers, entre le Chef-Lieu et le Prin, sur le site d'une ancienne décharge encore en usage il y a quelques années seulement) et jusqu'au col du Glandon et les rives du lac de Grand Maison.

Un constat s'impose : dans l'ensemble, la vallée est globalement propre, sans comparaison possible avec son état, il y a 25 ans en arrière, quand cette opération a été créée. Aujourd'hui on trouve principalement les papiers laissés par les cyclotouristes occasionnels car dans les courses organisées

comme la Marmotte, la Haute Route des Alpes, etc., ces agissements sont anticipés, certains organisateurs demandant aux bénévoles de noter les contrevenants qui sont parfois réprimés voire disqualifiés.

Cette année, une petite cinquantaine de sacs-poubelle ont été collectés et déposés à l'aide du Dacia pick-up de la commune de Saint-Colomban, soit dans les containers *ad hoc*, soit à la déchetterie où le tri sélectif (sacs pour le plastique et pour le verre) a été respecté.

Naturellement, quelques objets plus hétéroclites ont été trouvés, comme des cuvettes de WC, des grillages à poule et des tubes de constructions, ou encore un bidon d'huile de vidange récupéré à Saint-Colomban en contrebas de la route départementale.

Certains objets difficilement manipulables ont été laissés le long des routes pour un enlèvement ultérieur par les employés communaux. Efforts louables à souligner, des Villarins ont profité de l'opération pour apporter ce jour-là le long des routes des encombrants leur appartenant. Une démarche à réitérer chaque année pour ceux qui ne disposent pas d'un véhicule adapté pour aller à la déchetterie.

En fin de matinée, les bénévoles se sont retrouvés à la salle des Galapias pour partager un repas offert par l'association et préparé par Monique et Jean-Luc Pluyaud (qui a aussi participé à la collecte au col du Glandon et à Grand Maison...).

Cette belle journée a pleinement justifié le sentiment de la Fédération des jeunes pour la nature, associée à l'opération « Nettoyons la nature » : « Quoi de mieux pour passer le week-end que de se rendre utile et prendre un grand bol d'air frais ? ».

Christophe Mayoux



BRÈVES

► **AFPI.** L'assemblée générale de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale s'est tenue le 2 novembre dernier. Les membres de cette association qui n'ont pas pu se déplacer pourront en recevoir un compte rendu écrit quand il sera approuvé par la prochaine assemblée générale qui se tiendra à l'automne 2020... Un décalage dans la diffusion de l'information qui n'encourage pas ses membres à participer aux travaux de cette association dont l'objectif est de déboiser pour « rendre » des champs au pastoralisme. À l'AG de novembre dernier ont été approuvés

le compte rendu de l'AG du 3 novembre 2018 et les bilans moral et financier 2018. N'était pas prévu à l'ordre du jour l'adoption du budget pour l'année 2020.

► **APICULTURE.** Au palmarès du concours des miels Savoie-Mont-Blanc qui s'est déroulé le 24 novembre dernier, en public, dans le cadre du salon *Naturellia* organisé à Rochexpo à La Roche-sur-Foron, on relève, dans la catégorie des miels « de haute montagne clair », le nom d'Yves Bonnivard qui a reçu la médaille d'argent.

**Le dernier couple d'instituteurs ayant exercé à Saint-Colomban,
avant la création de la classe unique encore en vigueur aujourd'hui,
fut celui de François et Andrée Bonnet qui enseignèrent au Chef-Lieu de 1955 à 1962. Souvenirs du « maître » d'école.**

« C'est un trou de verdure où chante une rivière »

En 1955, à mon retour du service militaire effectué au 93^e régiment d'artillerie de montagne à Grenoble (1), j'ai épousé Andrée Piccone, originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, qui exerçait le métier d'institutrice dans le Rhône. Nous avons pu solliciter notre premier poste à Saint-Colomban-des-Villards. Tout semblait se dérouler simplement, notre installation et le début de notre carrière. Hélas, il n'en fut rien : les troubles venaient d'éclater en Afrique du Nord.

Un beau matin du mois d'août, les gendarmes venaient nous réveiller et m'apporter un ordre de rappel sous les drapeaux. Quel coup de massue ! Je rejoignais donc mon régiment à Grenoble sans savoir ce qui allait se passer : la rentrée scolaire arrivait. Ma femme s'installa donc dans son logement de fonction à l'école du Chef-Lieu et j'eus comme remplaçante provisoire une jeune institutrice, Mlle Piccone, qui se trouvait être ma belle-sœur. Coïncidence !

Le rappel dans mon contingent fut de courte durée : étant soutien de famille, je ne suis donc pas parti en Afrique du Nord, et après trois mois d'instruction

militaire que l'on m'a fait faire en tant qu'instructeur des jeunes recrues, j'ai été démobilisé et c'est avec un grand soulagement que j'ai enfin pu faire ma première rentrée scolaire à Saint-Col.

En 1955, il y avait 2 classes au Chef-Lieu de Saint-Colomban, la classe des petits, avec la maîtresse, jusqu'au cours élémentaire 2^e année et la classe des grands, du cours moyen 1^e année à la classe de fin d'étude à 14 ans, qui était dévolue au maître. Pour une bonne cinquantaine d'élèves en tout. Il faut préciser qu'il existait encore l'école primaire de Lachal avec très peu d'élèves il est vrai. L'institutrice en était Hélène Bozon-Vialle (originaire de Valmaure).

Notre carrière à Saint-Colomban a duré de 1955 à 1962. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons été obligés de quitter notre école. Le nombre d'élèves a diminué tellement que la fermeture d'un poste a été inévitable. En 7 ans, il est passé de plus de cinquante à environ vingt. Nous avons donc dû demander un nouveau poste et c'est à Villargondran, près de Saint-Jean-de-Maurienne, que nous avons été nommés. La nouvelle classe unique

du Chef-Lieu (celle de Lachal étant déjà fermée en 1962) verra comme institutrice Françoise Girard, l'épouse de Marcel Girard du Martinan.

Que dire de ces sept années de notre jeunesse passées à Saint-Col ? Il y a trop de souvenirs qui ressurgissent à la moindre rencontre ! Évidemment, c'est pendant cette période que sont nées nos deux filles et c'est Jeanne Pépey, du Martinan, qui les a gardées les jours de classe, les promenant en hiver sur la luge. Qu'elle en soit encore chaleureusement remerciée.

C'est avec plaisir que nous rencontrons nos anciens élèves. Certains sont encore à Saint-Col et sont les forces vives de la commune. Beaucoup ont fait leur vie ailleurs et ne reviennent que l'été pour le 15 août.

Parmi ces souvenirs, certains concernent la vie scolaire. À l'époque la commune de Saint-Col n'était pas riche et son budget bien maigrichon. Il faut rappeler que l'instituteur était aussi, de fait, secrétaire de mairie, fonction à laquelle il n'était pas préparé. J'ai eu de la chance d'être instruit dans cette matière par le maire de l'époque, Jacques Tardy, ancien inspecteur principal des douanes, très pointilleux sur les lois et qui m'a appris beaucoup de choses sur l'administration de la commune. Ce qui comptait avant tout c'était les économies ! Aussi dépensait-on avec parcimonie les recettes de la commune.

Pour l'école, les crédits étaient bien maigres, certes les fournitures scolaires étaient payées mais pas plus. Il n'y avait pas de bibliothèque scolaire, pas de sorties pédagogiques. Il fallait pour cela trouver de l'argent qui serait géré par une coopérative scolaire. C'est ainsi que maître, maîtresse et élèves sont partis à la chasse aux escargots, vendus à un grossiste de Saint-Jean-de-Maurienne, puis à la cueillette des violettes de montagne vendues à une pharmacie de Chambéry. La recette était bien maigre, mais cela a quand même permis d'acheter quelques livres de bibliothèque et de démarquer cette activité.

Nous avons alors trouvé un moyen plus lucratif pour enrichir la coopérative avec l'organisation d'un bal des écoles. Cela n'a pas été facile. Il a fallu demander des autorisations et se mettre en règle. Le premier bal a été fait dans la classe des « petits ». Beaucoup de parents sont venus aider pour tenir la buvette. L'orchestre de

deux musiciens formé d'un accordéoniste et d'une batterie a fait danser les couples jusque tard dans la nuit. La recette a été bonne ! Nous étions riches et cela a permis de commencer des voyages scolaires de fin d'année.

Le premier a eu pour destination Grenoble. Entassés dans le car Martin-Cocher, conduit par Emmanuel (le Bourrelier), en passant par le col du Glandon nous sommes arrivés à Vizille où nous avons visité le château et l'élevage de truites. Puis nous avons pu visiter l'imprimerie du *Dauphiné libéré* où nous avons été photographiés sur les rotatives (2). Enfin nous sommes montés à la Bastille qui domine Grenoble pour le pique-nique. Le retour s'est fait par la vallée.

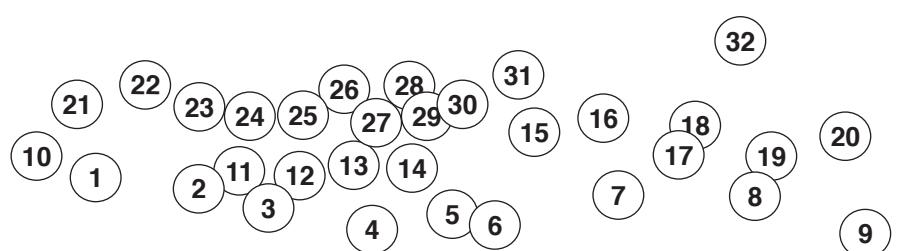
Une autre année, nous sommes allés à Annecy, toujours par le même moyen de transport. Pendant le pique-nique de midi au bord du Lac, alors que nous discutions avec Emmanuel, nous nous apercevons tout à coup qu'il n'y avait plus guère de grands élèves autour de nous. Des petits nous disent qu'ils sont sur le lac... En effet ils avaient loué des barques à rames sans demander l'autorisation. Évidemment, la réception de nos marins d'eau douce a été orageuse !

Parmi nos anciens élèves qui sont aujourd'hui parents et grands-parents, certains ont fait des études secondaires ou supérieures. Il faut dire qu'à cette époque l'entrée en 6^e n'était pas automatique comme aujourd'hui. Il existait un examen d'entrée en 6^e et seuls les bons élèves étaient admis. À Saint-Col, les parents étaient parfois réticents à envoyer leur enfant au collège ou au lycée. C'est donc leur maître qui allait voir ceux-ci pour les convaincre de leur faire faire des études secondaires. Je ne citerai pas de noms pour ne froisser personne, mais je peux me réjouir que certains de mes élèves, entrés en 6^e grâce à mon intervention, ont accompli de bonnes études et ont acquis une bonne situation.

Tous ces souvenirs me hantent souvent. On ne peut pas oublier Saint-Col, notre tout premier poste double. C'est là en effet que nous avons vécu les plus belles années de notre vie. Pour moi, il paraît que c'est là que j'ai pris tous les vices : la chasse, la pêche, les champignons, les myrtilles et surtout la pétanque. Cet amour de Saint-Col nous l'avons passé à nos enfants, nos petits-enfants et même nos arrière-petits-enfants.

« C'est un trou de verdure où chante une rivière ». Ce vers de Rimbaud s'applique si bien à Saint-Col...

François Bonnet (*)



■ Sortie scolaire à Annecy. 1 : Guy Bozon, 2 : Edwige Bozon-Vialle, 3 : Viviane Bozon-Vialle, 4 : Jean-Baptiste Favre-Bonté, 5 : Janine Favre-Bonté, 6 : Marie-Thérèse Favre-Alliance, 7 : Jeannine Favre-Alliance, 8 : Alice Favre-Alliance, 9 : Patrice Rostaing-Troux, 10 : Gérard Rostaing-Troux, 11 : X, 12 : Maurice Girard, 13 : Claudette Émieux, 14 : Maurice Rostaing-Troux, 15 : Josette Bozon, 16 : Marie-Louise Favre-Alliance, 17 : Juliette Favre-Alliance, 18 : Daniel Bozon, 19 : Monique Favre-Alliance, 20 : Viviane Martin-Fardon, 21 : Andrée Bonnet, 22 : Emmanuel Martin-Cocher, 23 : Jean Vénéra, 24 : Guy Bozon, 25 : Annie Favre-Teylaz, 26 : Étiennette Favre-Teylaz, 27 : Marie-France Martin-Fardon, 28 : Émile Martin-Cocher, 29 : Christian Martin-Fardon, 30 : Annick Tardy, 31 : Annie Bozon, 32 : François Bonnet.

(1) Crée le 1^{er} janvier 1924 à Grenoble, le 93^e régiment d'artillerie de montagne a pour devise « De roc et de feu ». Il a compté parmi son contingent des « recrues » célèbres comme Fernandel et Roger Frison-Roche.

(2) *Le Petit Villarin* numéro 54 (décembre 1985).

En pèlerinage aux Villards

Gilles Pellegrini. Quand vous évoquez ce nom aux Villards, et qu'immédiatement des souvenirs reviennent à vos interlocuteurs, c'est que ceux-ci ont plus de 50 ans. Et que naturellement, ils peuvent vous répondre : « J'y étais ! ». Mais où ? Dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, nouvellement construite par la commune qui n'avait pas alors, loin s'en faut, les moyens financiers actuels. C'est pourquoi le comité des fêtes, qui fut créé le 26 juin 1971 dans la foulée de l'élection d'une nouvelle équipe municipale trois mois plus tôt, a participé à son financement...

En 1979, l'équipe du comité des fêtes (présidé alors par Jacques Maurino) décide de programmer un bal avec orchestre pour le 21 juillet. Et de choisir l'orchestre de Gilles Pellegrini, trompettiste qui avait accompagné en solo de cuivre quelque 10 ans plus tôt Johnny Hallyday dans « Noir c'est Noir », une interprétation qui fera sa renommée internationale. Ce soir-là, on compte quelque 650 entrées. Georges Favre-Bonté s'en souvient comme si c'était hier. « Une bonne partie des spectateurs n'ont pas dansé de la soirée, alors que c'était à l'origine aussi une soirée dansante qui était prévue. Les gens se sentaient en concert, même si un bon nombre aussi n'ont pas quitté le bar ! Un groupe d'une soixantaine de fans est venu des Arves, c'est dire le succès. Les entrées ont permis de financer le coût de l'orchestre et les bénéfices se sont faits grâce aux boissons vendues. »



■ Gilles Pellegrini et, à droite, Jean-Paul Favre-Tissot.

Le succès de cette soirée fut tel qu'en 1981, le comité des fêtes, pour collecter des fonds au bénéfice des sinistrés de l'avalanche de janvier 1981, décide d'organiser un grand bal et de contacter de nouveau Gilles Pellegrini qui acceptera d'abandonner une partie de son cachet (*lire ci-dessous*).

Le bal de soutien aux sinistrés de l'avalanche du 20 janvier 1981 s'est déroulé un mois plus tard, le 21 février 1981 à Saint-Jean-de-Maurienne dans une salle des Chaudannes gratuitement prêtée par Roland Merloz alors maire de Saint-Jean. Il a permis de récolter 10 824 francs qui sont venus s'ajouter aux 40 187 francs de dons versés par 132 Villarins, l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards donnant pour sa part 3 489 francs. Au total, 54 500 francs (soit 20 620 euros d'aujourd'hui) ont été répartis.

pour animer fêtes et soirées de manière différente que ce qui se fait alors. Ce qu'il fera avant d'intégrer l'équipe des musiciens de Johnny Hallyday, à l'initiative d'Eddy Varlan (frère de Sylvie) une de ses connaissances. « Je n'ai que de bons souvenirs de Johnny, c'était quelqu'un de fabuleux ! C'était pour moi un grand parmi les grands et sûrement le plus grand showman de la planète... C'était un instinctif, un surdoué, un vrai géant. La première fois que je l'ai vu, il a fallu faire une répétition et à la première partition que j'ai jouée, il m'a dit « Tu commences demain ! » Pendant cette période, je faisais musicien, les arrangements musicaux, mais aussi garde du corps, accompagnateur de soirée notamment avec Jimi Hendrix, etc. L'aventure a duré 3 ans. Quand on m'a demandé de continuer, j'avais signé un autre engagement et un engagement c'est sacré. »

Après un stage auprès d'André Verchuren, au cabaret à Paris, en 1963, Gilles Pel-

■ REPAS DES ANCIENS

C'est le samedi 5 octobre que s'est tenu à la salle des fêtes de Saint-Colomban le traditionnel repas des anciens (intitulé désormais : la fête des aînés) des deux communes en présence des deux maires, Jacqueline Duperloup et Pierre-Yves Bonnivard. Au menu préparé par l'*Hôtel de la poste*, les 65 convives (dont quelques nouveaux « atteints » par la limite d'âge... fixée à 65 ans) ont pu apprécier : apéritif et toasts, foie gras et magret de canard en entrée, puis filet mignon et petite matouille avec marrons et champignons, fromage sec ou blanc et, au dessert, un plateau gourmand et son café. Le vin blanc était de Savoie et le vin rouge un côtes-du-rhône. L'animation musicale fut assurée à l'accordéon par Robert Laurent.



C. GAUTERIN

■ CAFÉ ITINÉRANT

Épicerie & Compagnie a accueilli le 11 décembre dernier le premier café itinérant de Maurienne projet initié par l'association Les Petits Frères des pauvres dont le coordinateur de développement pour la Maurienne est Mathieu Le Gaguenoux. L'objectif est d'organiser des temps de rencontre et d'échange pour recréer le lien social. Cette première a bénéficié de la collaboration du centre social Declic à La Chambre, de la municipalité pour la communication et d'*Épicerie & Compagnie* qui a ouvert ses locaux. Une vingtaine de personnes des deux communes étaient réunies autour de plusieurs tables mises bout à bout en présence des bénévoles du centre social Declic, de l'épicerie et des Petits Frères des pauvres qui offraient un café ou un thé avec biscuits. Au départ, certains étaient réticents par crainte d'un lien religieux qui en réalité n'existe pas, c'est purement laïc. Martine Paret-Dauphin, elle, a trouvé la démarche intéressante : « Ça fait sortir de chez soi et ça entraîne avec soi des personnes qu'on ne voit jamais participer à des animations. Et puis, j'ai ressenti que pour une fois on s'occupe des gens qui restent à l'année au pays, mais aussi que la vallée des Villards est perçue comme un secteur reculé, défavorisé, avec une population de vieux. » Cette animation doit avoir lieu une fois par mois dans des lieux qui peuvent varier (*Épicerie & Compagnie*, salle des Galapias, à Saint-Alban, etc.). Le prochain café devait avoir lieu le 8 janvier de 10 heures à 12 heures à l'épicerie du Prin.



C. GAUTERIN

legrini enchaîne les tournées européennes et les concerts un peu partout en France. Appelé en Algérie, il crée un big band et collabore au music-hall des armées. Puis au début des années soixante-dix, il fonde un orchestre d'une dizaine de musiciens et de chanteurs au début, jusqu'à une trentaine quelques années plus tard.

D'autres orchestres ou groupes se sont produits depuis aux Villards. Ainsi, à la fin des années 80, toujours dans la salle des fêtes, le groupe mauriennais « Simon et les Modanais » connu pour sa reprise vendue à presque un million d'exemplaires de la chanson « Étoile des neiges ». Justement,

Simon et les Modanais, Gilles Pellegrini les connaît bien, puisqu'ils ont enregistré leur tube dans son studio d'enregistrement à Sassenage...

Avec humour Gilles Pellegrini porte un regard sans concession sur sa carrière (*). Il se dit prêt à revenir avec son orchestre aux Villards pour un concert qui sonnerait comme une piqûre de rappel aux souvenirs pour de nombreux Villarins...

Christophe Mayoux

(*) Pour l'inauguration de la nouvelle patinoire de Vaujany, le 1^{er} février 2013, Gilles Pellegrini et son orchestre ont accompagné musicalement les prestations des plus grands patineurs de France.

CORENTIN GIRARD

La tête dans les flocons de neige

La station s'est ouverte avec quelques difficultés d'enneigement même si des flocons voltigent dans le ciel villarin. Mais Corentin Girard est bien loin de tout ça. Il y a belle lurette que la neige gicle sous ses spatules aux passages des portes de slalom qu'il enfile inflassablement. C'est dans ces moments de glisse qu'il vit sa passion qui l'entraîne loin de son pays et des siens.

Corentin, 4^e d'une fratrie de 5 enfants, naît le 13 juin 2002 et tombe très tôt dans le chaudron « endiablé » du ski. Il n'a pas 3 ans que déjà il fait ses premières culbutes dans la poudreuse. Si certains gamins se relèvent en pleurant, lui en redemande. Il vient de trouver son monde et son aisance ébahit ses frères et sœurs.

À 6 ans il signe sa première licence dans son club de cœur, le Club des sports des Villards, auquel il reste fidèle malgré son parcours qui le hisse peu à peu vers les sommets. Et ce n'est pas parce que ce club est l'un des plus petits de France avec le budget le plus faible du grand cirque blanc, qu'il ne réussira pas. Comme dit le poète : « Aux âmes biens nées, la valeur n'attend pas le nombre des années ».

Corentin Girard en est la preuve. Premières armes scolaires dans la classe unique de sa commune. Puis premier « exil » quand il intègre le collège ski-études de Modane où se mesurent les meilleurs skieurs de Maurienne.

Dans cette mêlée il compte bien tirer son épingle du jeu. Banco ! En 2017 le pôle France à Albertville lui ouvre ses portes. Pour les franchir il a fallu jouer des spatules et des épaules. Entraînements encore et toujours, enchaînement des courses par tous les temps. Le chemin est dur et bien souvent Corentin Girard doit serrer les dents. Mais ça y est. Cette structure n'accueille au mieux que 5 skieurs français du même âge. Comme il le fait entre les portes de slalom, notre Villarin se faufile à travers la grande porte.

Allongé sur son lit, loin de sa famille Corentin Girard rêve. Des noms lui traverse l'esprit : Jean-Baptiste Grange, Mauriennais comme lui, Julien Lize-



G. GAUTERIN

roux, Alexis Pinturault, Victor Muffat-Jeandet. Ça en fait du beau monde de la planète ski passé par ce creuset. Il rêve notre jeune coq et se dit : « Pourquoi pas moi ? » Ce sera difficile car il faut mener les études en parallèle. Et même pour un bon slalomeur cela n'a rien d'évident et ajoute à la difficulté.

Il s'en ira ensuite au pôle espoir de Moutiers où, durant 3 ans il côtoie le haut niveau avec toute la rigueur et la discipline que cela exige. La compétition interne est intense. Mais grâce à son sérieux et à sa volonté, il continue sans relâche son apprentissage.

En 2019 il intègre le circuit FIS 1^{er} échelon. Encore une marche à gravir. Et la pente est de plus en plus rude. Qu'importe, il grimpe. Cet été, ses entraînements se sont déroulés à Val-d'Isère, aux Deux-Alpes, à Zermatt en Suisse et, même en Argentine durant un mois. Le rêve quoi. Sauf qu'à ce stade le rythme des entraînements s'intensifie et laisse peu de place au tourisme. Car, nouveau dans le circuit, il prend le départ très souvent avec un numéro de dossier élevé. Les pistes déformées ajoutent alors à la difficulté.

Une seule solution, se battre et faire appel à tout son courage. Tendre sa volonté au maximum pour réussir. Faire bonne figure quand les conditions sont déplorables comme lors de sa première course 2019 à Tignes. Se vider la tête, oublier les siens et Saint-Colomban. Heureusement l'ambiance entre « potes » est bonne. Reste l'essentiel, son amour du ski. Et comme il nous l'a confié, il n'a aucun regret d'avoir choisi cette voie et son ambition est intacte. Il remercie la municipalité de Saint-Colomban qui l'a encouragé en le soutenant (*).

À l'approche des voeux, les Villarins lui souhaitent une saison pleine de victoires, sans pépins, pour que son sourire continue d'éclairer les pistes.

Gilbert Pautasso

(*) Le budget d'une saison est de 18 400 euros et Corentin Girard recherche des mécènes. Pour le soutenir on peut le contacter aux adresses courriels suivantes : corentin.girard@orange.fr ou style-montagne@orange.fr.

■ BRÈVE

► ANGÉLINA FAVARIO, 16 ans, originaire du Premier-Villard, a été invitée à conduire sur le circuit de la première étape du Trophée Andros 2019-2020 les 7 et 8 décembre à Val Thorens. Elle a été contactée par le créateur et organisateur de l'épreuve, Max Mamers. Cet été, elle avait confié au *Petit Villarin*, son rêve de participer à cette célèbre compétition de course sur glace (*Le Petit Villarin* numéro 189, septembre 2019). Forte de sa petite expérience dans le milieu (elle a participé, en janvier dernier, à un stage de conduite sur glace en Finlande), Angélina Favario a dominé la course (au général des deux manches) pour rafler la mise devant Laurène Godey (compagne de Sébastien Loeb).

CURIOSITÉ

Une ribambelle de boîtes aux lettres...

Solitaires

Pas de maison habitée sans boîte aux lettres, pas de boîte aux lettres sans maison. Verrouillées par leur propriétaire, les boîtes aux lettres courent en ribambelles tout au long des chemins et des rues des hameaux de la vallée. Chacune a son style (hormis celui imposé par La Poste). Étonnantes, originales, artistiques, non conformistes, inédites, insolites, elles reflètent la créativité des propriétaires des lieux.

Les surprises
de la boîte aux lettres

Jean Dion (1998) : « À notre époque de communications à la vitesse de l'éclair, de télémachins et autres trucs finissant par « el », une lettre, c'est devenu rare. » Courier utile, courrier inutile... adresse tapée à la machine ou à la main... Découvrir le timbre, l'écriture,



M.-T. BOUCHARDY

plus qu'un facteur... l'humilité en moins. Tous deux sont là pour transporter les nouvelles, mais l'un se les apprécie, alors que l'autre les laisse discrètement dans les boîtes aux lettres. » Faisons mention de leurs prénoms (la famille Darves-Blanc de Saint-Alban ayant donné une lignée de facteurs) : Joseph (né en 1857), Rose, Jean-Baptiste (né en 1891), Narcisse, Marthe, Daniel, Joseph, Ernest... et j'en oublie sans doute. Souvenez-vous de Narcisse : 30 ans de service (1948-1978) ; à pied l'hiver, à bicyclette l'été puis en moto, toujours de bonne humeur. Pendant les deux guerres mondiales, ils étaient tant attendus pour avoir des nouvelles des combattants et des prisonniers. Ce sont eux qui sont attentifs aux personnes âgées ou isolées. Pour la petite histoire : pendant l'entre-deux-guerres, le facteur s'adresse au dernier habitant du Bouchet. « Tu m'en veux ? » lui dit-il ; « Non pourquoi ? » ; « Parce que tu t'es abonné au journal et je dois tous les jours descendre de Saint-Alban pour remonter au Bouchet ! »

Appel à l'imagination

Un village du Loiret, Saint-Martin-d'Abbat, a fait sa réputation sur l'originalité de ses boîtes aux lettres et l'on vient de loin pour les admirer. Saint-Colomban et Saint-Alban ne pourraient-elles pas faire de même ?

Certaines, déjà présentes, sont un bon début de créativité. Je suggère que la Fine équipe, par exemple, pourrait donner l'impulsion et que les habitants qui le désirent se fassent aider des artistes et artisans de la vallée pour créer leur propre boîte aux lettres selon leurs goûts, et à leur ressemblance. C'est important qu'elles soient belles en même temps que fonctionnelles. On pourrait alors proposer « un chemin des boîtes aux lettres » comme on l'a fait pour le « chemin des artistes ».

Pierre Tchernia : « Vous êtes écrivain, moi je suis facteur, on est tous les deux hommes de lettres. »

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

• Lire *Le Petit Villarin* numéros 10, 22, 54, 63, 64, 66, 90, et 136.



M.-T. BOUCHARDY

Historique

Dès le XIV^e siècle, Venise, Rome ou Gênes mettaient à disposition des citoyens des tamburini, « bouches de dénonciation ». Au XVI^e siècle, des boîtes aux lettres publiques sont installées à Paris. La première, installée à Lachal date de 1898, celle du Premier-Villard, de 1904. Viendront plus tard les boîtes aux lettres individuelles.

Solidarité

Qui connaît le mieux les habitants des Villards ? Le facteur ! Jacques Saïvo : « Un journaliste, ce n'est rien de

La commune de Saint-Alban a achevé la dénomination de ses voies communales et la numérotation des logements

La loi fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations pour améliorer la sécurité (services d'urgence, pompiers, gendarmerie) et l'efficacité des services (La Poste, Enedis, Insee) grâce à une localisation des domiciles à partir d'une adresse précise.

À Saint-Alban la dénomination des voies a fait l'objet d'un travail mené par des élus, avec le support technique bénévole de Vincent Darves-Blanc (Premier-Villard) qui a annoté les photographies publiées ci-dessous. La numérotation des habitations (200 répertoriées) est métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès à un logement du début de la voie dénommée, avec un côté pair à droite et un côté impair

à gauche. Une précision : le nom du hameau est cité dans l'adresse. Par exemple :

Monsieur B. K.
Le Frêne
200, route du Bessay
73130 – St-Alban-des-Villards

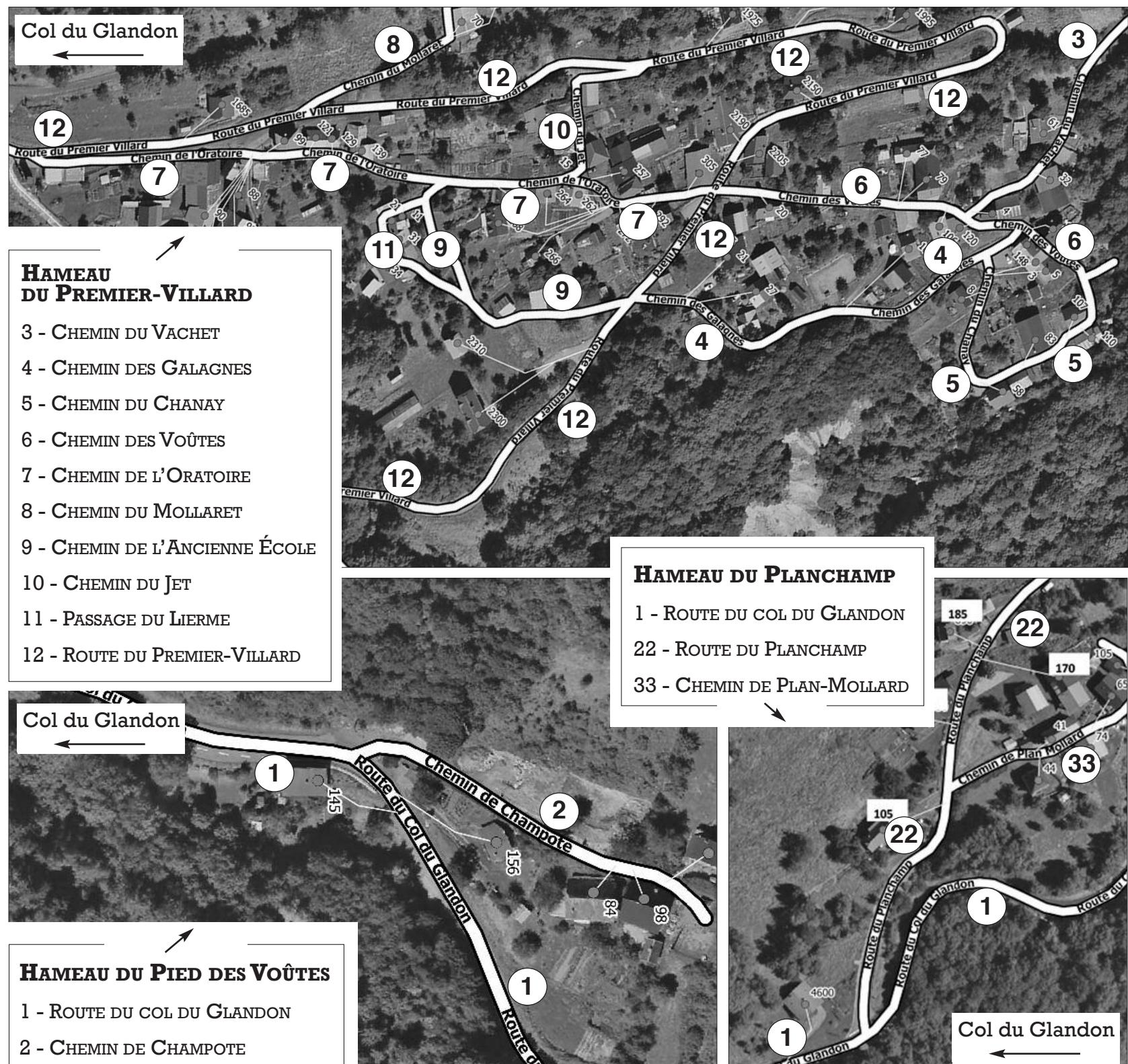
La pose des plaques de rue a été réalisée par l'entreprise Julien Donda ; la gravure des plaques et des numéros par l'entreprise BNT Création (Benoît Ferroux). La pose des plaques de numérotation des habitations est laissée à l'initiative des propriétaires. Ces plaques, disponibles en mairie, sont en cours de pose.

Il conviendra ensuite de demander une modification d'adresse auprès de chaque organisme : caisses de re-

traite, caisses de sécurité sociale, énergie, La Poste, Pôle Emploi, services des impôts. Et au *Petit Villarin...*, qui a déjà reçu la nouvelle adresse d'une abonnée du Frêne.

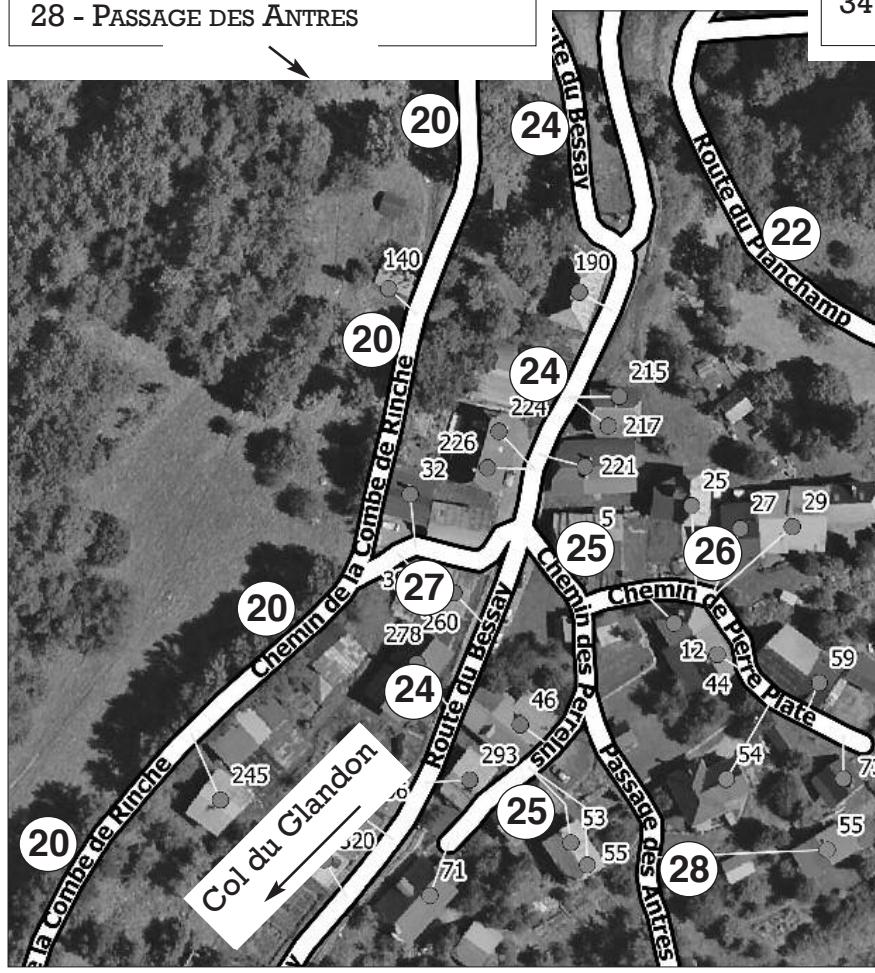
La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules. Formalité de changement d'adresse gratuite sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation. Pour toutes ces formalités qui se font pour la plupart par Internet, et pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, la mairie de Saint-Alban indique être à leur disposition sur rendez-vous.

À Saint-Colomban, seules les dénominations des voies ont été semble-t-il fixées. Sans concertation. Elles seront publiées ultérieurement.



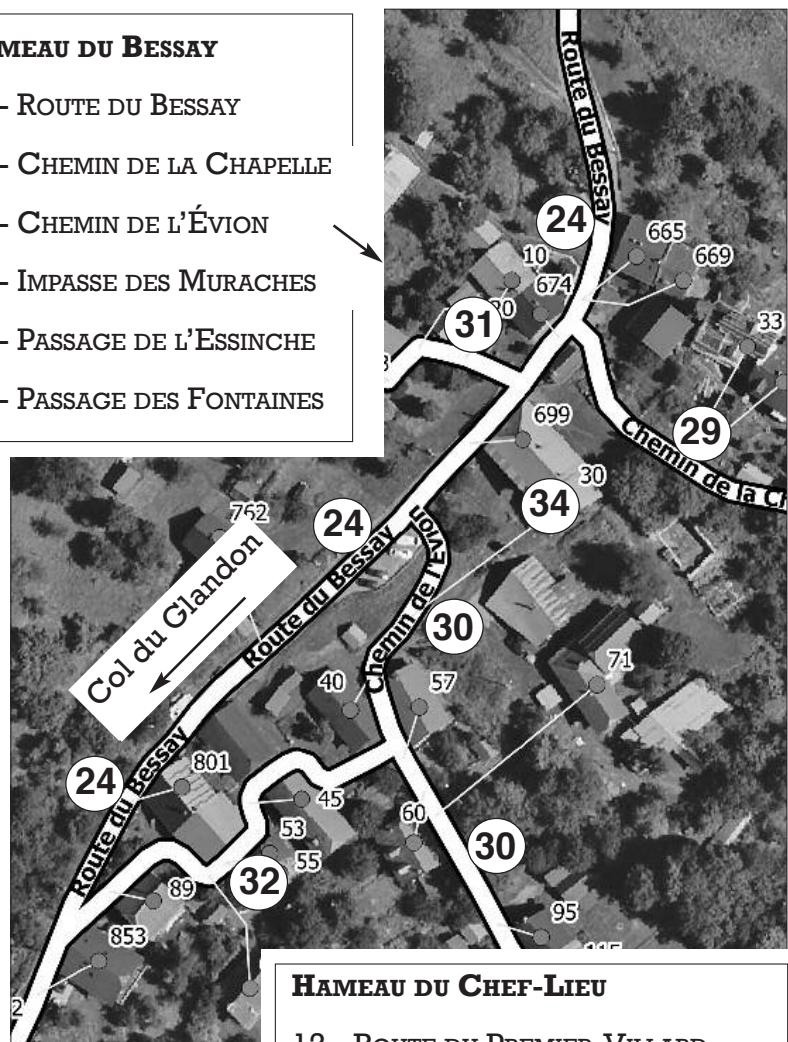
HAMEAU DU FRÊNE

- 20 - CHEMIN DU LA COMBE DE RINCHE**
 - 24 - ROUTE DU BESSAY**
 - 25 - CHEMIN DES PERRELUS**
 - 26 - CHEMIN DE PIERRE-PLATE**
 - 27 - CHEMIN DE SERVIE**
 - 28 - PASSAGE DES ANTRES**



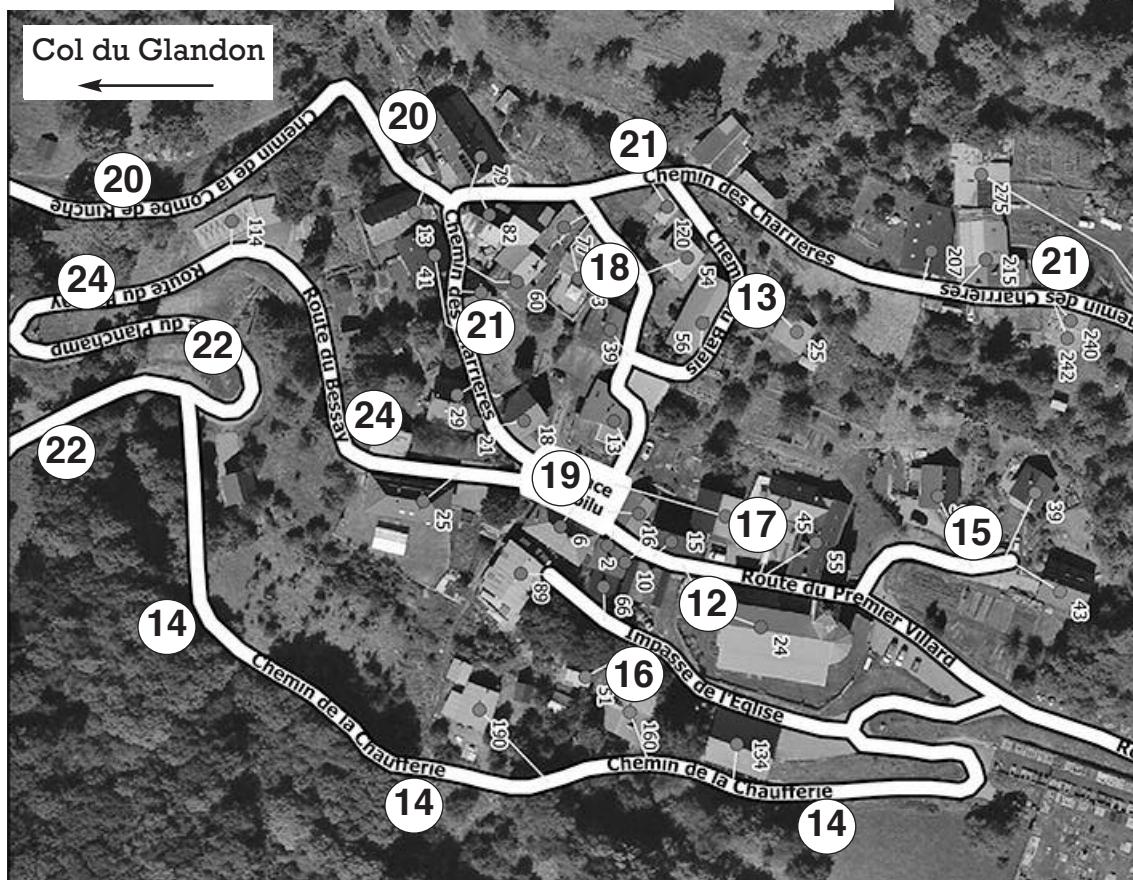
HAMEAU DU BESSAY

- 24 - ROUTE DU BESSAY
 - 29 - CHEMIN DE LA CHAPELLE
 - 30 - CHEMIN DE L'ÉVION
 - 31 - IMPASSE DES MURACHES
 - 32 - PASSAGE DE L'ESSINCHE
 - 34 - PASSAGE DES FONTAINES



HAMEAU DU CHEF-LIEU

- 12 - ROUTE DU PREMIER-VILLARD
 - 13 - CHEMIN DU BALAIS
 - 14 - CHEMIN DE LA CHAUFFERIE
 - 15 - IMPASSE DE LA DOATE
 - 16 - IMPASSE DE L'ÉGLISE
 - 17 - PLACE DU TRIANDOU
 - 18 - PLACE DU NOISETIER
 - 19 - PLACE DU POILU
 - 20 - CHEMIN DE LA COMBE DE RINCHE
 - 21 - CHEMIN DES CHARRIÈRES
 - 22 - ROUTE DU PLANCHAMP
 - 23 - PLACE DU MOLLARD
 - 24 - ROUTE DU BESSAY



2014-2020, Saint-Colomban-des-Villards : un mandat à enjeux cruciaux

Depuis 2014, les enjeux pour Saint-Colomban n'ont pas manqué.

L'année 2014 a été marquée par la gestion de l agrandissement de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) en communauté de communes du canton de La Chambre (4C). Un agrandissement qui n'a pas été sans conséquence pour Saint-Colomban puisqu'il a fallu se réorganiser avec Saint-Alban pour les compétences communes : déneigement, école, déchetterie, tourisme entre autres... À souligner : une bonne entente entre les deux communes a permis l aboutissement de ces dossiers dans des délais raisonnables.

Ce n'est par exemple que fin 2018 que les deux communes sont redevenues propriétaires de l'école, et que Saint-Colomban a récupéré la résidence de La Perrière, des anciens bureaux de la CCG au Martinan, et le bâtiment d'accueil de La Pierre. Les aspects financiers, notamment la répartition et le remboursement des emprunts de l'ex-CCVG, ont nécessité énormément de temps.

L'emprunt toxique contracté par la commune en 2008 avec un taux variable indexé sur le taux de change euro-franc suisse, a été sécurisé en décembre 2015 moyennant 1,3 million d'euros supplémentaire. À partir de 2015, sans que les dossiers de l'ex-CCVG ne soient réglés, il a fallu anticiper la réforme de la loi NOTRe, qui concernait particulièrement la compétence tourisme pour Saint-Colomban. Le maintien d'un OT sur les Villards, aujourd'hui sous forme associative, auquel chacun peut adhérer (socioprofessionnels, associations, particuliers...) n'a pu aboutir qu'avec une position commune de Saint-Colomban et Saint-Alban, soutenue par la 4C.

C'est aussi en 2015 qu'ont commencé les discussions concernant le domaine skiable, discussions parasitées par le système pervers des pénalités. Durant la délégation de service public (DSP, 1998-2016), c'est la commune qui a, directement et indirectement, participé au fonctionnement, et c'est la commune seule (ou aidée de la CCG) qui a supporté l'ensemble des investissements.

Ce système ruineux a conduit la commune à vendre en 2013 le gîte de l'Éterlou (La Pierre, de 15 places, le plus loué à l'époque par l'OT) pour payer des pénalités pour des lits non construits ! En 18 ans de DSP, la commune a dépensé en moyenne 1,2 million d'euros par an en pénalités, en fonctionnement et en investissements.

C'est dans ce contexte de discussion que la Satvac a saisi le tribunal administratif de Grenoble, en février 2016, contre la commune, pour le règlement de 1,3 million de pénalités dont 471 900 euros avaient été reconnus comme une dette par la municipalité précédente, 4 mois avant les élections municipales de 2014. Ce litige aura perturbé l'action municipale pendant 3 longues années.

Au terme de la DSP avec la Satvac

(2016), les sociétés Satvac, Samso et Soremel demandaient que dans le cadre d'une nouvelle DSP, la commune supporte à l'avenir le déficit et réalise tous les investissements comme les grandes visites sur les remontées mécaniques (plusieurs centaines de milliers d'euros).

Sans accord possible entre les différentes parties à ce moment-là, la commune a alors décidé de reprendre la gestion du domaine skiable en créant un ÉPIC. Mais suite à la récupération hâtive du matériel, nous avons dû racheter le matériel disparu et préparer en 3 mois la gestion de l'hiver 2016-2017. Ces investissements ont notamment concerné l'équipement des bureaux du bâtiment d'accueil, l'équipement du garage à dameuses, l'achat d'engins de déneigement..., qui avaient été vidés ou emmenés par l'ancien exploitant.

Il avait été décidé que la gestion en ÉPIC serait transitoire avant l'arrivée d'un nouvel exploitant. La commune a fait fonctionner l'ÉPIC avec une participation totale, en fonctionnement et en investissement, de 600 000 euros par an. Ce montant comprend le coût des grandes visites obligatoires arrivant à échéance en 2016, 2017 et 2018 pour les 3 télésièges (environ 150 000 euros chacune).

En 2018, la commune a fait appel à SSIT pour l'aider dans sa gestion de la station aussi bien pour les hébergements que pour le domaine skiable.

En 2019, le litige intenté contre la commune a trouvé son règlement le 25 novembre, avec la signature d'un protocole transactionnel équilibré pour les deux parties.

Ce protocole acte notamment le non-règlement des pénalités réclamées, soit 1,3 million d'économie pour la commune et ses contribuables, et la prise en charge de la totalité des frais d'avocats de la commune par la Satvac pour 91 000 euros. D'autre part, il permet la possible utilisation du télésiège de l'Eau d'Olle avec le forfait de Saint-Colomban, la signature des conventions d'exploitation du domaine skiable pour 5 ans et le versement à la commune de 100 000 euros annuel de 2021 à 2025.

Le dossier de la station est désormais orienté dans une configuration d'avenir. Pour la saison 2019-2020, la gestion du domaine skiable a été confiée le 2 décembre 2019 à SSDS, société détenue majoritairement par le département et déjà gestionnaire du domaine skiable d'Albiez. En janvier, un appel à candidatures sera lancé pour une régie intéressée pour les cinq prochaines années.

Parallèlement, la commune s'est engagée dans la redynamisation de l'offre d'hébergements touristiques pour augmenter la fréquentation touristique et le chiffre d'affaires des remontées mécaniques et donc réduire significativement le déficit d'exploitation.

Une délégation de gestion a été signée le 2 décembre avec la société À la Croisée des chemins pour les gîtes de La Pierre et du Martinan (anciennement Jeannolin), les centres de vacances Les Myrtilles et Les Moulins pour l'accueil des groupes, des classes et des collectivités, et des gîtes de la caserne et du Sembuis (Lachenal). La commune a aussi entrepris avec SSIT la rénovation de La Perrière dont les travaux se termineront en janvier 2020, pour un montant de 900 000 euros (les annuités d'emprunt sont intégralement remboursées par le loyer du locataire). Un bail commercial a été signé le 12 décembre avec la société Olydéo pour une durée de 11 ans.

Enfin, en 2017, ont été entrepris, pour un montant de 600 000 euros, les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal (dernier hameau à faire) qui étaient repoussés depuis une dizaine d'années.

Pierre-Yves Bonnivard (*)

(*) Maire de Saint-Colomban.

POINT DE VUE

Domaine skiable : l'heure de vérité

De janvier 2016 à août 2016 le Collectif pour la préservation de l'économie, du tourisme et de l'emploi dans la vallée des Villards s'est manifesté à plusieurs reprises pour donner son avis et exprimer son désaccord par rapport aux décisions du conseil municipal de Saint-Colomban-des-Villards sur la gestion du domaine skiable.

Depuis nous nous sommes tus afin de laisser travailler ce conseil.

Après trois saisons d'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards via la création d'un Établissement public industriel et commercial (ÉPIC), un bilan peut être fait.

Nous vous informons que pour la saison 2019-2020, le domaine skiable a été mis sous tutelle suite à l'injonction des autorités départementales en raison des pertes financières importantes dès la 1^{re} saison.

Le 1^{er} décembre 2019 la commune a donc dû signer un contrat de régie intéressée avec Savoie stations domaines skiables (SSDS). Cette société d'économie mixte contrôlée à 74 % par le département a pour mission de gérer le domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards en réduisant les pertes, sachant que les pertes transformées en subventions dans les comptes, sont toujours à la charge de la commune et que, de plus, il convient de payer un for-

fait de 60 000 euros pour la participation aux salaires des cadres. Cela n'était pas du tout l'objectif de départ de ce conseil municipal puisque il avait précisé qu'une structure communale pouvait gérer aussi bien et même mieux, que la Satvac. La reprise de la gestion du domaine skiable par la société SSDS est donc un échec pour le conseil municipal.

Cet article a pour objectif de vous expliquer comment nous en sommes arrivés à cette situation financière.

En septembre 2016 en raison du choix délibéré du conseil municipal à ne pas trouver d'accord avec Sybelles.ski, seul candidat à l'appel d'offres du 12 avril 2016 pour la signature d'une nouvelle délégation de service public, un ÉPIC a été créé par le conseil municipal pour gérer le domaine skiable. À cette date-là, M. Pautasso annonçait en conseil municipal une estimation du bénéfice à hauteur de 94 000 euros par an.

Nous nous sommes donc procuré les comptes de l'ÉPIC (\$) pour l'exercice courant de septembre 2016 à décem-

bre 2017 et pour l'année 2018 afin d'analyser les résultats officiels. Les tableaux ci-dessous résument l'analyse de ces comptes. Il apparaît donc un déficit total de 1 693 744 euros pour 2 saisons de ski.

Exercice septembre 2016 à décembre 2017	
Dépenses	
Charges à caractère général	545 865
Charges de personnel	642 587
Investissement	78 071
Total des dépenses	1 266 523
Recettes	
Ventes forfaits	462 179
Total des recettes	462 179
Résultat	
	- 804 344

Exercice 2018	
Dépenses	
Charges à caractère général	689 552
Charges de personnel	698 507
Investissement	9 095
Total des dépenses	1 397 154
Recettes	
Ventes forfaits	507 754
Total des recettes	507 754
Résultat	
	- 899 400

Les comptes de l'exercice 2019 seront connus au printemps 2020 lors de

(Lire la suite page 13.)

POINT DE VUE

« Tout ça pour ça ? » : oui, tout ça pour ça !

Les dossiers que la municipalité avait initiés arrivaient sur la table. La saison d'hiver se profilait. Pour avancer sur ces chemins tortueux, la commune entendait s'appuyer sur des structures compétentes. Et fit appel à SSDS (émanation de SSIT, société pilotée par Michel Bouvard ancien député de la Maurienne et toujours membre influent de l'économie locale).

L'objectif : trouver de nouveaux gérants pour les gîtes, définir les nouvelles règles du jeu des gestions, revoir le montant des locations. Par manque d'entretien depuis leur construction, nos gîtes offraient une image pitoyable. Le temps était venu de les rénover. Pour ce faire, il fallait bâtir un programme de travaux, en chiffrer le coût, trouver le financement, lancer les appels d'offres. Ça en fait du boulot et des problèmes à résoudre, des réunions à coordonner, des contacts à établir.

Mais, ce n'est pas tout. En parallèle, la rénovation du domaine skiable, cet hydre de Lerne, occupait tous les esprits. Ah ! ce domaine skiable, objet de tourments et de divisions. Durant le premier semestre nos conseillers déblayèrent le terrain, avancèrent différentes hypothèses. Puis, le temps fut venu d'abattre les cartes, et pour le conseil d'entrer dans la danse.

La première réunion se déroula sur un air de slow avec la présentation des différents projets. Autour de la table des membres de la DGFIP de Lyon, de SSIT (dont

son gérant Pascal Vie), des conseillers municipaux. En guise d'amuse-gueule, un coût de masse avec la DGFIP qui indique que depuis notre arrivée aux affaires (mars 2014), la commune est sous surveillance. Triste héritage. Et que, suite à un « effet ciseaux », la situation se tendait puisque les charges augmentaient et les dotations de l'État se réduisaient. Fut tout de même reconnu l'effort de la commune pour juguler les frais de fonctionnement.

Cependant elle était trop endettée. Le bal démarrait mal. Les projets avaient du plomb dans l'aile. Alors M. Vie entra dans le bal. En trois petits tours, peut-être un peu plus, il nous exposa les grandes lignes des différents projets. Un dernier pas de danse pour nous dire que SSIT se faisait fort de débloquer des crédits pour la rénovation de La Perrière et la remontée mécanique projetée. De surprise, nous faillîmes nous marcher sur les pieds, et c'est un peu étourdis que nous reprîmes la route de Saint-Col.

Durant l'été et le début de l'automne quelques menuets nous permirent d'affiner les dossiers et de faire des choix. La valse des dossiers nous donnait le tournis, tel un paso doble endiablé, un pas en avant, un en arrière, puis un en avant. Le tout suivait son bonhomme de chemin. Tout semblait se dérouler pour atteindre les objectifs visés. Bientôt la valse se terminerait. L'ouverture de la station arrivait

et SSIT se démenait pour aplanir les difficultés.

Mais soudain, alors que tout semblait s'éclairer, un coup de tonnerre retentit sur la vallée. Début novembre, comme à l'accoutumé, la Satvac refusait de signer les convention de secours si la commune ne se désistait pas au tribunal administratif de l'action que la Satvac elle-même avait intentée. De la joueuse et entraînante musique des flonflons nous fûmes projetés dans une sordide marche militaire.

Une mobilisation générale se déclencha. Préfet, sous-préfet, SSIT, SSDD, commune. Un air de déjà vu. Un tango infernal s'engagea, un pas en avant, un pas en arrière, une volte-face. Deux corps qui se rapprochent puis qui s'éloignent comme repoussés. Nouvelle volte-face et on enchaîne un pas en avant, un pas en arrière. Et le temps qui passe...

Devant cette nouvelle impasse la commune décide de faire appel à un chef d'orchestre chevronné, M. Bouvard, afin de jeter les bases d'un compromis (où chaque partie sortirait par le haut sans qu'il y ait ni vaincu, ni vainqueur) qui fut entériné par le conseil le 23 novembre et signé le 25 novembre. Et puisqu'il faut dire les choses comme elles sont, la Satvac a joué pleinement le jeu. Les élus regardaient alors dans l'âtre les braises s'éteindre. La quiétude allait recouvrir la vallée pour y apporter enfin la sérénité.

C'est alors que dans l'assemblée, un membre souffla sur les braises pour tenter de les ranimer.

Faut dire que c'est un quidam fier et noble qui ne manque pas de souffle. Nous l'appellerons D pour la particule, S pour le prénom, et P pour le nom. Une DSP à lui tout seul. Marrant non ? Mais, là n'est pas le sujet. Voilà un gars qui milite pour payer les pénalités à la Satvac alors qu'il n'a pas pu les régler quand il était élu..., demandant à celle-ci d'étaler la dette en trois annuités. Ce qui fut établi et signé par les parties. Mais savez-vous quoi ? La ligne où devait figurer le montant dû est en blanc...

Voici un redresseur de tort qui se permet de donner des chiffres fantaisistes, se faisant même rabrouer par un Villarin qui lui avait suivi l'affaire. Mais, foin de tout cela, drapé dans sa certitude, il en remit une couche dans *La Maurienne*. Comme il l'a si bien dit sur son site « *Tout ça pour ça ?* ».

Et bien ! oui Monsieur, parlons de « *tout ça* ». Dans ce protocole nous avons obtenus l'effacement des 1 300 000 euros de pénalités réclamées par la Satvac qui prend en charge des frais de procédure (75 000 euros), la réintroduction du téléski de l'Eau d'Olle dans le forfait Saint-Col, la signature des conventions de secours pour une durée de 5 ans. Puis l'arrivée de SSIT pour un an, peut-être davantage si elle est reconduite, et qui s'est fixée d'atteindre la rentabilité à très court terme. Redresser financièrement toutes les stations de Maurienne est d'ailleurs sa vocation. Côté hébergement : l'obtention d'un prêt de 900 000 euros pour La Perrière rénovée et la promesse d'un prêt plus que conséquent pour la remontée mécanique projetée pour laquelle SSIT, Émilie Bonnard et le conseil vont œuvrer pour obtenir une subvention de la Région (au maximum 3 millions d'euros).

À cela il faut ajouter la démolition des bâtiments non terminés à La Pierre et le rachat des terrains libérés par EPFL ce qui laisse quelques années à la commune pour terminer ce projet, là encore avec l'aide et l'appui financier de SSIT.

Je dois avouer qu'à titre personnel cet ensemble a été difficile à avaler. Pourtant, je l'ai soutenu pour l'intérêt de mon pays, pour mon amour pour les Villarins, pour l'intérêt collectif. Car comme l'a si bien dit le regretté Charles Aznavour, « *il faut savoir quitter la table lorsque l'amour est desservi et s'en aller sans se retourner* ».

Oui, Monsieur DSP tout ça pour ma commune. Tout ça pour les Villarins.

À l'heure où j'écris ces lignes les flocons dansent une folle farandole. Promesse peut-être d'une saison aboutie où chacun je l'espère aura à cœur de ne pas faire de croc-en-jambe inopportun à nos gestionnaires, mais plutôt aura la volonté de les aider dans leur tâche ardue. Je souris et, je ne sais pourquoi, je pense à ce brave La Fontaine et livre ceci à la réflexion de M. DSP : « *Il accusait toujours les miroirs d'être faux.* » ; et : « *Il est plus facile de voir la paille dans l'œil de son voisin que la poutre dans le sien.* » À bon entendeur salut et passons aux choses sérieuses.

Gilbert Pautasso (*)

(*) Adjoint au maire de Saint-Colomban.

Domaine skiable : l'heure de vérité

(Suite de la page 12.)

la liquidation des comptes de l'ÉPIC en raison de la signature du contrat de régie intéressée avec SSDS. Ils ne devraient pas être meilleurs même si la vente de forfaits a augmenté grâce au bon taux de remplissage de Goélia.

Donc en 3 saisons de ski, l'ÉPIC aura perdu environ 2,5 millions d'euros !

Ce qui est important à savoir est que, pour ces 2 exercices, la commune de Saint-Colomban a versé à l'ÉPIC 1,250 million d'euros de subventions et les sociétés Soremet, Satvac et Samso ont versé 0,4 million d'euros de subventions.

De plus, la commune a été condamnée par le tribunal administratif à verser 471 000 euros à la Satvac auquel il faut rajouter le déficit de l'ÉPIC pour l'exercice 2018, montant qu'il va bien falloir honorer lors de la liquidation des comptes, soit un total d'environ 2,32 millions d'euros prélevés sur les finances communales en 4 ans, donc payés par nos impôts.

Nous pouvons faire l'exercice de ce qui ce serait passé si, lors du conseil municipal du 21 décembre 2015, les conseillers avaient voté pour l'accord proposé par la Satvac.

La commune aurait payé, de 2016 à 2018, les sommes dues à la Satvac pour insuffisance de lits réalisés soit 1,061 million d'euros. La Satvac avait proposé d'investir 50 % de ce montant pour finir les travaux des chalets en cours de construction à La Pierre. Le sujet des pénalités aurait alors été clos

car tous les lits étaient réalisés.

Au lieu de cela sous le mandat de M. Pierre-Yves Bonnard et suite aux votes du 21 décembre 2015 et du 29 juillet 2016 :

- la commune a dépensé environ 2,9 M€ (2,3 M€ + 0,6 M€ payés par Satvac, Soremet et Samso) pour gérer le domaine skiable ! De plus dans le prévisionnel de SSDS pour la saison 2019-2020 il est prévu une contribution communale de 600 000 euros et la participation aux salaires du personnel d'encadrement mis à disposition par la SSDS !

- les comptes étant déficitaires, le domaine skiable a été géré *a minima* d'où les nombreuses pannes des remontées mécaniques, la mauvaise ambiance entre le personnel et l'encadrement en raison de la modification des contrats et des conditions de travail... et aucun investissement n'a été fait... La conséquence directe étant que le téléski Ormet 2 n'ouvrira pas cet hiver car le grand entretien (dépenses d'investissement) n'a pas été réalisé.

- en raison de l'incapacité de trouver un accord avec les sociétés exploitant les stations voisines des Sybelles l'ouverture de la liaison a souvent eu lieu en fin de matinée à cause de la difficulté à sécuriser le col de Bellard depuis Saint-Colomban et certains jours la liaison n'a même pas pu être ouverte.

- le parc des remontées mécaniques est vieillissant et ne représente plus du tout 15 % de celui des Sybelles... Information pour ceux qui pensent qu'il faut négocier avec les Sybelles une péréquation sur

la vente des forfaits qui ne rapporterait aujourd'hui qu'une somme anecdotique.

Mais les répercussions vont bien au-delà ! Le conseil municipal ayant passé son énergie et toutes les ressources financières dans la gestion du domaine skiable et de tous les sujets induits tel que le procès avec la Satvac, il a fait très peu pour les habitants, et pour le développement économique de la commune. Il n'y a eu que peu d'investissement.

La conséquence directe est que les jeunes sont partis, il n'y a plus de dynamisme et une grande perte de confiance sur le potentiel de notre vallée ! Dans ces conditions, quel est l'avenir de Saint-Colomban ?

Nous pourrions continuer en vous parlant du protocole d'accord qui a dû être signé avec la Satvac faute de quoi la station n'aurait pas pu ouvrir cet hiver. Et quand une station ferme un hiver elle ne rouvre jamais !

Mais vous avez déjà de quoi lire et réfléchir...

Nous restons à votre disposition pour tout échange oral ou écrit à l'adresse courriel : pourstcolomban@gmail.com

Flavien Arioli, Muriel Bozon, Julien Donda, Laurence Pichon-Dubois et Caroline Verdun (*)

(§) Les comptes nous ont été transmis par le président de l'ÉPIC, Pierre-Yves Bonnard, suite à notre demande par lettre recommandée.

(*) Collectif pour la préservation de l'économie, du tourisme et de l'emploi dans la vallée des Villards.

2014-2020, Saint-Alban-des-Villards : faits et actions, bilan non exhaustif

Comme l'exige la loi en période pré-électorale, le relevé de données ci-dessous ne constitue pas une campagne publicitaire. Il s'agit d'un descriptif de faits et actions de six années, classés par ordre alphabétique, sorte de mémento non exhaustif (les montants de dépenses sur les postes de travaux sont hors taxes).

► Adressage

Il a été réalisé à partir du travail bénévole d'un étudiant stagiaire, puis mis en place par deux entreprises locales pour un montant de 16 363 euros.

► Agriculture

Saint-Alban a chaque année apporté une subvention de fonctionnement à l'Association foncière pastorale intercommunale (4 500 euros répartis sur 6 budgets) et a mis à jour le retour de subventions départementales pour des travaux menés par la CCVG (10 813 euros), retour reversé, sur deux budgets, à l'AFPI.

La convention pluriannuelle de pâturage sur la combe du Merlet a été réactualisée et signée pour 9 ans avec l'exploitante d'un troupeau d'ovins.

La commune a participé aux journées de travail organisées par les deux mairies des Villards, chaque mois d'août, de 2014 à 2017, sur les problèmes posés par la présence des loups. Sur ce dossier difficile, les deux communes ont été représentées par leurs maires dans plusieurs entrevues aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire, auprès du préfet de Région ou à l'Élysée.

► CCAS

Depuis 2014, outre le maintien du traditionnel repas des aînés ainsi que du colis de Noël pour ceux qui n'ont pu participer au repas, le CCAS a offert un livre à chaque nouveau-né de l'année ainsi qu'aux enfants de l'école habitant la commune. Les livres ont été remis lors d'un petit arbre de Noël, auquel les aînés ont été pour la première fois invités en 2019 par voie d'affichage et par le site Internet communal. Le traditionnel voyage d'automne a été maintenu lui aussi. Le CCAS a participé en 2017 et 2018 à la prise en charge des sommes dues par les familles des écoliers qui empruntent le transport scolaire.

► Démographie

L'Insee vient d'envoyer à la commune le chiffre de sa population municipale légale (données 2017), à confirmer en janvier 2020 par décret officiel. Ce chiffre est de 100. Il faut le comparer à celui de 2012, qui était de 92. Malgré les décès de plusieurs aînés, la courbe de la population ne s'effondre pas et marque même une hausse. Si c'est confirmé par décret, ceci entraînera une hausse du nombre de conseillers municipaux pour le mandat 2020-2026.

► Déneigement

Après le démantèlement de la CCVG qui l'assurait avec son matériel et ses employés il a été, à partir de 2016, repris par des entreprises locales ayant répondu à l'appel d'offres des deux communes des Villards (avec utilisation de deux engins restant de la CCVG).

► École primaire des Villards

En accord avec la municipalité de Saint-Colomban, notre orientation a été de maintenir l'école intercommunale à classe unique de la vallée des Villards. Les moyens mis à sa disposition sont matériels (locaux mis en service en 2004-2005, avec salles de classe, de motricité, de restauration scolaire, ski scolaire avec skis et forfaits gratuits, cycle de natation, etc...) et humains : Atsem présente durant tout l'horaire scolaire pour les enfants d'âge « école maternelle », garderie périscolaire gratuite encadrée par deux animatrices de 7 h 30 à 8 h 35, de 16 h 15 à 18 heures, restauration scolaire encadrée par une des deux animatrices (sans participation financière des parents en 2018-2019 et 2019-2020 grâce à une aide de la 4C). Un point faible : la qualité des repas, à améliorer. Estimant que cela remettait très vite en cause la pérennité de toute l'école, nous n'avons pas donné suite aux propositions de l'administration de l'Éducation nationale suggérant de descendre les plus grands de nos écoliers à Saint-Étienne-de-Cuines. L'école représente pour la commune une dépense de fonctionnement s'élevant dans le budget 2019 à 28 764 euros, soit un tiers des dépenses totales qui lui sont dédiées.

► Intercommunalité

Après l'extension de la CCVG aux 14 (actuellement 12) communes du canton de La Chambre au 1^{er} avril 2014 (création de la 4C) par arrêté préfectoral, plusieurs compétences ont été rendues aux communes : voirie, tourisme, école, agriculture... ainsi que des personnels, biens et bâtiments. Ont été repris aussi par les communes les emprunts contractés par la CCVG, avant 2008 pour 6 d'entre eux (CCVG = les 2 Villards), après 2008 pour 3 d'entre eux (CCVG = les deux Villards et Sainte-Marie-de-Cuines). Le montant d'emprunts restant dû au 1^{er} avril 2014 s'élevait à plus de 3,22 millions d'euros.

Le calcul de l'attribution de compensation venant de la 4C (montant de la fiscalité professionnelle des communes diminué du montant des charges transférées à la communauté de communes) a été fait, à la demande de Saint-Alban, en tenant compte de la situation actée en décembre 2017, avant l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la CCVG, avec un tiers de la fiscalité professionnelle du barrage EDF porté sur Saint-Alban. En lien direct avec cette décision sur le calcul de l'attribution de compensation, la commune s'est engagée à prendre en charge 1/3 des annuités des emprunts contractés avant 2008, 1/3 des emprunts liés au centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines et 12,5 % d'un dernier emprunt relatif aux investissements en matériel sur les 3 communes.

L'attribution de compensation attribuée par la 4C à la commune est actuellement de 417 205 euros (elle était en 2015 et 2016 de 427 382 euros et a diminué avec le transfert de la compétence tourisme à la 4C du montant de la subvention attribuée par notre commune à la Maison du tourisme des Villards, soit 10 177 euros).

Des conventions ont été passées entre

les 3 communes pour définir conditions et modalités de paiement des emprunts. Pour l'année 2019, toute régularisation faite, le capital des emprunts remboursé par Saint-Alban à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines est de 87 125 euros, les intérêts de 15 152 euros.

► Lien social

La cérémonie des vœux de la municipalité a été organisée chaque année, un bulletin municipal a été distribué sauf en 2018 et 2019. Plusieurs animations ont été accueillies chaque année à Saint-Alban proposées par des artistes de la vallée (expositions d'arts visuels), des résidents (concerts de jazz) ou par la municipalité (théâtre, petit marché en plein air, soirée diapo de montagne...), dans les locaux communaux ou chez des particuliers. La commune a apporté son appui à l'organisation de 5 Veillées en Belle-donne, en juin ou à l'automne, dans la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Depuis 2015, les associations loi 1901 qui ont leur siège social ou qui interviennent sur le territoire de la commune obtiennent une aide lorsqu'elles demandent une subvention (de 80 à 300 euros). La commune participe aussi à hauteur de 100 euros au Téléthon, lorsque l'Association des amis des Villards l'organise. Le Club des sports des Villards a fait l'objet d'un traitement particulier : 2 000 euros de subvention chaque année.

► Microcentrale du Merlet

Une demande d'autorisation d'exploitation d'une microcentrale électrique (prise d'eau au fil de l'eau au-dessous du lieu-dit Les Granges et bâtiment de production au-dessus du pont du Merlet, lieu-dit Le Plan des Côtes) va être déposée par la SEM les Forces du Merlet dans laquelle la commune est majoritaire (50,01 % des parts).

► Personnel communal

Chantal Frasse-Sombet a été recrutée sur le poste de secrétaire de mairie, pour 35 heures hebdomadaire, début 2015. Johnny Unger, en poste en avril 2014, a occupé le poste d'adjoint technique jusqu'en septembre 2018, puis a été remplacé par Chantal Bellot-Mauroz. Chaque été, du 1^{er} juillet au 31 août, un agent technique est recruté (en 2019, du 15 juin au 13 septembre).

► Régularisation foncière

Le dossier d'indemnisation des terrains traversés par la piste forestière du Nant a été repris, 25 propriétaires ont été payés ou vont l'être en janvier 2020.

► Réhabilitation

du bâtiment public mairie-gîtes

Après la fermeture pour non-conformité du gîte des Jouvières en février 2013, les études de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment ont commencé en mars 2015 : mise en accessibilité de la partie mairie au rez-de-chaussée, création de deux gîtes touristiques à l'étage louables à la nuitée et maintien de salles communes au rez-de-jardin. Les travaux ont débuté en avril 2018. La mairie a alors déménagé dans un appartement communal libéré fin janvier au rez-de-chaussée

de l'ancienne école du Premier-Villard. Elle a pu revenir dans ses locaux officiels le 3 mai 2019 et a ouvert aux habitants, le 11 mai, les portes de l'ensemble réhabilité. Du 30 mai 2019 au 4 janvier 2020, les gîtes cumulent à eux deux 137 nuitées occupées. Le coût des travaux a été de 597 553 euros, les subventions actuellement encaissées sont de 324 050 euros. Maîtrise d'œuvre, études et contrôles techniques représentent 67 320 euros.

► Téléphonie et Internet

La mairie a mené plusieurs interventions sur les dysfonctionnements de la téléphonie fixe et mobile et du réseau Internet auprès des services de l'État et du département. Un renforcement de la puissance du répartiteur central du Bessay (Internet) a été assuré par l'opérateur Orange. L'opérateur Free a été désigné par arrêté ministériel pour installer une antenne relais de téléphonie mobile, couvrant 5 hameaux de la commune (hors Pied des Voûtes), avant le 31 décembre 2020. Le terrain destiné à l'implantation de cette antenne de 46 m de haut n'a pas été trouvé à l'heure où ces lignes sont écrites.

► Travaux et voirie

En 2014 ont été achevés les travaux d'extension du nouveau cimetière (solde de 63 833 euros) et de la STEP du Pied des Voûtes (solde de 126 757 euros).

Tous les hameaux ont fait l'objet de travaux de voirie ou réseaux :

- le Premier-Villard (chemin de l'Oratoire, enrobé partie supérieure, reprise de chambre de vannes pour un total de 25 811 euros) ;

- le Mollard (enrobé, reprise du mur du parking, reprise du mur du chemin de la croix des Charrières, élargissement de ce chemin, pour un total de 36 008 euros) ;

- le Frêne (mur de soutènement, enrobé, pour 14 684 euros) ;

- le Pied des Voûtes (bicouche sur chemin rural et placette pour 7 622 euros) ;

- le Bessay (élargissement et reprofilage de chemin rural, enfouissement des réseaux secs et humides, pose d'une bouche incendie... pour 113 428 euros ; création de parking pour 22 214 euros) ;

- le Planchamp (reprises d'enrobé pour 8 150 euros) ;

- le Chef-Lieu (enrobé de chemin rural pour 16 337 euros).

S'ajoutent à ces travaux la reprise d'enrobé sur la voie communale entre le Frêne et le Bessay, l'entretien de la forêt et des pistes forestières.

► Triandou

La DSP a été reconduite en octobre 2016 avec Marc Vuillermoz, pour 5 ans.

► Sentiers, activités de pleine nature

Une dizaine de poteaux de signalétique conformes à la charte départementale a été placée sur le territoire communal. L'entretien des sentiers est assuré par l'intermédiaire du Sivav par une entreprise spécialisée, par les employés communaux pour l'intérieur des hameaux, par des bénévoles et par les corvées de l'ACCA.

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Maire de Saint-Alban.

SAINT-COLOMBAN

Près des trois quarts du parc immobilier public changent de gestionnaires

Depuis quelques mois la commune de Saint-Colomban a entrepris de modifier l'exploitation des gîtes communaux dont la plupart étaient gérés par Patrick Barnay dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) signée le 1^{er} octobre 2013 et qui courrait jusqu'au 30 septembre 2021. résilié le 31 août 2019. La raison : « De nombreux locaux (étaient) sous-utilisés voire pas utilisés, et les gîtes pour les groupes (étaient) destinés à une certaine clientèle mais les investissements pour pérenniser leur attractivité (n'avaient) pas été faits. »

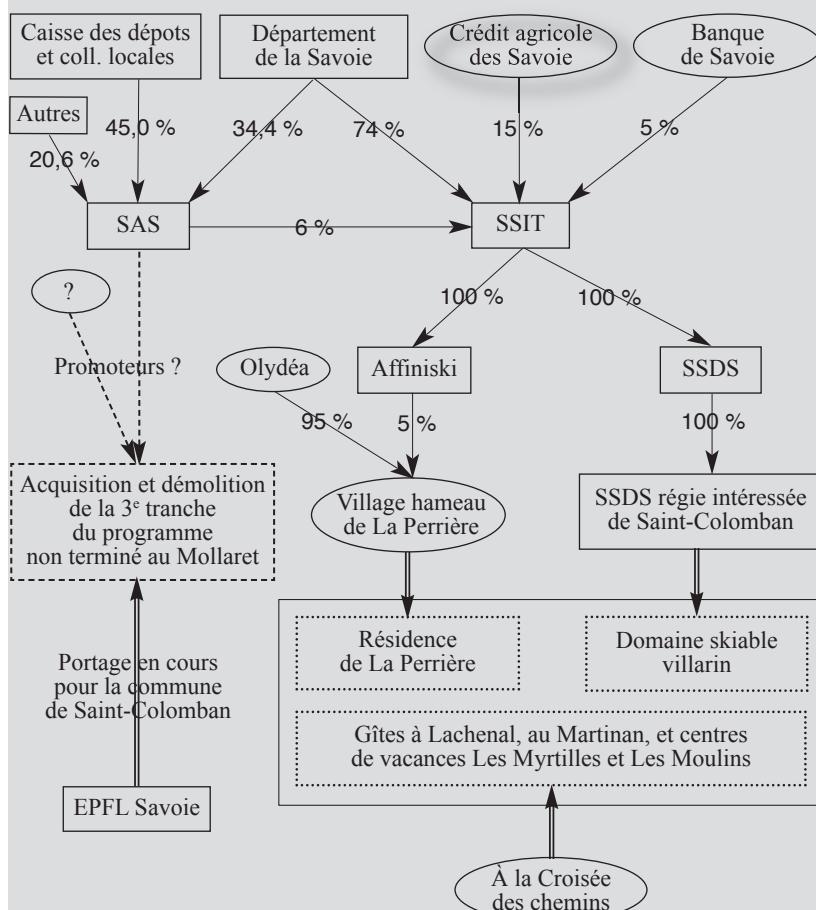
Cette démarche, selon la municipa-

Ainsi, le 22 mars dernier, au « nom de l'intérêt général », le conseil municipal a-t-il dénoncé cet accord qui a été

■ HÉBERGEMENT

ET REMONTÉES MÉCANIQUES : QUI FAIT QUOI ?

► Depuis que la municipalité de Saint-Colomban a entrepris de réorganiser la gestion du domaine skiable et d'une partie des hébergements publics, des sigles inhabituels et des noms de sociétés inhabituels apparaissent régulièrement dans le discours des élus et les documents officiels de la commune (comptes rendus, rapports de synthèse, réunions publiques, interventions dans la presse, etc.) : SSIT, SSDS, EPFL, Affiniski, Olydéa, etc. L'organigramme ci-dessous schématisse les relations entre ces nouveaux acteurs et précise qui fait quoi.



LÉGENDES :

SAS = Société d'aménagement de la Savoie

SSIT = Savoie stations ingénierie touristique

SSHT = Savoie stations hôtelière touristique

EPFL Savoie = Établissement public foncier local de la Savoie

Collectivités ou sociétés publiques

Sociétés privées

Biens communaux

34,4 % → : pourcentage du capital social détenu

→ : indique le bien communal géré par une sc

Digitized by srujanika@gmail.com

choses, où la perspective de construire de nouveaux lits est incertaine, d'augmenter la clientèle des remontées mécaniques dont l'exploitation est en déficit structurel.

Suite à cette remise à plat, deux appels d'offres ont été lancés, un pour la résidence de La Perrière et l'autre pour six gîtes du Martinan et un à La Pierre, et les centres de vacances Les Myrtilles (ancienne cure de Saint-Colomban) et Les Moulins (ancienne école de La Chal). Seuls deux candidats se sont faits connaître : les sociétés Olydéo (pour le compte de l'une de ses filiales) et À la Croisée des chemins dont les sièges sont respectivement à La Grande Motte (Hérault) et à Ferrette (Haut-Rhin).

LA PERRIÈRE

LA PERRIÈRE
La gestion de la résidence de La Perrière a été confiée à la société Village hameau de La Perrière (en cours d'immatriculation au RCS) dont le gérant est Patrice Dachy également directeur d'Olydéo. Le bail commercial signé le 12 décembre entre la commune et cette société est de 11 ans et 9 mois, à compter de février 2020 ou, au plus tard, à la réception des travaux en cours entrepris par la commune pour rénover complètement les 32 appartements de cette résidence pour un montant de 900 000 euros HT. Ces travaux ont débuté à l'automne. (Construite en 1994, cet ensemble n'a depuis connu que peu de travaux de rénovation ou d'entretien.)

Le preneur, qui aura également la jouissance du bâtiment d'accueil et d'un local à skis et à vélos par bâtiment, s'est engagé à exploiter ces logements dans le cadre d'une résidence de tourisme 3 étoiles.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel HT de 27 % du chiffre d'affaires (CA) avec un minimum de 30 000 euros la 1^{re} année et, à compter de la 2^e année, un loyer de 30 % du CA avec un minimum de 70 000 euros. À ce loyer « s'ajoutera un taux d'effort estimé à 6 % du CA ». Les dépenses d'enlèvement des ordures ménagères, d'eau et d'électricité sont à la charge du preneur.

Les 32 appartements de La Perrière comprennent 200 lits. Mais selon M. Dachy, le nouveau gestionnaire : « Quand on dit 200 lits, c'est en utilisant des canapés dans la salle à manger. C'est sur le papier. En réalité, il y a 140 lits utilisables de manière confortable. On ne sera jamais à 200 lits. »

LES GÎTES

ET LES CENTRES DE VACANCES

- La gestion des gîtes du Martinan et de La Pierre, et les centres de vacances Les Myrtilles et Les Moulins ont été attribués pour 9 ans (du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2028) à la société À la Croisée des chemins qui compte deux actionnaires à égalité de part. Sa gérante est Muriel Roemer.

En contrepartie, elle versera une redevance annuelle de 8 000 euros.

Au total, la société À la Croisée des

Les six gîtes du Martinan sont situés dans la maison dite de Jannolin (Les Balmettes, Montrond, Belledonne, Cuiseaux).

Patrice Dachy : « Si on est sérieux, dans quelques années, on arrivera à réaliser un chiffre d'affaires plus élevé en été qu'en hiver »

Un temps espérée prête pour l'ouverture de la présente saison d'hiver, la rénovation des appartements de La Perrière a pris du retard. Ils pourraient être livrés vers le 1^{er} février et, Patrice Dachy, directeur général d'Olydéo qui en est le gestionnaire, est confiant : « On devrait pouvoir ouvrir le 8 février, au début des vacances scolaires et jusqu'en avril. Sans se faire d'illusion sur cette première année car, sans faire visiter le bâtiment remis à neuf, on n'a pas pu correctement commercialiser auprès des tour-opérateurs. »

Mi-décembre Patrice Dachy a visité le chantier : « Le résultat est de bonne facture, ça va être un bel établissement bien propre et dans les normes d'aujourd'hui. La mairie a surtout investi dans le contenu des appartements et nous nous travaillerons dans les mois qui viennent sur les parties communes comme le bâtiment d'accueil par exemple. »

Âgé de 61 ans, Patrice Dachy travaille depuis 35 ans dans le secteur du tourisme, aussi bien dans l'hôtellerie que les villages de vacances ou les campings : « Dans le cadre de mes activités j'ai beaucoup travaillé en Maurienne dans les années 80-90, à Valloire et Valmeinier notamment, puis, dans les années 2000, en haute Maurienne, à Termignon, Lanslebourg et Aussois, et enfin, autour de 2005, à La Toussuire et Le Corbier. Je connais les principaux acteurs touristiques : élus, fonctionnaires de la direction départementale du tourisme, offices de tourisme, remontées mécaniques. Je connais bien Alexandre Maulin, surtout sa maman qui avec son mari nous a beaucoup aidés dans la création d'Olydéo il y a 3 ans. Pour cela je lui suis reconnaissant. »

Mais pourquoi s'implanter à Saint-Colomban ? M. Dachy : « En Maurienne, j'ai travaillé avec Brigitte Viola qui est de Saint-Pancrace et habite aux Bottières, et que j'ai chargée de réfléchir au développement de la haute vallée. Elle est sur place, elle connaît les élus, c'est une personne qui a été enseignante au lycée hôtelier de Valmeinier du temps de M. Mulet. Et puis nous avons des relations avec Affiniski qui dépend de SSIT et dont le directeur général est Pascal Vie. Ensemble nous avons essayé de nous poser la question des hébergements collectifs dans le cadre de ce qu'on appelle familièrement le « réchauffage » des lits froids. Et dans ce cadre, avec Affiniski, nous avons repris à Val-Fréjus un hôtel-club qui était propriété de la commune de Modane, des remontées mécaniques et de différents partenaires de Savoie. Cet hôtel ouvre le 21 décembre, il fait 90 chambres. »

« En discutant avec Brigitte Viola et Affiniski alors on s'est dit : « Il y a une résidence de tourisme fermée ou du moins qui périclite à Saint-Colomban, plus ou moins à l'abandon. Pourquoi ? » On a fait une lettre d'intention à la mairie, on a visité l'établissement qui était en piteux état, et avec Affiniski

nous avons présenté un dossier qui s'est trouvé en concurrence avec Mme Roemer avec laquelle on souhaite travailler, tout comme avec Goélia qu'on connaît bien, et le camping. Et on a été retenus. » Ce projet allait à « l'encontre de ce que souhaitaient des élus, anciens ou actuels, mais la commune a compris notre démarche et investi 900 000 euros car en terme de dynamisation de l'économie locale : commerces, créations d'emplois, fonctionnement des remontées mécaniques, etc., il vaut mieux avoir une résidence de tourisme ouverte à la location que de vendre les appartements à la découpe, ce qui aurait conduit à avoir des lits froids et une espèce de paupérisation de l'endroit. Ça n'a pas été simple mais bon... »

Justement, pour louer ces lits, comment compte s'y prendre le nouveau gestionnaire ? Patrice Dachy : « De par notre expertise, nous savons d'une part qu'il ne faut pas se contenter d'un seul type de clientèle (...) et donc utiliser les tour-opérateurs, et d'autre part que les habitudes des consommateurs ont

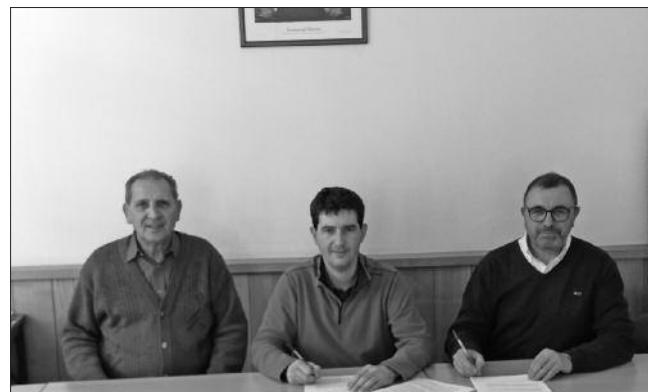
vité touristique d'été importante. Comment ? Patrice Dachy : « Un de nos moyens c'est d'être présent au salon où tous les clubs du 3^e âge et les clubs de randonneurs viennent faire leurs courses et choisir leurs destinations. Cette année c'est le 15 mars. Et on va s'inscrire pour 2021 ou 2022 car on commence et on est en retard pour 2020. C'est pour cela qu'il va falloir entretenir de bonnes relations avec les autres loueurs de gîtes de façon à pouvoir dire : « Voilà il me manque 5 chambres est-ce que tu peux me les prendre, etc. » Et trouver un système pour redynamiser toute cette activité locale. Ce qui me semble manquer actuellement ce sont des commerces comme la restauration, l'épicerie, le café de pays, etc. On sait que l'on a un petit restaurant à côté du lac, l'été, et la buvette, mais en hiver comment on fait ? Mais en même temps si on fait venir du monde et que cela génère du chiffre d'affaires, ça peut permettre à un commerçant qui veut prendre des risques de compléter son activité. »

pour autant la clientèle de proximité, dans un rayon de 10 à 50 km, qui recherche pour une fête de famille, un mariage, etc., des chambres qui ne soient pas au bord de l'autoroute.

En reprenant la résidence de La Perrière, l'ambition du groupe (« Si on a beaucoup d'ambition, on a aussi beaucoup d'humilité, mais il n'y a aucune raison qu'on arrive pas à faire de la résidence un petit endroit agréable. »), est d'ouvrir 8 à 9 mois par an avec une grosse saison d'hiver entre le 20 décembre et le 20 avril et une grosse saison d'été entre le 20 mai et le 20 septembre. À quelque chose près en fonction des demandes des clients.

Cette activité va-t-elle créer des emplois ? Patrice Dachy : « Compte tenu des travaux et du retard qu'on a pris on n'a pas pu trouver un directeur qui fasse du 1^{er} décembre au 1^{er} avril. Exceptionnellement donc on va détacher une personne de notre équipe du 1^{er} février au 31 mars pour la phase de démarrage. En même temps on a lancé un appel à candidatures car on est prêts à financer un salaire à l'année. Mais ce qu'on aimeraient c'est quelqu'un de jeune, entre 25 et 35 ou 40 ans, qui s'inscrit dans le poste pour 3 ou 4 ans au moins, si possible avec un ou deux enfants qui fréquenteraient l'école. Quelqu'un qui soit aussi amoureux fou de la montagne car pour bien vendre son établissement il faut être capable d'aller en randonnée, d'aller à la rencontre des gens, de s'intéresser à tout ce qui se fait autour pour pouvoir le retransmettre à ses clients après. Donc il y aura un poste à temps plein de directeur de la résidence, polyvalent : accueil, promotion, entretien. Après on va aller chercher, le samedi, des femmes de ménages et pendant les mois d'été des animateurs pour accompagner les gamins. On veut aussi référencer toutes les personnes qui oeuvrent sur la station. Parce que le touriste, ce qu'il attend aujourd'hui c'est d'abord qu'on lui signale par exemple l'activité d'un peintre à tel endroit, la vente de miel à tel autre endroit, etc. Ce dont les gens ont besoin c'est de retrouver de la proximité et du vrai. Ils préfèrent payer un euro de plus pour de la confiture faite maison, etc. On essaiera aussi de travailler avec la buvette du plan d'eau et d'amener les gens aux fêtes et aux animations locales, leur faire découvrir le pays, une petite chapelle, une église, une petite randonnée familiale. Ce qui est la finalité du tourisme, mais malheureusement parfois c'est pas suffisamment bien fait. »

Pour présenter leur projet (« L'intérêt de cette activité, et c'est comme cela qu'on le voit avec Affiniski aussi, c'est de contribuer un tout petit peu au maintien de l'activité du village. Notre métier c'est ça. »), le 1^{er} février, les gérants organisent un apéritif de fin de chantier auquel la population sera invitée. « Et après les élections, on fixera une date pour une inauguration. »



■ Signature du bail commercial (12 décembre 2019). De gauche à droite : Marcel Malburet, Pierre-Yves Bonnivard et Patrice Dachy.

changé, c'est-à-dire que les réservations 1 semaine du samedi au samedi ça se fait encore mais de moins en moins. Il y a de la neige ? Ils veulent pouvoir arriver le dimanche, le lundi, le mardi, etc., et au besoin prolonger leur séjour en fonction des disponibilités. Donc il faut permettre à des clients de venir pour une nuit, un week-end ou en bout de semaine, ou pour un séjour d'une semaine ou plus. On ne va pas se figer comme le fait Goélia, notre concurrent et néanmoins ami, avec des séjours à la semaine. »

Pour la saison d'hiver, M. Dachy estime « que la réorganisation autour des remontées mécaniques et la paix avec Maulin c'est bon pour redonner confiance ». Alors certes, « le feu de ski, qui skie 7 jours sur 7, ne viendra pas à Saint-Colomban, mais on peut avoir une activité familiale de gens qui débutent, et avec l'accès aux Sybelles on peut passer de belles journées. »

S'il compte bien sur l'apport de la saison de ski, le nouveau gestionnaire porte la conviction – et c'est une idée peu admise à Saint-Colomban – que la vallée des Villards peut avoir une acti-

« Par ailleurs, nous avons adhéré à Cap France, numéro 1 des villages de vacances et hôtels-club en France avec une centaine de destinations. C'est une entreprise que j'ai dirigée par le passé et qui faisait dans ce qu'on appellait alors le tourisme social. L'intérêt de Cap France c'est d'aller chercher en été des familles mais aussi des autocaristes et des groupes de randonneurs car on est persuadés qu'à Saint-Colomban, si on est sérieux, dans quelques années, un ou deux ans peut-être, on arrivera à faire un chiffre d'affaires plus élevé en été qu'en hiver. On a une belle salle d'accueil, on peut s'associer avec un restaurant, avec un traiteur dans la vallée, mais il faut aussi pour la clientèle des randonneurs d'été, des cyclistes, des cyclotouristes, un endroit protégé pour leurs vélos. Il faut des guides accompagnateurs, et il y en a sur la vallée. On a aussi un plan d'eau, on a aussi des commerces, il y a un moyen de faire un package. »

L'objectif est donc de rechercher la clientèle chez les tour-opérateurs, d'utiliser le réseau de Cap France, et d'être présent sur les salons, sans négliger

GÎTES COMMUNAUX

Muriel Roemer :

« Proposer un accueil différent »

À la Croisée des chemins est une entreprise basée à Ferrette (Haut-Rhin) qui compte 7 salariés en CDI. Elle a été créée en 2017 avec le siège social basé au centre de vacances Don Bosco. Selon Muriel Roemer, sa gérante, « c'est notamment notre projet proche de l'institut Don Bosco et respectant les valeurs de cette œuvre et des frères salésiens, qui a permis l'acquisition de ce centre sur fonds propres ».

C'est en 2013 que Muriel Roemer découvre Saint-Colomban-des-Villards : « Je dirigeais un séjour adapté à Saint-Jean-d'Arves. À cette occasion j'ai visité l'atelier du tourneur sur bois Simon Cartier-Lange avec des personnes en situation de handicap. Je suis tombée sous le charme de cette commune pittoresque et j'ai décidé de m'y implanter pour faire découvrir ce village préservé et faire prendre conscience aux touristes de l'importance des vraies valeurs ainsi que de la simplicité du lieu. »

Gestionnaire depuis un an de quelques gîtes à Lachenal (convention dernièrement renouvelée), Mme Roemer vient de reprendre la gestion d'autres gîtes communaux dont les deux centres de vacances Les Myrtilles (Chef-Lieu) et Les Moulins (Lachal).

Avec quelle ambition ? Muriel Roemer : « À la Croisée des chemins est une entreprise sociale indépendante.



■ Muriel Roemer (à droite) et Caroline Legrand-Desmery, actionnaires de la société À la Croisée des chemins.

En la créant, j'ai voulu être innovante en mêlant les classes et les genres afin de changer le regard des gens, et en essayant de faire tomber les barrières concernant les handicaps de tout genre. Il ne faut pas oublier je crois, que nous sommes tous à un moment ou à un autre de notre vie confrontés au handicap et à la mise à l'écart... Notre société est agréé Atout France, l'Agence de développement touristique de la

CAMPING

Un nouveau régisseur pour relancer le camping de La Perrière

Depuis quelques années, et particulièrement depuis le printemps 2018, le camping de La Perrière n'a cessé de se détériorer (*) offrant un triste spectacle : piscine sans porte contenant de l'eau croupie, verdâtre, fontaine tordue, terrasses des mobile homes aux planchers enfoncés, auvents effondrés, marches en bois cassées (ou disparues), volets battants, casiers pour bouteille de gaz arrachés, bouteilles de gaz abandonnées dans l'herbe (pas coupée), pelle à neige au sol, casiers à skis sans toit (pour la plupart), mais aussi sans porte ou cadenas arrachés, bric-à-brac laissé sur le côté du bâtiment d'accueil, etc.



D. FAUVE-TROSSET

■ David Bernard.

Les chalets n'étaient pas épargnés, l'un d'eux ayant la fenêtre donnant sur la salle de bain, ouverte...

À l'époque, la direction de France Location avait été alertée. Elle avait alors consenti à équiper le camping de deux mobile homes qui sont restés plus d'un an sur le parking où le transporteur les avait déposés...

Cet été (le 26 juin) un nouveau régisseur, David Bernard (Bernard, c'est son patronyme) a été embauché.

Âgé de 47 ans et originaire du mont Ventoux, ce qui s'entend, il s'est vu offrir, fin septembre, après une bonne saison d'été, un contrat à l'année.

Coiffeur de métier, David Bernard n'a pas hésité une seconde pour accepter

Mais Mme Roemer, qui dit avoir fait sienne la première devise du Petit Villarin (« Soyez sûr d'avoir raison et alors allez de l'avant ») a aussi reçu de chaleureux encouragements locaux. Elle garde donc le moral : « Je ne suis certes qu'une « bazan'na », mais je compte prochainement acquérir un bien dans ce village qui m'a conquise par la beauté de son paysage mais également par son histoire. »

cette proposition car c'était là son rêve même si sa vie familiale en pâti un peu malgré quelques aller et retour... : « Je tiens à remercier mon épouse qui a accepté de me laisser réaliser mon rêve de 20 ans, tenir un camping, et donc d'être éloigné d'elle de plus de 300 km. C'est un énorme sacrifice. »

Avant d'arriver à Saint-Colomban : « J'ai travaillé 10 ans sur la station du mont Serein, 1 437 m, sur le versant nord du Ventoux, avec un intermédiaire d'une saison d'été comme régisseur d'un camping dans le sud du Ventoux. »

Son arrivée n'a pas été de tout repos puisqu'il a fallu qu'il entreprenne des travaux, qui duraient encore en décembre, d'entretien et de rénovation : « Pour tout ce qui est petits travaux ou petites réparations, c'est moi qui m'en occupe, sauf quand je ne connais pas, je demande de l'aide et je remercie Laurent Martin-Cocher et Simon Cartier-Lange pour ça. Pour les travaux plus importants, comme les terrasses, ou pour l'installation des deux mobile homes qui étaient en attente, le responsable régional et quelques employés de Capfun m'ont aidé et Adrien Maurino nous a sortis quelquefois de la panade, un grand merci à lui. J'ai promis à certains Villarins, ils se reconnaîtront, que je ferai tout ce que je peux pour redonner vie à ce camping et je pense tenir cette promesse. »

La journée de David Bernard commence à 9 heures (le bureau du bâtiment d'accueil est fermé le mercredi et le dimanche après-midi). « Après je suis sur le site et j'essaie d'être disponible le plus possible afin que les vacanciers passent un excellent séjour. Gérer un camping, c'est s'occuper de l'accueil, assurer le secrétariat, la comptabilité, l'entretien sanitaire et des mobile homes, de la piscine et des espaces verts l'été et, l'hiver, déneiger surtout des terrasses qui viennent d'être rafistolées, proposer un peu d'animation car la grosse partie c'est l'office de tourisme qui s'en occupe et de bien belle manière. Je m'efforce aussi de faire travailler au maximum les commerçants et les artisans de Saint-Colomban. »

Bien accueilli à son arrivée à Saint-Colomban, David Bernard a bénéficié du soutien des Villarins, en particulier de Simon Cartier-Lange, Adrien Maurino, Laurent Martin-Cocher, de l'OT, des commerçants et de la mairie. « N'oubliez pas de dire que je les remercie tous ! »

Le camping compte actuellement 18 mobile homes et chalets pour 4 à 6 personnes chacun.

(*) Le Petit Villarin numéro 184, juin 2018.

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SAINT-ALBAN

Séance du
30 octobre 2019

Absent excusé : Jean Bijasson

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du 27 août 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (5 voix pour).

1– Piste forestière du Nant

Jacqueline Dupenloup rappelle que les indemnisations dues aux propriétaires de terrains traversés par la piste du Nant n'ont pas toutes été versées. Certains particuliers sont toujours en attente de paiement de terrains acquis par la commune et qui en est désormais propriétaire. Le point est fait sur la liste des propriétaires concernés. Peuvent être mises en paiement les indemnités dont le montant a été fixé par jugement du tribunal lorsque les propriétaires ou leur(s) successeur(s) sont connus (successions régularisées). Cela concerne 45 propriétaires (pour 48 parcelles). Quelques jugements ne portent pas fixation d'indemnités. La commune procédera donc elle-même au calcul du montant de l'indemnisation qui sera validé par le Trésor public. Cela concerne 7 propriétaires : Robert Cartier-Lange, Danielle Chaboud-Crousaz, Pierrette Frasse-Sombet, Joëlle Cartier-Lange, Marie-Noëlle Émin, Sylvain Girard, et Michel Bozon. Enfin, quinze propriétaires sont inconnus ou leur succession était non régularisée à la date du jugement de fixation des indemnités (août 2009) : Jacques Frasson-Quénоз, Jean-Baptiste Bérard, Marie-Adélaïde Cartier, Louis Frasson-Quénоз, Emmanuel Frasson-Quénоз, Jean-Baptiste Frasson-Quénоз, Joséphine Frasson-Quénоз, Rose (Jean-Marc) Frasson-Cochet, Jean-Baptiste Frasson-Cochet, Nicolas Frasson-Cochet, Pierre Frasson-Cochet, Claude Frasson-Gaillard, Étienne Chaboud-Jacoz, Emmanuel Chaboud-Crousaz, Denise veuve Heyraud Chaboud-Crousaz. Ces situations doivent être, pour certaines, réactualisées. Les indemnités inférieures à 15 euros ne pourront pas être versées.

Il y avait également deux promesses d'échanges entre des propriétaires et la commune

de Saint-Alban-des-Villards :

- 1) entre Gilbert et Serge

Darves-Blanc et la commune. Le jugement donné acte du 26 août 2009 contenait une promesse d'échange datée du 19 mars 2007 ainsi libellée : « Ces-

sion totale par MM. Darves-Blanc des parcelles E 777, E 1096, E 1169 et emprise de la route pour les parcelles E 1075 (n° emprise 1396), C 496 (n° emprise 1240), C 498 (n° emprise 1245), C 499 (n° emprise 1247), C 526 (n° emprise 1235) et D 1314 (n° emprise 1368). En contrepartie, cession par la commune des parcelles F 1 à F 7 et 1 200 m² de la par-

celle A 1 (*Le Glacier*). » Cet échange est ainsi réactualisé avec l'accord des deux parties : « *Cession par MM. Darves-Blanc de l'emprise de la route forestière sur les parcelles : E 1096 (n° emprise 1400), E 1075 (n° emprise 1396), E 1169 (n° emprise 1423), C 496 (n° emprise 1240), C 498 (n° emprise 1245), C 499 (n° emprise 1247), C 526 (n° emprise 1235) et D 1314 (n° emprise 1368). En contre-partie, la commune s'engage à céder les parcelles suivantes : F 1 à F 7 et C 1246, reliquat de la division parcellaire de la parcelle d'origine C 498.* » Les prix d'achat et de cession sont ceux définis par la promesse d'échange, soit : 0,20 € le m² + 20 % au titre du réemploi, soit un prix net de 0,24 € le m², et à 10 euros le m² pour les terrains constructibles.

• 2) entre Gilberte Girard et la commune. Le jugement de donné acte du 26 août 2009 contenait une promesse d'échange en date du 18 avril 2007, complétée le 26 septembre 2008, puis le 2 novembre 2008 ainsi libellée : « Cession totale par Mme Girard Gilberte des parcelles qu'elle détient en pleine propriété : C 370, C 1124, C 18, C 375 et l'emprise de la route pour les parcelles C 335 (emprise n° 1758), C 793 (emprise n° 1616), C 245, la partie

1146, C 1147 et D 433. En contrepartie, cession par la commune de la parcelle C 31 (que la commune détient en pleine propriété) et C 1670, C 1739, C 1685, C 1708, C 1705, C 1696, et C 53 (communaux cultifs). »

Cet échange est ainsi réactualisé avec l'accord des deux parties : « *Cession totale par Mme Girard Gilberte des parcelles qu'elle détient en pleine propriété : C 370, C 1124, C 18, C 375 et l'emprise de la route pour les parcelles C 335 (emprise n° 1758), C 793 (emprise n° 1313), C 672 (emprise n° 1383), C 320 (emprises n° 1455 et 1453), C 342 (emprise n° 1460), C 330 (emprise n° 1494), C 226 (emprise n° 1537), C 39 (emprise n° 1635), C 44 (emprise n° 1643), C 19 (emprise n° 1646), C 21 (emprise n° 1649), ainsi que pour les parcelles dont elle est usufruitière : C 17, C 51, C 62, C 63, C 1135, C 1130, C 1127, C 1128, C 1129, C 1146, C 1147, et D 433. En contrepartie, la commune s'engage à céder la parcelle C 31 qu'elle détient en pleine propriété.* » Les prix d'achat et de cession sont ceux définis par la promesse d'échange, soit : 0,20 € le m² pour les terrains non constructibles en pleine propriété + 20 % au titre du réemploi, soit un prix net de 0,24 € le m², 0,10 € le m² + 20 % au titre du réemploi, soit un prix net de 0,12 € le m² pour les parcelles en usufruit, et à 10 euros le m² pour les terrains constructibles.

les terrains constructibles.
Le conseil municipal (Gilberte Girard ne prenant pas part au vote pour la transaction qui la concerne) approuve les termes de ces deux échanges. Dans les deux cas, le solde du prix sera payé par la partie débitrice le jour de la signature de l'acte et, compte tenu qu'il s'agit d'un échange, les frais d'acte et de publication sont partagés de moitié entre les parties, étant entendu que la commune réalisera par acte administratif lesdites cessions.

2 – Collecte des déchets ménagers

- La commune de Saint-Alban a délégué au Sirtomm la compétence « déchets ménagers et assimilés », compétence reprise au 1^{er} janvier 2017 par la 4C qui perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour le hameau du Plan-champ (qui ne peut bénéficier d'une tournée organisée directement par le Sirtomm), la collecte est assurée par la

commune qui affecte à cette activité du personnel à temps non complet ainsi qu'un véhicule communal également utilisé pour d'autres activités. Le conseil municipal adopte une convention entre la commune, le Sirtomm et la 4C afin de définir, à partir du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée de trois années, l'organisation du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif au hameau du Planchamp ainsi que le remboursement à la commune des charges de fonctionnement engendrées par ce service (charges de personnel, charges en matériel divers et véhicule, frais assimilés).

- avait été construit par les services de la CCVG. Il empiète sur le chemin communal et en réduit la largeur. Il doit être déplacé pour redonner au chemin une largeur d'au moins 3 mètres. Le conseil municipal accepte de solliciter les propriétaires de la parcelle N 183 en vue d'acquérir, si nécessaire, une bande de terrain permettant d'améliorer la viabilité du secteur.

- Adressage

(lire pages 10 et 11).

- Plusieurs attaques ont eu lieu au Merlet dont l'une a été particulièrement choquante : une meute de loups a contourné la défense des chiens malgré la présence de l'éleveuse.

- Le conseil municipal s'oppose à la fermeture des trésoreries mixtes de Maurienne (particuliers, collectivités, entreprises), à leur regroupement à Saint-Jean-de-Maurienne (avec un service de gestion comptable des collectivités), et à la disparition du service impôts des entreprises ; désaprouve la séparation des missions de service gestion comptable et de conseil auprès des collectivités ; demande le maintien d'un niveau de service équivalent à celui d'aujourd'hui pour les collectivités, les particuliers et les entreprises.

- Le Sivav propose une réunion le 15 novembre prochain, en mairie, pour présenter le projet d'un petit refuge non gardé dans le Merlet.

- Accès routier (*lire page 4*).

- Le point est fait sur des travaux à effectuer : nettoyage des chenaux du clocher, panneau d'affichage du Pied des Voûtes, demande de devis pour placer une grille au four du Pied des Voûtes. Un diagnostic gracieux sera demandé à un professionnel sur l'état du foyer du four de ce hameau.

(Lire la suite page 19.)

■ CENTRE ÉQUESTRE

L'association Cheval notre passion, qui gère le fonctionnement du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines, s'est trouvée confrontée à des difficultés de trésorerie notamment en raison du fait qu'elle a été jugée au Prud'homme et dû verser une somme de 6 000 euros à une ancienne salariée. L'association Comité d'animation des 2 Cuines lui a consenti un prêt de 5 460 euros remboursable en 12 mensualités de 455 euros (jusqu'en septembre 2020). Il a été demandé aux communes de Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards et Sainte-Marie-de-Cuines de se porter caution du prêt, chacune pour un tiers.

Cette demande a été rejetée par le conseil municipal de Saint-Alban (par 2 voix contre, 2 voix pour et une abstention), « les conseillers municipaux opposés au cautionnement de l'emprunt ne (souhaitant) pas s'engager dans une prise en charge de frais de fonctionnement pour le centre équestre. » Les conseillers municipaux favorables souhaitaient eux encourager les efforts de l'association gestionnaire. À Saint-Colomban, le conseil municipal a approuvé cette demande. Cédric Émieux soumettant l'idée de faire payer un loyer à l'association, le maire a indiqué qu'il rencontrerait les membres de l'association pour mettre ensuite en place un tel loyer. La commune de Sainte-Marie-de Cuines n'a pas encore pris position.

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

Séance du 19 décembre 2019

► **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 décembre 2019), le texte qui suit n'engage pas les élus car il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absents : Jean Bijasson et Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Nicole Roche).

Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2019 est adopté (5 voix pour)

1 – Décision modificative budgétaire

Nicole Roche, conseillère municipale déléguée aux finances, indique au conseil qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire afin de régulariser une écriture comptable de 2017. Cette écriture, pour un montant de 18 537 euros (en capital), correspondait à la participation de la commune matérialisée par des titres dans le cadre de la constitution de la SEM du Merlet. Afin d'éviter l'amortissement obligatoire des sommes imputées, il est nécessaire de déplacer – sans que cela n'ait aucune incidence sur l'équilibre budgétaire puisque ce sont des écritures d'ordre – cette écriture sur le compte « participations et créances rattachées à des participations ». Le conseil municipal valide cette modification.

2 – Emprunts de l'ex-CCVG

Conformément à la « convention de répartition des annuités d'emprunts contractés par la communauté de communes de la vallée du Glandon et transférés à la commune de Saint-Colomban-des-Villard » (délibération du 29 avril 2016), le conseil municipal accepte

de verser à la commune de Saint-Colomban-des-Villard, 20 802,93 € (capital dû) et 21,42 € (intérêts dus) au titre du 2^e semestre 2019.

3 – Transport

Afin de faciliter le déplacement des résidents de la vallée des Villards, le Syndicat du pays de Maurienne propose à la population la possibilité d'emprunter le bus de transport scolaire qui assure la liaison vers le collège de Saint-Étienne-de-Cuines, dans la limite des places disponibles, pour un coût de 3 euros le ticket à acheter au plus tard la veille en mairie. Le conseil municipal refuse la convention proposée à cet effet car il s'étonne qu'on ne puisse pas acheter un ticket directement au chauffeur du bus, en cas de besoin, car ce service se veut avant tout un « dépannage ». Le conseil municipal demande donc l'étude d'une solution plus adaptée à la situation des usagers qui peuvent avoir besoin d'utiliser le car en situation d'urgence.

4 – Route du Nant

- Le conseil municipal prend connaissance de la liste des 19 propriétaires indemnisés dernièrement et est informé que 6 autres dossiers sont prêts à être mis en paiement en janvier 2020.
- Les communaux cultifs, traversés par la piste forestière du Nant, étaient passés en pleine propriété aux usufructuaires. L'erreur a été rectifiée lors du passage du maire au service des Hypothèques.
- Le conseil municipal valide les tarifs d'indemnisation et de cession fixés par référence aux jugements de fixation des indemnités et aux prix portés sur les promesses de vente, soit : achat par la commune lié à l'expropriation : 0,20 € le m² + 20 % de réemploi, soit 0,24 € le m² ; cession par la commune de parcelles aux propriétaires dans le cadre de promesses d'échange : 0,20 € le m².
- Transaction Robert Cartier-Lange – commune. Le jugement du 26 août 2009 actait la promesse de vente suivante : achat par la commune de la to-

talité des parcelles E 47 et E 48 ; cession par la commune des parcelles P 1688, P 1696, P 1698. Or, le jugement transférant à la commune la propriété des parcelles E 1441 et E 1443, issues des parcelles E 47 et E 48, n'a pas été enregistré par les Hypothèques et la cession par la commune des parcelles de la section P n'a pas fait l'objet d'un acte de vente. Le conseil municipal valide cette transaction.

- Transaction Jacqueline Dupenloup – commune. La SEM du Merlet fait une proposition de promesse de vente à 10 euros le m² pour la parcelle E 398 (525 m²) sur laquelle le bâtiment de production de la microcentrale du Merlet pourrait être implanté. Jacqueline Dupenloup qui en est propriétaire, ne souhaitant tirer aucun bénéfice personnel de la réalisation éventuelle de ce projet, propose la cession à la commune de sa parcelle à titre gratuit. Le conseil municipal (4 voix pour) accepte d'acheter cette parcelle pour l'euro symbolique.

5 – Téléphonie mobile

L'opérateur Free Mobile continue sa recherche de terrains pour l'implantation de l'antenne relais. La commune a emmené le technicien visiter les terrains de La Frasse. La piste d'accès traverse 44 parcelles ; elle n'est pas régularisée, ni cadastrée. L'opérateur Free ne veut pas se lancer dans ce dossier foncier. Trois dossiers préalables portant sur trois terrains privés doivent arriver en mairie. La population sera invitée à les consulter et à formuler ses observations. Des contacts sont en cours avec la société Covage (un opérateur d'infrastructures très haut débit) concernant l'arrivée de la fibre optique dans la vallée des Villards

6 – Rallye photos

Le projet de rallye photos proposé par le Sivav est présenté. Le rallye photo est une sorte de jeu de piste où les traditionnelles énigmes sont remplacées par des photos et permet de façon ludique la découverte de l'environnement. Deux degrés de lecture sont proposés par le Sivav, pour enfants et adultes. Les livrets de jeu seront disponibles à l'office de tourisme et en mairie. Le coût de réalisation du projet est de

3 000 euros et le Sivav sollicite la commune pour 10 % de ce montant. Le conseil municipal accepte cette participation.

7 – Délégation de signature

Le conseil municipal donne délégation de signature d'actes à Jacqueline Dupenloup, maire, Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint au maire, et Nicole Roche, conseillère municipale.

8 – Certification PEFC

La certification forestière PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit l'application des règles par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers) et elle permet aussi d'être éligible aux subventions. La commune possède 195 ha 710 de forêt gérée ; le coût de l'engagement à la certification se monte à 220 euros pour 5 ans. Le conseil municipal valide cet engagement.

9 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- valide la demande de perception de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par Enedis à la commune et son montant pour l'année 2019 (209 euros) ;
- prend connaissance du compte rendu de la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture

le 12 décembre avec la société NEH et qui portait sur toute la procédure de demande d'autorisation d'exploitation pour la microcentrale du Merlet, incluant un dossier de déclaration d'utilité publique concernant les terrains traversés par la conduite ou par l'implantation du bâtiment de production. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal ;

- alloue 100 euros à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards pour l'organisation du Téléthon (7 décembre 2019) ;
- est informé que l'Insee indique que la population municipale légale de Saint-Alban, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, est de 100. Cette population sera authentifiée par décret et pourra avoir une conséquence sur le nombre de conseillers municipaux du mandat 2020-2026.

- apprécie l'organisation d'une classe de découverte de 5 jours à Lescheraines (danse, musique et nature) pour un coût de 6 655 euros tout compris (605 euros par élève) pour 11 élèves et 2 accompagnateurs mais souhaite qu'une participation symbolique soit demandée aux familles ;
- rappelle au maire que dans le dossier Darves-Blanc Michel et Cordel Rosette, il y a nécessité de faire un titre pour finaliser le dossier en accord avec le jugeant du tribunal.

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES

Au 1^{er} janvier 2020, la population légale de Saint-Alban passera à 100. En conséquence, pour les élections municipales de mars 2020, et selon la préfecture, le nombre de conseillers passerait de 7 à 11. Pour les maires ruraux de France, qui se réfèrent eux à la loi « engagement et proximité », le conseil municipal « serait réputé complet à 9 ». Jacqueline Dupenloup a indiqué qu'elle prenait l'annonce de l'Insee « plutôt pour une bonne nouvelle dans la perspective de monter une liste, car les gens hésiteront peut-être moins à s'engager dans une équipe à 11 que dans un groupe de 7 où la présence de chacun est indispensable ».

Jacqueline Dupenloup se représentera très probablement aux élections municipales de 2020. À la réunion publique d'information d'août dernier, Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué lui qu'il serait candidat avec une « nouvelle équipe ».

À Saint-Alban, on ne sait pas si des candidats se présenteront contre Jacqueline Dupenloup. À Saint-Colomban, une liste se prépare dont la composition n'a que peu varié depuis le début de l'automne. On y retrouverait d'anciens élus et des membres du collectif qui s'est constitué en 2016 pour s'opposer à la politique municipale notamment quant au refus de celle-ci de payer le solde des pénalités dues à la Satvac. Cette liste est intitulée « Décole Saint-Col ». Elle tiendra une réunion publique pour présenter son projet le samedi 22 février 2020 à 18 h 30 dans une salle qui sera communiquée ultérieurement (se reporter sur la page Facebook intitulée Décole St-Col).

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05


Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

SAINT-COLOMBAN**Séance du
4 octobre 2019**

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Patrick Martin-Fardon et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 23 août 2019. Celui de la réunion du 17 septembre, pas prêt, sera approuvé à la prochaine réunion.

1 – Foyer de Grand Maison

Le conseil municipal est informé que la commune a appris le 23 septembre dernier que l'ancien foyer de Grand Maison serait vendu aux enchères le 8 novembre. Il y a

une vingtaine d'années, avant qu'il ne soit vendu à un privé, la commune avait eu le projet de le réhabiliter en lien avec le Sivav. Compte tenu de sa situation géographique stratégique, notamment dans le cadre des sentiers de randonnées et de grandes randonnées, en partenariat avec Espace Belledonne et le Sivav, le conseil municipal, puisque la commune aura un droit de préemption (*lire ci-contre*), mandate le maire pour discuter de ces projets avec le Sivav et d'autres partenaires sur la possibilité de réhabiliter ce bâtiment.

2 – ÉPIC

À la suite du départ de Christophe Poirier, directeur de l'ÉPIC, le recrutement d'un nouveau directeur s'impose à partir du 10 octobre (et non pas du 31 octobre comme an-

noncé par le maire au conseil municipal du 17 septembre dernier). L'ÉPIC cessera de gérer le domaine skiable au 31 décembre 2019 et devrait être liquidé en mars ou avril 2020. Ce nouveau directeur sera engagé à temps partiel (20 % d'un temps complet). Suite à un certain nombre de contacts pris et d'échanges, la commune a reçu plusieurs candidatures dont celle de Jean-François Motes. Compte tenu de son parcours (directeur de la station d'Albiez-Montrond), de ses compétences et de sa motivation pour un poste aussi spécifique, le conseil municipal retient (4 voix pour et une voix contre : Gilbert Pautasso) sa candidature qui sera soumise au conseil d'administration de l'ÉPIC qui se tiendra le 10 octobre prochain.

**Séance du
25 octobre 2019**

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2019 et celui de la réunion du 4 octobre 2019 (2 abstentions : Patrick Martin-Fardon et Arnaud Jansen-Frasse).

1 – Finances communales

• Le 5 juillet dernier, le compte administratif de la commune a été adopté alors que le quorum n'était pas atteint (le maire devant se retirer pour l'examen de cette question comme l'exige la loi). Le conseil municipal approuve donc à nouveau ce compte administratif.

• Le conseil municipal approuve (une abstention : Cédric Émieux) les mouvements de crédits suivants :

- en fonctionnement, 42 500 euros de « dépenses imprévues » vers « charges à caractère général » ;
- en investissement, de l'opération « enfouissement des réseaux secs » : 16 000 euros vers la ligne consacrée au remboursement de l'avance de trésorerie des communes forestières suite à des travaux de coupes de bois qui n'ont pas pu être effectués dans courant 2019 ; 13 000 euros vers l'opération « paravalanches » pour l'avenant de 2019 (travaux supplémentaires après l'hiver 2018-2019) ; 6 000 euros vers l'opération « pumptrack » ; 35 000 euros vers l'opération « domaine skiable » pour les di-

verses études liées à la régie intéressée et à la télécabine.

**2 – Résidence
de La Perrière**

Le 11 octobre dernier, la commission municipale d'appel d'offres a analysé les offres reçues pour les 3 lots qui avaient été jugés infructueux. Le conseil municipal approuve les choix de la commission pour les lots n°2 (menuiseries extérieures) : Menuiserie Lenoble pour 96 997,70 € HT ; n°4 (faïence murale) : Rocchietti pour 58 931 euros HT ; et n° 5 (cloison et peinture) : Rocchietti pour 100 608,36 € HT. Ce qui représente un total de 256 537,06 € HT

**3 – Délégation
de gestion pour les gîtes
(*Lire pages 15 à 17.*)****4 – Centre équestre
(*Lire page 18.*)****5 – Droit de préemption**

• Transaction entre Thierry Martin-Cocher (parcelle H 1010) et Pierre Campardon (parcelles H 1009 et H 1256), et Thierry Badin pour un montant de 77 160 euros TTC (1 230 euros le m²). Ces parcelles sont situées sur le front de neige. Compte tenu du projet de la télécabine, il est important que la commune maîtrise le foncier dans ce secteur car le projet de construction de la gare de départ de cette télécabine et le projet de construction des locaux commerciaux peuvent nécessité de la place. Aussi le conseil municipal décide-t-il le transfert du droit de préemption à l'EPFL pour préempter ces trois terrains.

• Transaction (vente de deux terrains avec un bâtiment à La Pierre, 123 271,60 TTC) entre

Frédérique Tardy et Chloé Blanchard et Alix Sylvain (parcelles H 1214 et H 1216). Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

- Transaction entre Thierry Martin-Cocher et Wim Tant (bâtiment sur la parcelle H 1045, 63 500 euros TTC). Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

6 – Navettes ski-bus

Habituellement les contrats avec les transporteurs ont une durée de 3 ans, mais cette année le contrat sera d'un an compte tenu des modifications intervenues sur les hébergements touristiques propriété de la commune. Une ou plusieurs navette(s) desservent 6 jours par semaine les deux communes pendant la période des vacances d'hiver (période de Noël, jour de l'An et période des 4 semaines de février) ou, en cas de manque d'enneigement, assurent le transport des skieurs de la vallée des Villards, une à deux fois par semaine et sur la même période, vers une station de Maurienne.

Durant la période des vacances de Noël et jour de l'An, une navette sera disponible pour un montant de 497 euros HT. Durant les vacances de février, la première navette (ski-bus A) est au montant de 500,50 € HT et la seconde navette (ski-bus B) au montant de 510,50 € HT.

Le conseil municipal approuve ces propositions tarifaires pour l'hiver 2019-2020.

7 – Questions diverses

• Le conseil municipal est informé des études réalisées pour la reprise éventuelle de la télécabine d'Orelle qui sera

■ FOYER DE GRAND MAISON

Le 8 novembre, aucun acquéreur de s'est manifesté durant la vente aux enchères publiques du foyer de Grand Maison dont la mise à prix avait été fixée à 40 000 euros. Cette mise à prix a donc été automatiquement réduite de 25 % (30 000 euros). Sans acquéreur à ce prix, la mise à prix a été de nouveau abaissée à 50 % de la mise initiale (20 000 euros). Un acquéreur a déposé une offre légèrement supérieure (21 000 euros). Mais, durant le délai légal qui a suivi (10 jours), la commune de Saint-Colomban a surenchéri par l'entremise d'un particulier, son droit de préemption n'étant pas applicable en milieu non-urbain. Une nouvelle audience publique est programmée le 6 mars prochain.

L'éventuelle réhabilitation de ce bâtiment a été discuté le 26 novembre dernier par le comité syndical du Sivav. Construit par EDF pour servir de cantine aux ouvriers travaillant à la construction du barrage, ce bâtiment avait été cédé gratuitement à la commune de Saint-Colomban-des-Villards qui l'avait ensuite vendu à trois particuliers en 2006. Le Sivav s'était déjà intéressé à ce bâtiment en 1996, puis en 2012, dans le cadre du tour Arvan-Villards. Le comité syndical s'est dit toujours intéressé pour que ce foyer devienne « *un gîte ou une porte d'accueil du massif qui proposerait un accueil touristique, un point d'information, etc.* ». Selon Pierre-Yves Bonnivard, « *la commune et le Sivav, en relation étroite sur ce dossier, devraient désigner qui du Sivav ou de la commune participera à l'audience du 6 mars, la volonté étant de récupérer ce bâtiment très bien placé* ».

changée dans le courant de l'année 2020. Elles font apparaître un montant final d'investissement identique entre la reprise de cette télécabine et l'achat d'une télécabine neuve. Le 8 octobre dernier, la commune de Saint-Colomban a donc rejeté le rachat de la télécabine d'Orelle.

- Le conseil municipal fixe à 25 euros la participation au voyage en Chartreuse du mois de septembre (CCAS) et alloue une subvention de 530 euros à La Fine équipe.

• Dans l'affaire qui l'oppose à la CCVG (puis après son extension, à la 4C), la société Privilège Hôtels et Resorts a demandé au tribunal administratif de Grenoble, en 2014, de condamner la collectivité à 10 000 euros environ. Ce tribunal ayant rejeté cette requête, la société Privilège Hôtels et Resorts a fait appel auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon laquelle, le 17 octobre 2019, a rejeté cet appel, condamnant une nouvelle fois cette société à payer 2 000 euros de préjudice à la 4C.

• Le conseil municipal approuve le remboursement des cartes de transports scolaires 2018-2019 des élèves du primaire soit, pour Saint-Colomban : Marcel Brosson, Ludovic Donda et Charles Martin-Garin (140 euros chacun), et Gaston Martin-Garin (23 euros).

En fin de réunion Arnaud Jansen demande où en est le goudronnage à Lachenal. Il soumet aussi l'idée de placer un miroir de sécurité dans le virage vers la maison de Camille Martin-Fardon. Réponse : les travaux ne sont pas terminés. Cédric Émieux

estime que les endroits les plus favorables pour l'emplacement d'un miroir sont sur des terrains privés. Le maire précise que dans l'immédiat, il ne pourra pas y avoir d'installation de miroir dans ce secteur pour des raisons de manque de maîtrise foncière par la commune et que cette question devra être traitée en même temps que les aménagements de sécurité du Martinan. Dans le public, Marie-Christine Carrara demande si la mairie a reçu la pétition signée par des administrés du Martinan concernant la vitesse excessive sur la RD 927 et quelles sont les intentions du conseil à ce sujet. Pierre-Yves Bonnivard répond qu'il a bien reçu la pétition et Cédric Émieux explique qu'il a fait des demandes de devis pour différents types de travaux. Jean-Jacques Tronel demande à partir de quand et comment les forfaits de ski pour la saison 2019-2020 pourront être pris. Réponse : la mise en place est en cours et les sites Internet seront opérationnels dans les prochains jours.

Marie-Christine Carrara demande ensuite la date de la vente aux enchères du bâtiment de Grand Maison, et Martine Paret-Dauphin demande si la commune va participer à cette vente aux enchères (*lire ci-dessus*). Brigitte Maurino demande combien d'offres ont été reçues pour la DSP des gîtes de La Pierre et du Martinan et des centres de vacances. Réponse : une.

(Lire la suite page 21.)

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

(Suite de la page 20.)

Séance du 23 novembre 2019

Absent: Emmanuel Bellot-Mauroz, Patrick Martin-Fardon et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Un seul point à l'ordre du jour : le litige entre la Satvac et la commune

En préambule, Pierre-Yves Bonnivard donne la liste des réunions qui se sont déroulées depuis le 14 mars 2019 :

- 14 mars (sous-préfecture) : réunion entre la commune, SSIT et le sous-préfet pour la question des hébergements touristiques (résidence de La Perrière et les gîtes pour les groupes), puis celle du domaine skiable et plus largement de la place de Saint-Colomban dans les Sybelles, discussion à laquelle participent les représentants des sociétés Soremet, Satvac et Samso.
- 10 avril (sous-préfecture) : réunion avec le sous-préfet et la direction des finances publiques de la Savoie. Est évoquée une possible mission d'analyse et de prospection sur la situation financière de la commune, notamment avec les aménagements projetés sur le domaine skiable (télécabine).
- 19 avril : réunion avec SSIT et la direction des finances publiques de la Savoie ; le maire sollicite une mission de conseil pour la commune.
- 24 juin : réunion SSIT, commune, direction des finances publiques de la Savoie et direction régionale des finances publiques de Lyon pour la présentation des différentes hypothèses quant à l'aménagement du domaine skiable. Est discutée la mise en place d'une régie intéressée pour la gestion du domaine dès l'hiver 2019-2020.
- 5 juillet : le conseil municipal en accepte le principe.
- 9 juillet : présentation du premier rapport sur la télécabine.
- 24 septembre : rencontre commune, SSIT et MDP (cabinet d'études) pour présentation des études environnementales pour la télécabine et le téléski du col du Marolay.
- 7 octobre : la mairie reçoit un courrier d'Alexandre Maulin indiquant qu'il met fin aux négociations sur le litige et demande au tribunal administratif (TA) de Grenoble de prononcer un jugement.

(Lire la suite page 22.)

DIFFÉREND SATVAC - COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN

Un protocole transactionnel met fin au litige

HISTORIQUE DU CONTENTIEUX

Après la période Semcovi (1989-1998), la commune de Saint-Colomban-des-Villards a délégué, pour 18 ans, l'exploitation de son domaine skiable et des remontées mécaniques à la Satvac par convention de délégation de service public (DSP) le 22 décembre 1998.

À la suite de difficultés apparues entre les parties, un premier protocole transactionnel a été signé 22 octobre 2005. Mais de nouvelles difficultés ont conduit les parties à se rencontrer à nouveau pour conclure un avenant au contrat, le 19 décembre 2013.

Au 30 septembre 2015, la Satvac estimait que la commune lui devait 1 061 500 euros pour « insuffisance de lits banalisés réalisés sur la station ». Pour sa part, la commune contestant la légalité de cette clause a décidé le 21 décembre 2015 n'avoir aucune dette envers la Satvac.

La Satvac a alors saisi le juge des référés du tribunal administratif (TA) de Grenoble afin d'obtenir le versement par la commune d'une provision s'élevant à 471 900,00 euros (dette reconnue par la municipalité précédente).

Puis la Satvac a saisi le TA de Grenoble afin d'obtenir d'une part le versement des 1 061 500 euros (porté par la Satvac à 1 259 500 euros au 1^{er} septembre 2016 pour tenir compte des pénalités dues au titre de la saison 2015-2016) et, d'autre part, l'annulation de la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2015.

En réponse, la commune de Saint-Colomban-des-Villards a formulé à « titre reconventionnel » une demande d'indemnisation pour des investissements qu'elle a réalisés indûment pour le compte de la Satvac, pour des sommes non perçues au titre de la taxe sur les remontées mécaniques, et pour le remboursement des sommes d'ores et déjà versées au titre des pénalités contractuelles. Le tout pour un montant de 8 575 477 euros.

Le 10 octobre 2016, le juge des référés du TA de Grenoble a ordonné le versement de la provision de 471 900 euros HT, jugement confirmé en appel (30 mars 2017).

LES CONDITIONS DE L'ACCORD

C'est dans ce contexte et après quelques périéties que les « parties se sont rapprochées et, tout en maintenant leurs positions, ont décidé de mettre fin, de manière irrévocable, au différend qui les oppose, sans reconnaissance de responsabilité de l'une ou l'autre des parties, de manière transactionnelle, amiable et forfaitaire, en effectuant des concessions réciproques (...) ».

En conséquence, la Satvac s'est engagée à retirer son recours en justice et la commune s'est engagée à retirer ses demandes reconventionnelles en cours de procédure. Les deux parties ont également convenu que dans d'hypothèse où le tribunal administratif rendrait son jugement, elles renonceraient à l'exécuter.

Par ailleurs, les parties « reconnaissent que (l'accord) comporte des concessions réciproques équivalentes et renoncent par avance à le remettre en cause ».

Cependant, cet accord ne porte pas sur le sujet des répartitions de recettes au sein des Sybelles. « Celui-ci fera, le cas échéant, l'objet d'une discussion ultérieure sans préjuger de l'issue de cette dernière. »

LES CLAUSES

La commune de Saint-Colomban-des-Villards renonce au remboursement de la somme de 471 900 euros qu'elle a versée à la Satvac en exécution de l'ordonnance du 30 mars 2017. Cette indemnité vaut solde de tout compte pour les sommes dues par la commune de Saint-Colomban-des-Villards à la Satvac en exécution de la convention de DSP du 22 décembre 1998.

La Satvac s'engage à payer à la commune (ou directement au délégataire du domaine skiable qui gèrera alors le domaine skiable) la somme de 500 000 euros hors taxes, sur une période de 5 années consécutives à compter de la saison 2020-2021, soit 100 000 euros par année. Les modalités de versement de cette indemnité seront retracées par voie d'avenant dans la convention de répartition de recettes et de partenariat signée le 16 août 2017 entre tous les exploitants du domaine skiable des Sybelles (Satvac, Soremet, Samso et, à l'époque, l'EPIC de Saint-Colomban).

La Satvac prend également en charge les frais d'avocats de la commune « conformément avec ce qui avait été stipulé dès l'origine du litige », à hauteur de 75 540 euros HT, soit 90 648 euros TTC.

La Satvac s'engage de surcroît à signer avec l'exploitant du domaine skiable désigné par la commune de Saint-Colomban-des-Villards (quel qu'il soit, et durant 5 saisons d'hiver consécutives de la saison 2019-2020 à la saison 2023-2024) un avenant n°1 à la convention de répartition de recettes et de partenariat, et les conventions réciproques de prestation de service au sein des Sybelles pour des opérations d'évacuation verticales, pour des opérations de secours, pour des prestations de damage et pour des opérations de déclenchement d'avalanches. Autant de conventions qui sont nécessaires à l'ouverture de la station de Saint-Colomban.

Enfin, sous réserve de l'accord de l'autorité délégante (commune de Saint-Sorlin-d'Arves), la Satvac « se porte fort de permettre (durant 5 ans de la saison 2019-2020 à la saison 2023-2024) à l'exploitant de Saint-Colomban-des-Villards d'intégrer le téléski de l'Eau d'Olle et les pistes qu'il dessert dans son forfait ». En contrepartie, la commune s'engage à augmenter le prix des forfaits de Saint-Colomban. (Concernant les forfaits, les parties « conviennent qu'un pourcentage d'augmentation annuel du prix des forfaits devra être discuté et acté par écrit »).

Téléski de l'Eau d'Olle : accès différé...

Le protocole transactionnel qui met fin au litige entre la commune et la Satvac prévoit le retour du téléski de l'Eau d'Olle et des pistes qu'il dessert dans le forfait Saint-Colomban, « sous réserve de l'accord de l'autorité délégante » à savoir la commune de Saint-Sorlin-d'Arves. Bien que la Satvac se soit portée garante de cette clause, cette possibilité n'était pas effective le 27 décembre par exemple quand des Villarins se sont vu refuser l'accès à ce téléski. Interrogée, une source proche de la mairie nous a déclaré : « Non, on ne peut pas prendre ce téléski pour le moment car il y a un tas de points à régler en amont avec la Samso qui l'exploite et la commune de Saint-Sorlin-d'Arves qui est l'autorité organisatrice ». Sans nous préciser la nature de ces « points à régler ». Dans ces conditions, n'aurait-il pas été plus correct de signaler aux touristes que cette possibilité n'entrerait pas en vigueur cette saison ?

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

mande à SSIT de participer à la rédaction d'un accord réglant l'ensemble des points bloquants, y compris l'exploitation de la saison 2019-2020 et des années suivantes.

• 16 novembre : Michel Bouvard rencontre les élus de Saint-Colomban. Un conseil municipal est fixé pour le 23 novembre à 18 heures.

• 20 novembre : le maire et Alexandre Maulin se rencontrent à Paris.

• 22 novembre au soir : Alexandre Maulin, sans que le sens des conclusions du juge rapporteur ne soient connues, atteste qu'il signera la version définitive du protocole telle qu'elle sera proposée au conseil municipal du lendemain. La signature pourrait intervenir le 25 novembre au matin en sous-préfecture.

Après ce rappel, Pascal Vie, directeur général délégué de SSIT, présente et détaille le contenu du protocole transactionnel (*lire page 21*).

Gilbert Pautasso aurait souhaité une signature préalable de M. Maulin. Marcel Malburet demande que la version approuvée du protocole soit signée par les conseillers municipaux pour comparaison avec la version qui sera signée par le maire le 25 novembre. Sans que le sens des conclusions ne soit rendu, le conseil municipal approuve ce protocole.

En fin de réunion, Stéphan Pezzani indique que le retour du téléski de l'Eau d'Olle dans le giron du forfait de Saint-Colomban n'est qu'un simple retour à la normale. Il affirme que le coût de l'ÉPIC a été de 2,1 millions d'euros en 3 ans alors que lors du précédent mandat il ne coûtait que 150 000 euros de pénalité sur la dernière année.

Après cette intervention, Cédric Émieux demande quelle était la question. Et le maire rappelle que la participation de la commune à l'ÉPIC a été de 600 000 euros par an, en fonctionnement et en investissement. Il rappelle aussi que du temps de la Satvac, la seule pénalité sur les lits était de 400 000 euros par an, et que la municipalité élue en 2014 a dû

assumer une dépense de près de 500 000 euros liée à une reconnaissance de dette votée par la précédente municipalité en octobre 2013. Il souligne que la commune a supporté tous les investissements sur le domaine skiable pour la gestion avant 2016, une dépense qui s'élève à plusieurs millions d'euros. Il demande à Stéphan Pezzani de reprendre ses comptes. Jacques Maurino demande s'il est nécessaire d'augmenter le prix du forfait Saint-Colomban pour bénéficier du téléski de l'Eau d'Olle ? Réponse : une légère augmentation est possible... Il demande également pour combien de temps les conventions d'exploitation sont signées, si les conventions concernent le PIDA et le damage, et s'il était envisagé de fonctionner en mode dégradé sans faire tourner le téléski des Charmettes.

Pascal Vie répond que les conventions sont signées pour 5 ans et traitent les aspects PIDA et damage pour un domaine relié (notamment au col de Bellard). C'est pour cela qu'il n'est pas envisageable de se passer du téléski des Charmettes.

Bernard Bozon-Vialle (N.D.L.R. : délégué syndical des saisonniers villarins) regrette que les employés n'aient pas eu de promesse d'embauche à ce jour. Pascal Vie répond qu'il n'était pas possible de le faire tant que les conventions n'étaient pas signées et que le domaine skiable n'était pas certain d'ouvrir (position du STRMTG). Un pisteur demande ce qui se serait passé pour les employés si le domaine n'avait pas ouvert. Réponse : cette question n'est pas d'actualité puisque les conventions sont signées et que le domaine ouvrira. M. Vie précise que l'entretien des remontées mécaniques a pu être terminé dans les temps (suite au départ de différents collaborateurs de l'ÉPIC entre août et octobre) grâce à l'intervention des équipes de SSDS. Après la séance, les conseillers municipaux signent les pages du protocole approuvé en réunion.

Séance du 29 novembre 2019

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des réunions du conseil municipal du 25 octobre et 23 novembre 2019.

1 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil municipal approuve le montant (20 824,35 €) des sommes dues par Saint-Alban au titre du 2^e semestre 2019 concernant les emprunts de l'ex-CCVG transférés à Saint-Colomban le 1^{er} avril 2014 et dont la commune de Saint-Alban rembourse le tiers.

2 – Hébergements touristiques

Le conseil municipal approuve les conventions liant la commune et les nouveaux gestionnaires des gîtes, des centres de vacances et de La Perrière (*lire pages 15 à 17*).

3 – Domaine skiable

- *Protocole d'accord*
(*Lire ci-dessous*.)

- *Régie intéressée*

Le maire fait le point de la situation. La Satvac a été le déléguataire du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villard de 1998 à 2016, date à laquelle la commune a procédé à une mise en concurrence. À cette date, la Satvac, la Samso et la Soremet étaient prêtes à poursuivre l'exploitation à condition que la com-

mune comble le déficit d'exploitation et supporte l'ensemble des investissements. Dans ces conditions, quitte à couvrir le déficit d'exploitation et compte tenu des désaccords sur d'autres points, la commune a décidé de créer un ÉPIC pour gérer son domaine skiable en direct. Depuis 2018, la commune a fait appel à SSIT pour l'aider dans la redynamisation des hébergements (*lire pages 15 à 17*) et prendre en urgence la gestion du domaine skiable pour réduire le déficit d'exploitation tout en aidant la collectivité à préparer les aménagements futurs (remplacement de ses appareils). Or les moyens financiers de la commune sont aujourd'hui limités du fait qu'un emprunt toxique signé en avril 2008 a été sécurisé en décembre 2015. Maintenant que le domaine skiable peut ouvrir dans un mois grâce au protocole signé avec la Satvac, SSIT va, au travers de sa filiale SSDS, s'attacher à redresser la situation financière de la station. Cela dans le cadre d'un contrat de DSP d'un an que le conseil municipal approuve (*lire page 23*).

Dans ces conditions l'ÉPIC du domaine skiable sera dissout le 31 décembre 2019. La commune lancera une nouvelle délégation de service public en janvier 2020 pour une durée de 5 ans en régie intéressée.

- *Frais de secours sur les pistes de ski*

Le conseil municipal approuve

le montant des frais de secours sur pistes de ski pour 2019-2020 proposés par la Samso (qui intervient derrière le col de Bellard) et la Soremet (qui intervient dans le secteur du Grand Truc et du Marolay). Soit (en TTC) : 1^{re} cat. (accompagnement et front de neige) : 72 euros ; 2^{re} cat. (zones rapprochées) : 352 euros ; 3^{re} cat. (zones éloignées) : 576 euros ; 4^{re} cat. (hors-piste) : 1 468 euros ; 5^{re} cat. (secours hors-piste et éloignés, caravanes de secours, recherche de nuit...) : 73 euros/heure pour les pisteurs secouristes, 345 euros/heure pour l'engin de damage, 61 euros/heure pour la motoneige, et 49 euros/heure pour le véhicule 4X4. Pour SSDS, le conseil municipal adopte les mêmes tarifs.

Le conseil municipal accepte les conventions avec les ambulances Roux (Vanoise Ambulance ne souhaitant plus renouveler son contrat avec la station) pour les opérations de transports sanitaires entre le bas des pistes et le centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne (tarif : 204 euros), et avec le SDIS qui n'est concerné uniquement qu'en cas de carence d'ambulances privées (tarif : 324 euros). Enfin, le conseil approuve une convention avec SAF Hélicoptères pour les secours héliportés au cas où le PGHM (dont le service est gratuit) est indisponible (tarif : 56,90 €/min).

(*Lire la suite page 23*.)

Des Villarins divisés

Le protocole d'accord avec la Satvac a été signé le 25 novembre 2019 à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Quelques minutes auparavant (8 h 30), les conclusions du juge rapporteur, défavorables à la commune, avaient été mises en ligne. Les deux parties les connaissaient donc au moment de parapher le protocole qui stipule que si, malgré cet accord, et compte tenu des délais très courts (accord le 25 novembre et audience le 26 novembre), le TA ne prenait pas en compte les désistements des parties et jugeait l'affaire, celles-ci considéreraient ce jugement comme sans valeur.

Cependant, à l'audience du 26 novembre, le TA a indiqué prendre acte des désistements conjoints des parties (conclusions lues publiquement le 10 décembre 2019). Il n'y a donc pas eu de jugement.

Au cours de la séance du conseil municipal du 29 novembre dernier, Pierre-Yves Bonnivard « a tenu à remercier l'ensemble des collaborateurs, élus et représentants des services de l'Etat qui, pendant cinq ans, ont suivi ce dossier jusqu'à son issue ». Il a re-

mercié notamment « les conseillers municipaux qui ont passé beaucoup de temps et d'énergie sur ce dossier et les personnes qui ont eu la sagesse de ne pas rentrer dans des interventions polémiques ».

À ce propos, le maire a révélé que dans le cadre de l'instruction de cette affaire, « plusieurs attestations avaient été rédigées contre la position de la commune par des habitants de Saint-Colomban ou des personnes ayant été impliquées sur la commune » et que l'une de ces attestations avait été signée « par un ancien maire de la commune ». Il a précisé que, « volontaire », il ne donnerait publiquement aucun nom mais qu'il « informerait individuellement tous ceux qui souhaitent l'être ».

Lors de la même séance du conseil, Gilbert Pautasso a annoncé lui que « le conseil municipal utiliserait son droit de réponse suite à l'interview d'un ancien conseiller municipal (N.D.L.R. : Stéphan Pezzani) publiée dans La Maurienne, sans polémique (car) maintenant que la commune et la Satvac se sont mises d'accord, il ne faut plus rallumer les braises ».

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martran
73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreart.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoie-encheres.fr

Savoie stations domaines skiables (SSDS)

reprend pour un an la gestion du domaine skiable villarin

Une convention de délégation de service public (DSP) a été signée le 2 décembre dernier entre la commune de Saint-Colomban-des-Villards et la société Savoie stations domaines skiables (SSDS), filiale de la société d'économie mixte Savoie stations ingénierie touristique (SSIT). SSDS a créé pour cela un établissement secondaire dénommé : « SSDS régie intéressée de Saint-Colomban-des-Villards » dont le gérant est M. Pascal Vie.

Cette convention comprend un préambule et 3 parties intitulées : conditions générales (10 articles), régime du personnel (8 articles), sanctions et contentieux (12 articles).

EXTRAITS PRINCIPAUX

PRÉAMBULE

La présente convention est « conclue dans l'urgence », pour assurer le fonctionnement de la saison 2019-2020. Elle est donc provisoire (...) dans l'attente que soit lancée une procédure de mise en concurrence dès le 1^{er} trimestre 2020. Elle prend effet le 1^{er} décembre 2019 pour s'achever le 30 novembre 2020.

Compte tenu du déficit chronique d'exploitation, le régisseur « devra engager un plan de maîtrise des charges de toute nature de telle manière à ce que la contribution d'équilibre versée par la commune n'excède pas 600 000 euros HT, étant précisé qu'une participation pour déséquilibre économique de 100 000 euros HT sera versée par les exploitants des Sybelles à la régie intéressée ».

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 22.)

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- renouvelle pour 2 ans le contrat en CDD du poste de l'agence postale qui arrive à échéance le 3 janvier 2020. ;
- approuve une vente de bois à Lachenal à Gilbert Émieux (offre la mieux disante des deux reçues, 250 euros) et accepte la demande d'André Bitz qui souhaite reporter au 30 juin 2020 la date limite pour l'exploitation de son lot sous le parking de la mairie. (Aucune offre a été reçue pour le lot au-dessus du parking du Chef-Lieu.) ;
- approuve l'achat pour l'euro symbolique des terrains que les successeurs de Mme Arlette Martin-Cocher proposent à la commune (parcelles X 431, L 1422, L 110 et V 741) ;
- n'applique pas son droit de

préemption sur une transaction à Lachal (parcelle T 1297) entre Laure Émieux et Bruno Rivail (140 000 euros TTC) ;

- est informé que le départ d'une étape du Tour de l'Avenir étant fixé le 15 août 2020, le maire n'a pas donné suite à cette proposition et demandé que la course ne traverse pas la commune ce jour-là ;
- offre à l'OT pour son loto du 26 février 2020, et à l'association Millery demain (représentée par Thierry Badin), un lot d'une semaine pour 4 personnes pour l'hiver 2020-21 (hors vacances scolaires) ou l'été 2020.

Suite à une question de Simon Cartier-Lange, il est indiqué que la Samso n'a pas effectué d'intervention de secours durant la saison 2018-19.

■ BRÈVE

► SECRÉTARIAT (SAINT-COLOMBAN). Le 4 novembre dernier, Frédérique Gautron a rejoint le secrétariat de la mairie de Saint-Colomban où elle est chargée (jusqu'au 31 janvier 2020, à raison de 28 heures par semaine) de la comptabilité et des ressources humaines. Âgée de 46 ans, et possédant une formation bac + 5 en ressources humaines, Mme Gautron est originaire d'Avignon. Frédérique Gautron est référente « handicap, inclusion et diversité » des Scouts et Guides de France (groupe Albertville et Combe de Savoie).

La convention précise « qu'à aucun moment SSDS n'aura à rembourser, de manière totale ou partielle, le passif né antérieurement à la date du 1^{er} décembre 2019 ».

CONDITIONS GÉNÉRALES

(...) La société SSDS exploitera le service au nom et pour le compte de la commune de Saint-Colomban dans le cadre d'un contrat de régie intéressée.

(...) SSDS tiendra les ouvrages, le matériel et les équipements en parfait état d'entretien et de fonctionnement au moins équivalent à l'état dans lequel ils se trouvent à la date d'établissement de l'inventaire. SSDS est chargée d'assurer pour le compte de la commune et sous son contrôle l'entretien courant des bâtiments et du matériel d'exploitation (...).

Le délégataire sera autorisé (...) à louer « auprès de SSDS (établissement principal) avec rachat en fin de contrat moyennant paiement d'une soulte : un véhicule pick-up type Hilux, une table de pique-nique, un véhicule roulant ou à chenilles, une billetterie, et plus généralement tout matériel devant être remplacé en cours de saison et nécessaire au fonctionnement du service. Ces dépenses seront imputées sur le compte de la régie intéressée ».

Le délégataire s'engage « à assurer la continuité des services (...) sauf cas de force majeure ou de grève totale ou partielle. Si dans cette dernière hypothèse (grève totale ou partielle), le régisseur est dans l'impossibilité de poursuivre l'exploitation même de manière temporaire, il sera autorisé à demander à la commune la résiliation anticipée de la convention moyennant un préavis de 3 mois ».

(...) « Le délégataire sera seul à décider de l'ouverture et de la fermeture de tout ou partie des remontées mécaniques et des pistes, du rythme et des lieux de fabrication de la neige de culture. Il sera seul habilité à décider de la politique commerciale durant la période d'application du présent contrat. Il négociera en direct, avec les représentants du personnel, l'ensemble des décisions relatives à la rémunération et au temps de travail des salariés. Il sera seul à décider des embauches, rythmes et périodes effectives de travail. »

L'ensemble des missions de gestion et d'exploitation « est placé sous le contrôle de la commune dont les agents accrédités, veilleront au bon entretien des installations par SSDS et pourront procéder, à ses frais, à toutes vérifications sur les plans techniques, administratifs et comptables ».

La convention prévoit que la commune désigne au sein de son conseil municipal un représentant pour suivre l'exploitation de la régie intéressée. (Le 29 novembre le conseil municipal a décidé que ce serait le maire.) Ce représentant pourra procéder à toutes vérifications techniques et financières. (...) Il sera le relais nécessaire de SSDS sur les choix de fonctionnement, de tarification et les budgets de l'exploitation. SSDS sera représentée par son gérant ou par une personne qu'il aura désignée.

Une réunion entre les représentants de la commune et les représentants de SSDS sera organisée après la saison d'hiver 2019-2020, pour faire le bilan de l'exploitation, préparer les travaux estivaux et convenir de l'organisation.

RÉGIME DU PERSONNEL

(...) « Au terme de la convention, le délégant reprendra la totalité des effectifs

aux conditions en vigueur. Il reprendra à son compte les charges, droits et rémunérations afférentes. Il s'engage également à reprendre l'éventuel passif social (indemnités de fins de carrière) concernant le délégataire dans le cadre de la délégation de service public.

» « L'accord d'établissement signé entre l'EPIC et le délégué du personnel en date du 13 novembre 2018 est dénoncé de fait. S'appliquera donc au personnel, l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail d'établissement de SSDS en date du 19 janvier 2018. »

Pendant toute la durée de la convention, SSDS recevra une rémunération de la commune établie comme suit ainsi : « une partie fixe de 60 000 euros HT par an, et une partie variable ainsi calculée : 10 % HT sur la différence positive entre le versement communal effectif et la somme de 600 000 euros HT visée en préambule. (Exemple : si le versement communal est de 550 000 euros HT, la rémunération variable du régisseur intéressé sera de 10 % de la différence (600 000 euros - 550 000 euros) soit 5 000 euros HT). Cette part variable est plafonnée à 20 000 euros HT par an et elle ne peut pas venir en diminution de la part fixe. » (lire ci-dessous).

(...) Le service de navettes routières entre les différents niveaux de la station est pris en charge, pendant les vacances scolaires, par la commune.

Le régisseur pourra convenir d'un contrat d'assistance avec sa maison mère SSIT en vue d'assister le comité de direction dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Il sera également « autorisé à passer un ou plusieurs contrats avec son établissement principal, sa maison mère ou ses filiales et participations portant sur différentes prestations administratives (comptabilité, ressources humaines, informatiques, juridiques, etc.) et commerciales (informatiques, digitales, etc.) ».

Le délégataire « s'engage contractuellement à offrir à la généralité du public une gamme de tarifs et abonnements suffisamment ouverte et attractive pour satisfaire la très grande diversité des usagers potentiels des activités déléguées ». Cependant « dans l'hypothèse où le délégataire serait amené à procéder à des ouvertures partielles, pour des raisons liées à la fréquentation ou à l'enneigement, il s'efforcera d'adapter sa politique tarifaire sous réserve que cette adaptation soit compatible avec l'équilibre économique de l'exploitation ».

SSDS : un 1^{er} budget de 1,206 million d'euros

Le budget prévisionnel d'exploitation 2019-2020 qu'a établi SSDS serait de 1,206 million d'euros comprenant, en dépenses, 590 000 euros de charges de personnels, 580 000 euros de charges générales et 36 000 euros d'impôts, et, en recettes, 506 000 de chiffre d'affaires. Ce qui laisse un déficit de 700 000 euros qui serait comblé par deux contributions : l'une de 100 000 euros provenant des autres sociétés exploitantes le domaine des Sybelles, l'autre de 600 000 euros provenant de la commune de Saint-Colomban.

Selon l'un des négociateurs de la convention de délégation avec SSDS, ce budget prend en compte les 60 000 euros correspondant à la part fixe de la rémunération de SSDS. Et « si le déficit s'avérait plus important, il serait pris en charge par la commune ».

Enfin, dans la convention, il est indiqué que le « délégataire est dispensé de constituer des provisions en vue du financement des visites réglementaires et notamment des grandes inspections ». Ce qui peut étonner. Renseignement pris, cette formulation tiendrait compte de la durée de la convention (1 an) qui ne permettrait pas au délégataire d'effectuer ces visites. La prochaine DSP (la procédure devrait être lancée au tout début de l'année 2020) imposerait cette dépense au futur délégataire.

NAISSANCES

• Le 16 septembre 2019 à Saint-Martin-d'Hères, de Marley, fils de Maëlle Carlin et Manoë Genevois, et petit-fils de Jean-Michel Carlin et Maryse Chaboud-Crousaz (Le Premier-Villard).

• Le 22 octobre 2019 à Paris, de Sienna, fille de Delphine Gröll et Alexandre Martin-Rosset, et petite-fille de Jean-Pierre Martin-Rosset. Alexandre Martin-Rosset est l'arrière-petit-fils de Jean-Pierre (+) Martin-Rosset (Martinet).

• Le 28 octobre 2019 à La Tronche, de Marie et Lucie, filles de Magalie Maldéra et Bertrand Mugnier, petites-filles d'Annick et Jo Maldéra et de Jacqueline et René (+) Mugnier (La Pierre), et arrière-petites-filles de Lucienne Favre-Bonté (Lachal).

• Le 14 novembre 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'Afrim, fils de Solène Masson et Abdulla Hodaj (L'Église).

• Le 5 décembre 2019 à Annecy, de Maxime, fils d'Alexandre Fuselier et Élénna Bonnivard, et petit-fils de Jeanne (+) Martin-Garin et Yves Bonnivard (Le Châtelelet).

■ TÉLÉTHON

Chaque année, la vallée des Villards contribue au Téléthon grâce à la motivation de la petite équipe d'organisation qui, autour d'Annie et Jean-Marc Bordas et avec l'aide de l'Association des amis des Villards, cherche constamment à rendre plus conviviale la participation à cette journée.

Par exemple, pour l'édition du 7 décembre dernier, le repas était prévu à midi, juste avant la marche entre les deux communes, et non pas comme auparavant en fin journée ou après cette marche.

Le menu (qui a régalé les 49 convives dont 3 enfants), préparé par la famille Pluyaud, proposait comme plat principal une choucroute « bio » venant vraiment d'Alsace et un café gourmand au dessert (nul doute le meilleur rapport qualité-prix de toute la région !) comprenant « brownies », financier, cannelé, pain d'épice, tartelette au citron, truffe, crème au chocolat et café. Le tout fut arrosé avec du crémant, gamay, riesling et bière...

Au service ou pour la collecte des dons on retrouvait les familles Bordas et Pluyaud, Georges Quézel-Ambrunaz, Marcelle Pommier, Sébastien Kribet et

Bet, Martine Paret-Dauphin, Josette Noël-Lardin, Nicole Roche et Claude Gauterin. Gérard Mugnier a assuré l'animation musicale avec son orgue de barbarie, et Jacqueline Dupenloup la présentation vidéo du film sur les ramoneurs réalisé par Bruno Axelrad pour une veillée en Belledonne, il y a quelques années, et que beaucoup ont revu avec plaisir malgré quelques imperfections techniques (notamment le son un peu défaillant).

Entre le bénéfice des repas (441,60 €), les 585 euros de dons collectés à la salle des fêtes, la tombola (40 euros), et les 300 euros de participation des deux communes et des Amis des Villards (100 euros chacun), l'organisation a récolté 1 366,60 € pour la recherche soit quelque 150 euros de plus que l'an passé. Une belle satisfaction pour tous ceux qui se sont investis dans cette action même si on aurait pu attendre plus de participants à Saint-Alban.

Mais déjà, l'équipe d'organisation réfléchit pour rendre la marche vers cette commune plus attractive et pour proposer des activités nouvelles.

Cent fois sur le métier...

Christophe Mayoux



C. GAUTERIN

MARIAGE

• Le 12 octobre 2019 à Amiens, d'Élisabeth Garet et Vianney Meurice. Élisabeth Garet est la fille de Marie-Céline et Pierre Garet, et la petite-fille d'Anne-Marie Letournel (Martinan).

DÉCÈS

• De M. Francis Texier (Le Premier-Villard), ancien combattant d'AFN, le 22 août 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne (81 ans).

• De Mme Éliane Émieux née Chaboud-Crousaz (Lachenal), le 9 octobre 2019 à Saint-Étienne-de-Cuines (88 ans).

• De Mme Renée David née Combet (Le Chef-Lieu), le 23 novembre 2019 à La Tronche (97 ans).

• De Mme Maurise Martin-Fardon née Fournier (Le Chef-Lieu), le 7 décembre 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne (88 ans). [Originaire d'Argentine, en Maurienne, Maurise Martin-Fardon était pupille de la Nation.]

• De M. Jean-Pierre Martin-Garin (Le Châtelelet), le 10 décembre 2019 à La Tronche (72 ans). [Jean-Pierre Martin-

Garin a été conseiller municipal de la commune de Saint-Colomban du 18 juin 1995 au 15 novembre 1996.]

• De M. Paul Ribatto (Le Premier-Villard), le 15 décembre à Chambéry (78 ans). [Paul Ribatto a été plusieurs années salarié l'été du Sivav dans les années 1990-2000, en tant qu'accompagnateur moyenâge montagne. Il avait la responsabilité de proposer chaque jour de juillet et août des randonnées à la journée ou demi-journée, avec des départs alternés depuis Saint-Alban et Saint-Colomban, Fontcouverte, Villarembert, Jarrier et Saint-Pancrace (Patrick Schlatter gérant les Arves et les Albiez). Les balades étaient proposées à prix très raisonnables pour les participants et c'est ainsi que plusieurs Villarins purent découvrir les hauteurs de leur vallée, col de la Lavoire, Aup du Pont, col de l'Agnelin, Grand Truc... avec ce passionné d'altitude, de flore et de faune.]

• De M. Gérard Michel (Le Bessay), le 20 décembre 2019 à Vedène (Vaucluse) (72 ans).

■ RECTIFICATIFS

• Dans la légende de la photographie qui illustre l'article intitulé « Tissage de tissu pour tablier » (*Le Petit Villarin* numéro 189, septembre 2019), le prénom de l'époux Martin-Cocher n'est pas Benoît, mais Émile. Dans le même numéro, c'est par erreur que nous avons mentionné la présence de Franck Tardy au palmarès de la Villarinche ; il s'agissait de Clément Tardy. Enfin, dans l'article sur le « modèle » d'Albiez, même numéro, il fallait lire : « Roger Espinasse... » et non « Roger Lespinasse » comme nous l'avons écrit par inadvertance...

■ BRÈVE

► **VIE PAROISIALE.** Au 1^{er} trimestre de l'année 2020, les messes dominicales auront lieu à 10 h 30 à La Chambre, célébrées par le père Durieux secondé par le diacre Franck Colonel Bertrand. Toujours à La Chambre, le dimanche 2 février aura lieu la messe des familles, et le lundi 30 mars à 18 h 30 la célébration pénitentielle. Les messes en semaine se tiendront le 1^{er} jeudi du mois à Saint-Rémy-de-Maurienne (18 heures), le 2^e jeudi à Sainte-Marie-de-Cuines (même heure), le 3^e jeudi à La Chambre (même heure), et le dernier jeudi à l'EHPAD de La Chambre (16 heures). Pendant la saison touristique d'hiver, tous les dimanches à 17 h 30, une messe sera dite à Saint-François-Longchamp (chapelle Sainte-Anne). Enfin, des permanences sont assurées à la maison paroissiale de La Chambre (situation en face de l'église) tous les jeudis de 9 heures à 11 heures, et par le père Kiala, administrateur de la paroisse Sainte-Madeleine – La Chambre, sur rendez-vous uniquement, les jeudis de 10 heures à 17 heures. – (C. Mayoux.)

Vœux municipaux

La municipalité de Saint-Alban présentera ses vœux à la population le 18 janvier 2020 à 11 heures au Triandou. Celle de Saint-Colomban présentera les siens le 25 janvier 2020 à 18 heures à la salle des fêtes.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves
(04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 190
DÉCEMBRE 2019

PAGES 2 ET 3 :

- Ouverture du domaine skiable : une avant-saison singulière.
- Une austérité qui passe mal.

PAGE 4 :

- Calendrier des animations.
- École. • Fenêtres et veillée de Noël.

PAGE 5 :

- Veillée en Belledonne.
- Patrimoine et culture.

PAGE 6 :

- Commémorations du 11-Novembre.
- Villards, vallée propre.

PAGES 7 À 9 :

- Rencontres : François Bonnet, Gilles Pellegrini, Correntin Girard, repas des anciens, café itinérant.

PAGE 9 :

- Une ribambelle de boîtes aux lettres.

PAGES 10 ET 11 :

- Saint-Alban a terminé l'adressage des habitations.

PAGES 12 À 14 :

- Politique : points de vue.

PAGES 15 À 17 :

- Dossier hébergement.

PAGES 18 À 23 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 20 :

- Grand Maison : le foyer aux enchères.

PAGE 21 :

- Fin du litige commune - Satvac.

PAGE 23 :

- SSDS reprend le domaine skiable.

PAGE 24 :

- Carnet. • Téléthon.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse
et numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.